

Paris, le 24 novembre 2003

Formation STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES

Programme statistique 2004

page

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS
LOCALES**

- Département des études et des statistiques locales de la DGCL 4

INSEE

- Réseau de l'action régionale du DAR 7

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Sous-direction Secteur public local et opérations outre-mer et à l'étranger de la DGCP 8

Programmes ou extraits des programmes présentés à d'autres formations du CNIS 13

**Programmes ou extraits des programmes
statistiques 2004 présentés à d'autres formations du CNIS**

Formation AGRICULTURE

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales- Direction des Pêches maritimes et de l'aquaculture	13
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales - SCEES	14
Mutualité sociale agricole (MSA)	17

Formation COMMERCE, SERVICES

INSEE - Département des activités tertiaires.....	18
Secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation - DECAS	18
Premier Ministre - Direction du Développement des Médias (DDM)	18
Banque de France.....	18

Formation DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

INSEE	
Le nouveau recensement de la population	20
Département de la démographie	35
Mission Répertoires et mouvement de la population.....	36
Division Enquêtes et études démographiques	36
Pôle infrastructures géographiques	38
Mission base permanente d'équipements	38
Mission Estimations localisées de population.....	38
Division Prix à la consommation	39
Division Logement	41
Division Conditions de vie des ménages	42
Institut national d'études démographiques (INED)	43
Ministère de la culture et de la communication - DEP	45
Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales - Direction centrale de la police judiciaire.....	46
Ministère de la justice.....	46
Ministère des sports.....	47

Formation ÉDUCATION, FORMATION

Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche - DEP	49
---	----

Formation EMPLOI, REVENUS

INSEE	
Direction des statistiques démographiques et sociales - Section Synthèse et conjoncture de l'emploi.....	50
Division Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus.....	50
Division Emploi	52
Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité - DARES -Sous-direction « Emploi et marché du travail »	
Ministère de la fonction publique, de la réforme de l'État	52
et de l'aménagement du territoire - DGAPF	

Centre d'études de l'emploi.....	53
Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT) Observatoire de l'emploi territorial	53
Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ).....	54

Formation ENVIRONNEMENT

Institut français de l'environnement (IFEN)	55
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).....	58

Formation INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

INSEE	
Département de l'industrie et de l'agriculture	60
Département Système statistique d'entreprises	60
Ministère délégué à l'industrie - SESSI	60
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales - SCEES	60
Secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation - DECAS	61
Premier Ministre – Direction du développement des Médias	61
Banque de France - Direction des entreprises	62

Formation MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie 5 ^e Sous-direction Comptabilités et dépenses de l'État de la DGCP	63
Banque de France Direction de la conjoncture.....	65

Formation SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)	66
Caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV)	66
Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées - DREES	68

Formation TRANSPORTS, TOURISME

TRANSPORTS

Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer Sous-direction de l'observation statistique des transports.....	71
---	----

TOURISME

INSEE - Département des activités tertiaires.....	74
Secrétariat d'État au Tourisme Direction du Tourisme	76

Formation URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

INSEE	
Division Logement	78
Secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation - DECAS	78
Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer Sous-direction de l'observation statistique de la construction	78
Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction	81

Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales

- Direction générale des collectivités locales (DGCL)

. Département des études et des statistiques locales

1 . Exposé de synthèse

Les travaux prévus pour l'année 2004 porteront essentiellement sur l'amélioration de l'analyse, de la mise en forme et de la valorisation d'informations déjà actuellement disponibles ou potentiellement disponibles, et sur l'adaptation des traitements à de nouvelles présentations de cette information.

Dans le domaine des **finances locales**, l'effort portera particulièrement sur la qualité de l'analyse et de la présentation de l'information : pertinence et clarté de la diffusion de l'information, accent mis sur les phénomènes nouveaux en cours de développement ou attendus (problèmes statistiques liés aux modalités financières retenues par les collectivités locales pour alléger le poids de leur dette, poursuite des transferts de compétences, réforme de la fiscalité locale, nouvelles formes de coopération intercommunale...), participation à la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures comptables relatives aux départements (et aux régions).

Pour la **fonction publique territoriale**, un des axes majeurs de développement consistera à valoriser les informations rendues récemment disponibles par la présentation de rapports standardisés par les collectivités territoriales à leur comité technique paritaire. Ces « bilans sociaux » apportent des informations nouvelles sur la structure détaillée des emplois (analysés aussi bien en termes statutaires, juridiques, administratifs, qu'en termes de conditions d'activité, de quotité de temps de travail...), mais aussi sur les mouvements de personnels, la formation, les absences au travail...

Enfin, le développement de l'**intercommunalité** fera l'objet d'une étude systématique des comptes des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, mais aussi d'une connaissance aussi précoce que possible des nouveaux établissements se mettant en place. Les modalités du recueil de l'information sur les autres structures intercommunales (celles qui ne sont pas à fiscalité propre) seront renouvelées, en lien avec les Préfectures, en vue de la constitution d'une information actualisée chaque année.

Une diffusion des informations sur ces structures se fera sous forme électronique, avec un développement de l'information cartographique.

Un des axes prioritaires de la diffusion des informations sera la valorisation du site internet de la DGCL et la réalisation de cédéroms, qui pourront dans certains cas se substituer à la diffusion sur papier.

Le contenu des travaux du département des études et des statistiques locales tiendra naturellement compte des recommandations qui ont été faites par le **groupe de travail du Cnis** sur les finances publiques locales. En particulier, le département contribuera activement à la rédaction du guide sur les sources statistiques.

Notons enfin que l'information recueillie par le département des études et des statistiques locales provient essentiellement de l'exploitation de documents administratifs, sous-produits de l'activité normale des pouvoirs publics : budgets primitifs et comptes administratifs, transmis aux préfets pour le contrôle de légalité, informations sur la fiscalité locale à partir des opérations de gestion de la DGI, rapports aux Comités Techniques Paritaires présentés par les collectivités locales dans le cadre de la loi. Sur certains aspects le département des études et des statistiques locales demande une contribution particulière aux préfetures qui mettent en forme des informations dont elles disposent elles-mêmes (intercommunalité, analyse de comptes et budgets locaux...). Mais il ne prévoit pas de réaliser en 2004 d'enquêtes ni auprès des ménages, ni auprès des entreprises, ni même auprès des collectivités locales, au sens où l'entend le comité du label du Cnis.

2 . Les travaux nouveaux ou rénovés pour 2004

La rubrique Données Chiffrées du site Internet de la DGCL sera enrichie par les productions statistiques du département DESL sur les régions, les départements, la fonction publique territoriale, les dotations de l'État.

En collaboration avec le centre national de la fonction publique territoriale, la DGCL poursuivra l'exploitation statistique des rapports dits « bilans sociaux » établis par les collectivités dotées d'un CTP au 31 décembre 2001, en essayant d'en raccourcir les délais.

En application de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les prochains rapports transmis par les collectivités seront établis en 2004 à partir des données de 2003.

La DGCL mettra en œuvre tout le dispositif permettant la prise en charge de cette nouvelle campagne, en poursuivant les efforts de réduction des délais de production des résultats.

Le suivi de l'intercommunalité est actuellement centré sur l'intercommunalité à fiscalité propre. Le recueil de l'information devra être étendu, en lien avec les Préfectures, aux autres structures intercommunales (SIVU, SIVOM...), de façon à avoir une connaissance complète et actualisée des structures intercommunales (le précédent recueil est au 01/01/1999).

Les efforts engagés en matière de cartographie seront poursuivis et étendus à d'autres domaines, tels que l'analyse de la fiscalité locale.

Le département participera aux travaux d'élaboration d'un guide des sources statistiques sur les finances locales, préconisé par le groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (CNIS) relatif à la connaissance statistique des finances publiques locales.

3 . Les travaux reconduits

- **Actualisation de l'ouvrage** :
"Les collectivités locales en chiffres"

- **Finances locales** :

à l'échelon de la commune :

- exploitation des comptes administratifs des communes de plus de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de plus de 10 000 habitants (exercice 2002) ;
- travaux statistiques sur les comptes de gestion des communes de moins de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de moins de 10 000 habitants (exercice 2002) ;
- publication d'un 6 pages à destination de l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants avec spécialisation des informations par région ;
- analyse par sondage des budgets communaux 2004 (5 000 communes) et diffusion d'une note de résultats.

à l'échelon du département :

- exploitation des comptes administratifs des départements et publication sur les finances départementales (exercice 2002) ;
- exploitation des budgets primitifs 2004 des départements et diffusion d'une note de résultats.

à l'échelon de la région :

- exploitation des comptes administratifs des régions et publication sur les finances des régions (exercice 2002) ;
- exploitation des budgets primitifs 2004 des régions et diffusion d'une note de résultats.

dans le domaine des groupements de collectivités territoriales :

- exploitation d'un fichier des comptes des groupements à fiscalité propre et publication sur les finances de ces groupements (exercice 2002).

dans le domaine de la fiscalité directe locale :

- pour l'ensemble des communes, groupements, départements et régions, exploitation de disquettes départementales donnant les bases d'imposition, les taux, les produits votés et les compensations. Publication d'un guide statistique de la fiscalité directe locale (exercice 2003).

Le département participe aux travaux de l'Observatoire des finances locales mis en place en 1996 au sein du Comité des finances locales ; il rédige en particulier un rapport annuel sur la situation financière des collectivités locales.

dans le domaine de la fonction publique territoriale :

Participation aux travaux de l'Observatoire de l'emploi public

4 . Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet

5 . Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects régionaux et locaux

Par définition, l'ensemble des activités de la DGCL se rapporte à la dimension régionale et locale de la vie publique. Toutefois, compte tenu de l'absence de représentation hors de Paris et de ses effectifs limités, il n'est pas prévu d'effectuer de manière systématique des travaux relatifs à une région particulière. La priorité sera donnée à la mise à disposition des acteurs locaux des données concernant leur propre région.

6 . Liste des publications

Toutes les données et publications du département sont disponibles sur internet à l'adresse <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/index.html>, rubriques «données chiffrées» et «publications».

INSEE

- Département de l'action régionale
- . Réseau de l'action régionale

Rappel: 24 équipes, une par direction régionale de l'Institut, contribuent à établir des statistiques régionales et locales en liaison directe avec la demande qui s'exprime en région. Avec le département de l'action régionale situé à la direction générale de l'Insee, ces équipes forment le réseau de l'action régionale.

Ce réseau a deux types d'actions en matière statistique :

- produire quelques systèmes d'observation des réalités locales couvrant tout le territoire, en complément de ceux créés par les opérations des services producteurs dont la vocation est d'abord nationale
- répondre à des besoins d'information statistique particuliers à une région ou à une zone, en mettant en œuvre autant que possible des outils communs et des méthodes harmonisées.

Dans ces deux domaines, les principales opérations prévues pour 2004 sont les suivantes :

1° Systèmes d'observation couvrant tout le territoire

- Le projet « Connaissance locale de l'appareil productif » - CLAP- entré en production fin 2003 fournira en 2004 ses premiers produits de description finement localisée du volume d'emploi et des rémunérations salariales, ainsi que des données économiques de niveau entreprise ;
- Le projet « Revenus déclarés locaux » franchira une nouvelle étape en 2004 avec la diffusion de données infracommunales par IRIS et l'expérimentation d'un dispositif de tabulation sur mesure (mise en service publique en 2005). Par ailleurs, les premières recherches visant à établir une méthode d'imputation des revenus sociaux non déclarés seront entreprises en 2004.
- Les agrégats régionaux calés sur la comptabilité nationale continueront à être produits en 2004, dans un calendrier de plus en plus proche du calendrier national ; en particulier, des efforts seront réalisés pour accélérer la production des revenus disponibles des ménages et des comptes régionaux des administrations publiques locales. Les travaux de passage à la « base 2000 » seront entrepris.
- La démarche menée au cours des années antérieures pour localiser plus finement les estimations de population et d'emploi, ainsi que de taux de chômage, en attendant la disponibilité de systèmes plus ambitieux relevant d'autres services producteurs, sera poursuivie en 2004 ; en particulier, en liaison avec le département de la démographie et le département de l'emploi et des revenus d'activité, des estimations de population et d'emploi par zone d'emploi seront réalisées.
- L'audit urbain réalisé à la demande d'Eurostat se poursuivra en 2004 ; cette opération amène à constituer une base de données statistiques riche sur de nombreuses agglomérations françaises, avec des résultats infra-communales pour certains thèmes
- La création d'un ensemble de données infracommunales à l'IRIS disponibles sur toutes les villes, ou au moins sur toutes celles dépassant un certain seuil de population, se poursuivra en 2004 ; l'exploitation du fichier des demandes d'emploi en fin de mois en liaison avec l'ANPE et la DIV en est un exemple ; en 2004, des progrès seront recherchés en priorité pour fournir des dénombremens d'établissements à partir de SIRENE.
- Le projet « Entrepôt de données locales » accueillera à partir de 2004 les données individuelles et agrégées des grandes opérations localisées de l'INSEE et du système statistique public, de façon notamment à en permettre la mise à disposition publique sur Internet (projet complémentaire « Web données locales »). Les premières sources accueillies en 2004 seront les déclarations annuelles de données locales DADS2002, CLAP2002 et les premiers fichiers du nouveau recensement de la population.

2° Réponse à des besoins statistiques propres à une région ou une zone

Ces opérations ne peuvent pas être listées dans un document à caractère national ; d'ailleurs elles sont souvent programmées et réalisées dans des délais plus courts que les opérations nationales, et le programme 2004 est donc loin d'être encore connu. Dans les régions où un CRIES fonctionne, ces opérations sont impulsées et coordonnées par lui (Ile-de-France, PACA, Corse, Réunion).

En ce qui concerne les enquêtes régionales réalisées en prolongement d'une enquête nationale, 2004 sera sans doute une année où il y en aura relativement peu, du fait de la mise en place du nouveau recensement.

Un certain nombre d'enquêtes spécifiques régulières se poursuivront en 2004 : prolongements régionaux des enquêtes de fréquentation touristique, enquête auprès des sous-traitants de l'aéronautique dans deux régions, etc.

Si la demande continue à se faire sentir, des enquêtes « sur modèle commun » pourront être réalisées dans certaines agglomérations ou certaines régions : enquêtes sur les déplacements urbains, enquêtes sur les besoins en services des établissements, enquêtes complémentaires sur l'emploi dans les collectivités territoriales¹... Pour ces types d'enquête, des méthodologies communes sont disponibles ; elles sont en cours de perfectionnement dans les deux pôles d'ingénierie statistique créés en 2002 et 2003 dans le réseau.

En dehors des enquêtes, certains travaux d'exploitation de fichiers administratifs sont également réalisés sur demande locale lorsque le besoin s'en fait particulièrement sentir. C'est le cas de la géolocalisation de certains fichiers administratifs, notamment lorsqu'une telle opération serait trop lourde pour être menée sur tout le territoire, alors que la demande n'existe pas partout : peuvent être ainsi géolocalisés des fichiers sociaux (DADS au lieu de résidence, fichiers des CAF), des fichiers d'équipements collectifs (éducation, santé, etc.). Le réseau poursuivra en 2004 la mise au point d'outils permettant de généraliser et d'abaisser le coût de ces opérations. C'est le cas aussi de la création d'indices régionaux ou locaux de chiffres d'affaires à partir des déclarations fiscales des entreprises (CA3, CA12, etc.) dans des secteurs où ces indices peuvent être significatifs. C'est le cas enfin de travaux propres à des zones particulières : littoraux, zones de montagne, zones transfrontalières ; dans ce dernier registre, on donnera comme exemple les travaux menés par les offices statistiques suisses, turinois et la direction régionale de l'INSEE de Rhône-Alpes, impliquant l'expertise de plusieurs sources administratives de part et d'autre des frontières.

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

- Direction générale de la comptabilité publique

. 6^{ème} Sous-Direction – Secteur public local et opérations outre-mer et à l'étranger

Bureau 6C Gestion financière et comptable des collectivités territoriales

Bureau 6B Gestion financière et comptable des établissements publics locaux

1. Exposé de synthèse

Le domaine de compétence du bureau 6C est le suivant : ensemble des comptes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, hormis les secteurs du logement social, de la santé et des établissements sociaux ou médico-sociaux, qui relèvent du Bureau 6B.

Les orientations en matière de communication de données financières sur le secteur public local sont les suivantes :

- Mise à disposition d'informations de meilleure qualité dans des délais plus courts : les informations de conjoncture 2002, arrêtées au 30 septembre 2002 ont été communiquées à la presse le 26 novembre et mises simultanément sur Internet ; les informations arrêtées au 31 janvier 2003 ont été communiquées à la presse début juin 2003 et mises simultanément sur internet ; un gain d'un mois en communication et en réalisation par rapport à 2001 a été réalisé

¹ Prolongements de l'enquête COLTER réalisés avec le CNFPT

pour les comptes 2002 ;

- Meilleure qualité des données de référence : ces données ont été centralisées plus tôt et plus complètement qu'en 2001 ;

- Plus grande aptitude à diffuser des données de référence à la fois au réseau des services déconcentrés du Trésor, aux partenaires institutionnels (autres administrations), au grand public ; les publications plus régulières, plus «fraîches» et mieux documentées avec pour les spécialistes, des notices méthodologiques et la possibilité d'obtenir rapidement du fichier, donnent une meilleure visibilité externe de la tenue des comptes, comme l'attestent les meilleures couvertures de la presse spécialisée et une demande d'information en forte croissance ;

- Les outils d'analyse sont dans le même temps améliorés et une démarche d'analyse prospective a été mise en place ;

- L'animation d'une valorisation décentralisée des informations régionalisées du secteur public local, au travers d'une brochure internet consacrée à l'intercommunalité à fiscalité propre (échéance 2003) et du traitement des données en fonction des catégories de communes ;

- Des circuits souples de validation des données sont parallèlement mis en place (au moyen de l'intranet et d'internet).

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1. Fourniture de données typologiques et régionalisées pour les communes : cette production sera généralisée grâce une meilleure identification des communes.

2.2. Consolidation : les travaux de consolidation du premier cercle (budget principal + budgets annexes) déjà conduits pour les communes de plus de 10.000 habitants seront étendus pour les départements appliquant une comptabilité rénovée et les groupements à fiscalité propre les plus importants.

3. Opérations répétitives

Les travaux listés ci-après font l'objet de publications spécifiques assurées par la 6^{ème} Sous-direction

3.1. Comptes définitifs des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (hors secteur hôpital et secteur du logement social)

Les publications élaborées à ce titre sont assurées par le Bureau 6C. Elles sont publiées à la Documentation Française, qui les distribue par l'intermédiaire de son réseau de succursales et certaines librairies universitaires. Les publications sont également disponibles au Centre national de documentation du Trésor public (adresses postale et télématique précisées au point 5 ci-après).

Les informations sont également consultables sur le serveur internet du MINEFI, dans des conditions précisées ci-après. Elles ont été rendues plus accessibles aux décideurs locaux par la création, fin 2002, d'un espace dédié au secteur public local.

3.1.1 Les comptes des Communes: Une synthèse annuelle est publiée. Les derniers comptes disponibles sont ceux de 2001 édition juin 2003. Le niveau d'information est identique à celui délivré par l'ancienne publication « papier » (ex tome 2 des comptes des communes). Le serveur offre également des informations synthétiques relatives à l'ensemble des communes françaises. Les données individuelles 2001 de l'ensemble des communes sont également consultables sur internet.

3.1.2 Les comptes des Départements et les comptes des Régions : chacune de ces brochures comprend une partie synthèse et un recueil des fiches de situation financière présentant les comptes individuels des collectivités. Dernière parution : comptes 2001 publiés en mars 2003. Ces éléments sont également consultables sur le serveur du MINEFI.

3.1.3 Les comptes des établissements publics locaux (intercommunalité et autres EPL) : Le traitement et la publication de ces informations sont réaménagés au 1^{er} semestre 2001, pour tenir compte des nouvelles informations recueillies dans ce domaine : exhaustivité, informations plus détaillées définies suivant les normes et les rubriques comptables appliquées aux collectivités territoriales, prise en compte des budgets annexes importants. La publication des données 2001 est intervenue en juillet 2003.

3.1.4 Les aides économiques locales: publication d'une synthèse annuelle dans les « Notes Bleues », dont la version intégrale est publiée sur le serveur du ministère.

3.2. Informations de conjoncture

3.2.1 Eléments de conjoncture communale: observation suivie de l'exécution budgétaire et comptable à partir de l'évolution en pourcentage de principaux postes de recettes et de dépenses (personnel, mouvements sur encours de dette, fiscalité, dotations et compensations, dépenses réelles d'investissement), sur la base d'un échantillon de 1017 communes représentant 50% des finances communales, dont toutes les villes de métropole de plus de 50.000 habitants. L'observation est réalisée au 30 septembre de l'année courante; à partir de la balance de fin de mois et au 31 janvier de N+1, sur la base du compte définitif. L'analyse des informations recueillies est publiée deux fois par an, courant juin de l'année N (données de N-1 au 31/01/N, journée complémentaire incluse) et fin décembre N (éléments au 30 septembre). Ces publications sont consultables sur le serveur du MINEFI.

3.2.2 Eléments de conjoncture départementale et régionale: collecte intégrale des comptes des collectivités de métropole au 30-09-N et au 15 février N+1 (éléments de prévision et d'exécution de l'exercice comptable N) pour les postes budgétaires précités.

3.2.3 Eléments de conjoncture intercommunale : collecte intégrale au 31 janvier N+1 des éléments d'exécution pour les postes budgétaires précités pour les groupements à fiscalité propre (une distinction est opérée par nature de groupements pour isoler les effets de la loi du 12 juillet 1999).

3.2.4. Eléments de conjoncture hospitalière : observation suivie des prévisions et de l'exécution budgétaires, des principaux postes de dépenses et de recettes, sur la base d'un échantillon de 580 établissements publics de santé et syndicats inter hospitaliers représentant 85 % des masses budgétaires du secteur public hospitalier. L'observation est effectuée à la fin de chaque trimestre. Les résultats de ces observations sont consultables sur le serveur de la DGCP.

Les informations synthétiques sont présentées dans le cadre de la brochure « Premières tendances N des finances locales /ou/ premiers résultats N-1 ».

Ces publications sont consultables sur le serveur internet du MINEFI. Ces informations sont présentées en priorité à la presse spécialisée qui suit l'actualité du secteur public local.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

(Sans objet, au titre des comptes des collectivités locales)

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

Le bureau 6C a élaboré la maquette d'une publication régionalisée des comptes de l'intercommunalité (groupements fiscalisés, dans un premier temps). La pré-version sera testée en 2003 sur les comptes 2001 et la généralisation interviendra en 2004.

Le bureau 6C travaille également à une publication régionalisée des données relatives aux communes classées par typologie (communes touristiques, littorales, en expansion démographique...).

Les informations régionales seront articulées avec une synthèse nationale des comptes.

5.2. Aspects « environnement »

Les gestions des services d'eau, d'assainissement, de ramassage et de traitement des ordures ménagères font l'objet d'observations spécifiques dans le cadre de la brochure régionalisée sur l'intercommunalité.

5.3. Aspects « européens »:

Sans observations pour 2004.

6. Liste des publications de la 6^{ème} sous-direction

Nature des données	Forme du document et Périodicité	Base de travail
Secteur des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (Bureau 6C) :		
A) Informations de conjoncture		
Communes	2 brochures 2 fois / an (30-09, 31 01 ou 15-2-n+1) ; A compter de juin 2001, publications en une brochure unique, Premières tendances des finances locales (30/09) et Premiers résultats N-1 des finances locales (31/12)	Echantillon de 1017 communes, dont toutes les villes de plus de 50.000 habitants, représentant 50% des finances communales.
Départements		intégralité des départements de métropole
Régions		intégralité des régions de métropole
Intercommunalité (groupements fiscalisés)		Intégralité des groupements fiscalisés (CU, SAN, districts, CA, CC)
<i>B) Comptes définitifs</i>		
Les comptes des communes	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des départements	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des régions	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes de l'intercommunalité et des établissements publics locaux	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des établissements publics de santé	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des établissements sociaux et médico sociaux	brochure annuelle	résultats définitifs
Le recouvrement des loyers dans les offices d'HLM à comptabilité publique au 30 juin	brochure annuelle	résultats définitifs
Les aides économiques versées par les collectivités locales	« Note Bleue » annuelle	publiée 1er trimestre de N+2

Ouvrages et informations disponibles au Centre national de documentation du Trésor public, immeuble « Michel Ange », 17 bd du Mont d'Est, 93192 Noisy le Grand ; tel 01 41 67 41 67, mél : doccndt@cp.finances.gouv.fr .

Consultations sur le site internet du MINEFI :

http://minefi.gouv.fr/publique/finances_locales/som_compt_loc.htm .

**Programmes ou extraits des programmes
statistiques 2004 présentés à d'autres formations du CNIS**

AGRICULTURE

**Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
- Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture (DPMA)**

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1 Enquête renouvelée

Les premiers résultats du recensement de la conchyliculture ont été produits trop tardivement pour pouvoir constituer le socle attendu à la rénovation de l'enquête annuelle de production des cultures marines. Cette rénovation n'interviendra donc qu'à partir de 2004. Le bureau central des statistiques (BCS) va s'appuyer sur les résultats du recensement 2002 et en particulier sur la constitution de qui aura été un premier vrai fichier statistique d'entreprises conchyliques pour rénover cette enquête annuelle réalisée par voie postale. Le questionnaire, du fait du mode d'enquête devra rester simple, toutefois, le questionnement sera diversifié et un volet variable d'une année à l'autre permettra d'approfondir périodiquement la connaissance des principales spécificités du secteur. D'autre part des méthodes seront testées pour passer progressivement d'une enquête exhaustive à une enquête par échantillonnage qui permettrait d'alléger la phase de collecte et de faire porter l'effort sur la qualité des réponses et de raccourcir les délais de traitement.

2.2 Autres travaux nouveaux

Le BCS ne dispose actuellement que de données simples concernant les aspects économiques du secteur, la principale étant l'estimation grossière du chiffre d'affaire à partir de la connaissance des captures et des prix de ventes (essentiellement les ventes en criée). A partir de 2004, il devrait avoir accès à l'ensemble des agrégats comptables pour des échantillons d'entreprises de pêche. Ces nouvelles données vont permettre d'identifier quelles sont les caractéristiques des flottilles économiquement les plus fragiles et de faire des simulations pour estimer les conséquences que pourraient avoir toutes les décisions politique de préservation de la ressource et donc de limitation des prises. Il s'agit donc de d'un domaine nouveau pour les statistiques de pêches pour lequel les attentes sont particulièrement fortes tant au niveau du ministère de l'Agriculture que de la Commission européenne.

Par ailleurs, une enquête exhaustive sur l'activité des navires est réalisée sur le littoral depuis 2002 par l'Ifremer. Les données collectées sont basiques mais suffisantes pour avoir une bonne connaissance sur l'activité en terme de « métier ». L'engin de pêche, l'espèce ciblée et la taille des navires, la zone de pêche et le port d'attache par exemple permettent de constituer des groupes homogènes dont l'activité est comparable. Des études seront menées en 2004 pour élaborer sur cette base une méthode consolidée d'estimation des pratiques et des captures à partir de la connaissance d'un échantillon et de redressement des données manquantes.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects régionaux et locaux

Il n'est pas prévu de développement en 2004 permettant d'améliorer la connaissance des phénomènes locaux par rapport à la situation actuelle. Le recensement de la conchyliculture de ce point de vue se révèle un peu décevant par rapport aux objectifs fixés et le secteur de la pêche et de l'aquaculture concernant un faible nombre d'entreprise ne se prête pas toujours à des développements locaux.

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales - Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

1. Exposé de synthèse

L'année 2004 est la première année du programme moyen terme 2004-2008. Cette période inter-censitaire devrait permettre de mieux valoriser les données disponibles et de rénover notre dispositif.

Deux **enquêtes** importantes ont lieu en 2003 : l'enquête "eau et assainissement" en partenariat avec l'IFEN et l'enquête structures 2003. L'exploitation et la diffusion de ces deux enquêtes se poursuivront en 2004. Par ailleurs, une enquête statistique sur l'agriculture et la pêche à Mayotte a lieu en 2003 et sera exploitée en 2004.

En plus du programme courant, deux enquêtes nouvelles sont prévues en 2004. L'enquête "aviculture 2004" apportera des données de cadrage sur le secteur avicole au niveau national et départemental. L'enquête cheptel porcin de novembre 2004 sera complétée par un volet sur l'alimentation : importance de la fabrication d'aliments à la ferme et alimentation "biphase". Une enquête d'initiative régionale sur les oliviers devrait également être réalisée.

Par ailleurs, l'enquête TERUTI-LUCAS doit être rénovée : documents géoréférencés, changement d'échantillon, harmonisation de nomenclatures. Cette rénovation doit débuter en 2004.

En 2004, les travaux **d'études et de synthèse** seront plus particulièrement centrés sur les points suivants :

En ce qui concerne les aspects comptes, 2004 devrait voir la finalisation des opérations de rebasement 2000 en collaboration avec l'INSEE, en l'occurrence le bouclage des séries : comptes régionaux et départementaux, comptes par OTEX ; 2004 devrait être aussi la première année de mise en œuvre des décisions prises dans le cadre du groupe de travail du CNIS sur les comptes de l'agriculture : nouveaux indicateurs de revenu, élaboration d'un compte de patrimoine.

Le RICA est lancé pour l'exercice 2003 auprès d'un échantillon de 7886 exploitations agricoles, suivant le plan de sélection présente en annexe 1.

La réflexion sur le mode de production du RICA commencée en 2003 se poursuit. A partir d'une étude de l'existant, notamment sur les utilisations des données, cette réflexion doit évaluer la qualité de la collecte, de l'échantillonnage et permettre une évolution de l'organisation globale de la production du RICA.

L'organisation des travaux de conjoncture au SCEES a fait l'objet en 2002 d'une réflexion approfondie pour rationaliser au mieux l'utilisation d'Internet et l'articulation entre la note de conjoncture générale et les notes de conjonctures spécialisées et développer une base de données conjoncturelles. Cette réflexion doit se concrétiser courant 2003 et aboutir en 2004 à la mise à disposition de nouveaux produits de conjoncture.

Les bilans d'approvisionnement, réalisés annuellement à la demande d'Eurostat, vont être complétés par un bilan fourrager synthétisant les consommations des différentes espèces.

L'accent sera mis en 2004 sur l'étude des sources administratives, ceci dans un objectif opérationnel d'utilisation aussi bien au niveau des données de synthèse qu'en complément, voire en substitution de sources ou d'enquêtes existantes. Les données issues de la BDNl seront expertisées en vue de leur emploi pour le calcul des effectifs bovins. En collaboration avec l'INSEE, les travaux de rapprochement des données d'emploi du SCEES et de la MSA devraient se poursuivre. Fort de l'expérience qu'il a acquise lors de la sirénisation du fichier du recensement, le SCEES sera amené à jouer un rôle majeur dans les travaux de sirénisation des fichiers administratifs.

L'année 2004 sera aussi consacrée au début des réflexions sur la mise en œuvre du programme moyen terme : étude de faisabilité d'une réforme de l'établissement des comptes départementaux, évolution de l'opération valeur vénale des terres.

Enfin, dans le cadre de la LOLF, les données de synthèses seront mobilisées pour l'approvisionnement des indicateurs de suivi des objectifs.

Pour 2005, nous envisageons les travaux suivants :

- enquête sur la structure de la production légumière (réalisée début 2005)
- enquête sur les signes officiels de qualité (2005)
- Enquête Structure (fin 2005)
- préparation des enquêtes pratiques culturales et bâtiments d'élevage de 2006
- Travaux sur les déchets pour répondre au règlement européen.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, rénovées et de périodicité supérieure à l'année

a) Enquête aviculture (2004)

L'objet de cette enquête est de connaître les structures de production des exploitations avicoles : parc de bâtiments, conditions d'élevage, modalités de production et volumes, conditions de stockage des déjections animales, consommation d'aliments ... En effet, les enquêtes structures sont insuffisantes pour avoir une bonne connaissance du secteur et il est nécessaire de faire un point inter censitaire. La dernière enquête remonte à 1995.

Cette enquête est réalisée uniquement en métropole.

La formation a émis un avis d'opportunité favorable sur cette enquête.

b) Enquête sur les structures de la production légumière en 2004 (réalisée en 2005)

L'objectif de cette enquête est de connaître les structures de production, l'emploi et les modes de commercialisation des exploitations légumières. Ainsi, elle permettra de disposer une fois sur la période inter-censitaire de données de cadrage sur la production de légumes destinées au marché de frais ou de transformation. Les légumes représentent 6% de la valeur de la production agricole pour 1% de la superficie agricole utilisée.

Cette enquête est réalisée en métropole et dans les DOM.

La formation a émis un avis d'opportunité favorable sur cette enquête.

c) Enquête sur les productions agroalimentaires sous signes officiels de qualité et d'origine (2005).

L'année 2004 sera consacrée à la préparation d'une deuxième génération d'enquête sur les produits sous signes officiels de qualité et d'origine programmée pour le premier semestre 2005. Cette enquête sera réalisée, auprès de 600 à 700 détenteurs de signes sur le territoire métropolitain et dans les DOM, elle a pour objectif de suivre les productions sous signes officiels de qualité et d'origine hors agriculture biologique.

L'enquête sera réalisée par les services régionaux de la statistique agricole du Ministère en charge de l'Agriculture.

La formation a émis un avis d'opportunité favorable sur cette enquête.

2.2 – Autres travaux nouveaux ou rénovés prévus pour 2004

a) Enquête cheptel porcin – volet alimentation

Les enquêtes cheptels porcins ont été présentées en 2002 au comité du label pour obtention du label. Il a été mentionné dans l'avis rendu par le comité du label, que ces enquêtes pouvaient comporter un volet annuel permettant de répondre à des questions ponctuelles, sans perturber leur réalisation par téléphone. A la demande des utilisateurs consultés lors de la préparation du programme à moyen terme, un volet alimentation sera adjoint au questionnaire de l'enquête porcine de novembre 2004.

Il abordera deux points :

- l'importance relative de la fabrication d'aliment à la ferme,
- la part de la pratique de l'alimentation "biphase" destinée à diminuer les exploitations d'azote dans les rejets animaux.

Le comité du label (séance du 13 juin 2002) a considéré qu'il n'était pas nécessaire de soumettre au comité du label les volets des enquêtes animales dans la mesure où ils restaient très limités. Cependant, il a demandé que les questionnaires lui soient envoyés lors de la demande de visa, pour le tenir informé, avant l'enquête, du contenu des volets.

b) Enquête TERUTI-LUCAS

En 2004, débutera la préparation de la rénovation de l'enquête Teruti-Lucas sur l'utilisation du territoire. Les principaux éléments de la rénovation sont le géoréférencement des points, les harmonisations de nomenclatures en relation avec l'enquête européenne LUCAS, le changement d'échantillon et l'amélioration de la qualité.

c) Base de sondage rénovée des exploitations agricoles

L'objectif est la mise à jour de la liste des exploitations agricoles figurant dans la Base de Sondage rénovée (identification, localisation et données de cadrage des exploitations) afin de disposer d'une liste qui soit la plus proche possible de la réalité pour la constitution des univers de tirage propres à telle ou telle enquête du SCEES.

Les principaux thèmes abordés sont :

- identification des exploitations agricoles (raison sociale, statut juridique, identifiant SIRET, ...)
- localisation des exploitations (adresse du siège, du chef d'exploitation et du responsable économique et financier)
- données de cadrage permettant de qualifier les exploitations (superficie agricole utilisée, principales cultures et principales spéculations animales...).

Cette enquête est nécessaire pour compléter les informations obtenues sur les "nouvelles" exploitations agricoles via le répertoire SIRENE, par nos enquêtes ou par les fichiers administratifs.

La formation a émis un avis favorable sur l'opportunité de cette enquête.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects régionaux et locaux

L'enquête "structures", réalisée fin 2003 et diffusée en 2004, comporte 70 000 questionnaires. Elle est représentative au niveau et régional.

Mutualité sociale agricole

2. Travaux nouveaux

La MSA a été sollicitée par l'ACOSS pour la réalisation de travaux communs sur l'emploi et les aides à l'emploi, aussi bien dans l'analyse du passé, que dans le domaine prévisionnel.

Par ailleurs, l'année 2004 verra la mise en place d'un modèle économétrique de prévision de l'emploi salarié à moyen terme (10 ans), ainsi que la construction d'indicateurs avancés pour anticiper les évolutions de court terme ce même salariat agricole.

4. Liste des publications

- **Annuaire statistique**

Annuaire statistique Maladie - Résultats départementaux 2000 (décembre 2001, 357 pages)

Annuaire statistique Vieillesse - Résultats départementaux 2000 (janvier 2002, 70 pages)

Annuaire statistique Prestations familiales, Logement, RMI - Résultats départementaux 2000 (janvier 2002, 104 pages)

Annuaire statistique Données d'ensemble, Cotisations - Résultats départementaux 2000 (janvier 2002, 140 pages)

Chiffres utiles 2000 (juin 2002, 24 pages)

COMMERCE, SERVICES

INSEE

- Direction des statistiques d'entreprises
- . Département des activités tertiaires

Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux

L'Insee a mis en place en 2002 des pôles d'appui aux enquêtes régionales sur les entreprises. Un premier axe de travail consiste à appuyer et coordonner les initiatives locales, en particulier, pour ce qui concerne le secteur tertiaire, sur les thèmes de la demande de services et des nouvelles technologies. Mais il s'agit aussi de mener une réflexion générale sur la façon d'aborder la dimension territoriale dans l'interrogation des entreprises.

Secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services (DECAS)
- . Sous direction des activités commerciales, artisanales et de services (SDACAS)

Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

Les besoins de la DECAS vont amener à développer les études régionales et départementales sur les très petites entreprises. Des travaux sont en cours, en collaboration avec l'Insee, pour mettre au point une méthode d'élaboration de statistiques régionales et locales de l'artisanat.

Premier Ministre

- Direction du Développement des Médias

Aspects Particuliers du Programme 2004

1. Aspects « régionaux et locaux »

Sous ce point, il convient de signaler qu'il existe une demande forte et croissante pour une évaluation des marchés régionaux et locaux de la publicité. Cette demande concerne et les professionnels du secteur et les experts gouvernementaux qui étudient les conditions de viabilité de nouveaux médias locaux, en particulier avec le projet de télévision numérique terrestre. Cet aspect pourrait être pris en compte dans une opération de type « enquête France Pub » si une telle opération était développée.

Le même type de demande en faveur de résultats régionalisés se manifeste également pour la production audiovisuelle et cinématographique.

BANQUE DE FRANCE
- Secrétariat général
. Direction des entreprises

Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects régionaux et locaux

Sur un plan individuel, la restitution à chaque entreprise adhérente à la Centrale de bilans du document personnalisé, le Dossier d'analyse financière (DAF), se poursuivra. Les succursales de la Banque de France fournissent ainsi une information toujours mieux adaptée aux attentes des chefs d'entreprise et des autorités locales. La mise en situation de l'entreprise dans son secteur d'activité peut être réalisée grâce aux statistiques sectorielles.

Les globalisations statistiques sur données Centrale de bilans sont réalisées annuellement aux niveaux national, régional ou départemental.

Certaines études sectorielles réalisées par une ou plusieurs succursales, le sont éventuellement en collaboration avec des entités d'autres pays européens.

DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

INSEE - PROGRAMME DE RENOVATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

. Le nouveau recensement de la population

1 - Exposé de synthèse

La rénovation du recensement de la population connaîtra en 2004 sa première année de mise en oeuvre. Ainsi prendra corps un projet ambitieux, lancé dès 1995, qui aura nécessité le vote d'une loi (ce fut la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, dont le titre V fonde, en droit, les nouvelles modalités du recensement de la population en France) et la publication d'un volumineux appareil réglementaire : décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, décret n° 2003-561 du 27 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population, arrêtés interministériels, etc.

Les opérations sur le terrain ne pouvaient commencer qu'une fois le dispositif juridique nécessaire mis en place. La publication des textes réglementaires au Journal officiel et l'inscription dans la loi de finances des crédits correspondant à la dotation forfaitaire permettent aux communes de s'organiser pour la première collecte et, notamment, d'inscrire à leur budget les crédits nécessaires pour la réalisation de celle-ci.

La première collecte du nouveau recensement aura lieu en janvier et février 2004. Elle commencera, dans les communes dont la population est supérieure ou égale à 10 000 habitants, aussitôt achevée une tournée de reconnaissance sur le terrain permettant de s'assurer que les adresses à recenser sont précisément identifiées. Une tournée de reconnaissance sera organisée dans les communes de moins de 10 000 habitants elles aussi, avec dans ce cas pour objectif principal une meilleure organisation de son propre travail par l'agent recenseur et un meilleur contrôle de l'exhaustivité de la collecte.

Par rapport aux prévisions du programme à moyen terme 2004-2008, le recensement de la population entrera ainsi dans le premier cycle de cinq ans prévu par la loi pour prendre en compte l'intégralité du territoire de la France métropolitaine, de Saint-Pierre-et-Miquelon et des départements d'outre-mer :

- d'une part, l'année 2004 sera celle de la première enquête de recensement, réalisée dans les quelque 900 communes de 10 000 habitants ou plus et dans un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants ;

- d'autre part, la réalisation des cinq premières enquêtes annuelles de recensement permettra d'entrer, fin 2008, dans la production des populations légales annuelles et de statistiques annuelles détaillées à tous les niveaux d'organisation du territoire.

2 - Travaux nouveaux pour 2004

L'année 2004 sera marquée par le lancement du recensement de la population sous sa nouvelle forme, résultant des dispositions des articles 156 à 158 de la loi du 27 février 2002 et de ses textes d'application.

Les protocoles de collecte du nouveau recensement ont été élaborés en tenant compte de la répartition des rôles entre l'Insee et les communes telle que la précise la loi : l'Insee organise et contrôle la collecte de l'information, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) préparent et réalisent les enquêtes de recensement. Par ailleurs, l'expérience acquise en commun avec les communes lors des recensements généraux a permis de faire évoluer dans la continuité les processus de collecte.

Il apparaît donc qu'au delà des obligations qui résulteront pour les communes ou les EPCI des termes de la loi et des textes pris pour son application, de bonnes pratiques, nourries de l'expérience des uns et des autres, seront à faire émerger pour assurer la meilleure qualité possible des enquêtes de recensement. C'est sur ce terrain que peut se construire un véritable partenariat.

1. Les tests (pour mémoire) :

De nombreux tests ont été menés afin de mettre au point les protocoles de collecte. Au cours du premier semestre 2001, un test a été réalisé dans trois directions régionales afin de vérifier la faisabilité technique du protocole de collecte basé sur le sondage sur liste de logements dans les communes de 10 000 habitants ou plus et de comparer les taux de réponse entre ce plan de sondage et un plan alternatif de type grappe dans lequel des adresses complètes sont interrogées. 2 000 logements ont été recensés dans chacun des deux modes envisagés. Les résultats ont conduit à privilégier l'interrogation d'adresses complètes comme apportant le plus de garanties, tant sur le plan méthodologique que sur celui de la compréhension par la population.

Une seconde vague de tests a été organisée au second semestre 2001. Réalisée auprès de 7 000 ménages de 11 communes dans trois régions, elle avait pour objectif la mise au point du protocole "adresses".

Au cours du premier semestre 2002, le protocole de collecte des communes de moins de 10 000 habitants a fait l'objet d'un test, notamment pour vérifier la possibilité de mettre en place une tournée de reconnaissance préalable à la collecte, sur le modèle de celle réalisée en commune d'au moins 10 000 habitants. 18 000 ménages ont été enquêtés dans 30 communes.

Des tests ont également été menés en 2002 dans les DOM, en Guyane et à la Réunion, afin de préciser en particulier le protocole de l'enquête cartographique préalable au recensement.

Par ailleurs, le site expérimental de la direction régionale de Rhône-Alpes a participé à de nombreux travaux, et a mis en place à la rentrée 2002 un test portant sur les trois communes du site, réalisé par les communes elles-mêmes, dans les conditions de la loi.

Enfin, en janvier-février 2003, 12 directions régionales ont organisé et contrôlé un test de collecte préparé et réalisé par 92 communes. Ce test a permis notamment de roder le processus de collecte en fonctionnement-cible et de tester les fonctionnalités de quelques outils informatiques, comme l'outil de pilotage et de suivi.

Au total, toutes les directions régionales auront ainsi participé à un test de recensement rénové avant la mise en œuvre en 2004.

2. L'outil de pilotage :

L'ensemble de la campagne sera suivi au moyen d'un logiciel de pilotage. Cet outil combine les fonctions d'un logiciel de planification et de suivi de tâches. Ses fonctions sont les suivantes :

- programmer et ordonnancer l'enchaînement des étapes et des tâches nécessaires à la réalisation du recensement ;
- avertir des opérations à lancer ;
- suivre l'avancement de la réalisation des tâches et des opérations ;
- gérer des référentiels (géographiques, informations administratives) ;
- permettre la communication entre les acteurs de la collecte et la gestion des contacts ;
- mettre à disposition une documentation ;
- archiver des informations de chaque campagne.

Le système de pilotage est au centre du processus de la collecte. Il échange des informations avec l'ensemble des autres applications du recensement.

Cet outil est accessible selon trois modes :

- à l'Insee, sur des postes de travail usuels, pour les travaux de planification et de suivi ;

- en mode autonome sur le micro-ordinateur portable du superviseur, ce poste étant synchronisable avec la base centrale soit depuis une connexion téléphonique externe, soit dans les locaux de la direction régionale ;
- à partir d'un site web, pour les communes qui le souhaitent, afin qu'elles puissent consulter des plannings, de la documentation, et renseigner les indicateurs d'avancement de la collecte, avec en sous-produit l'édition des bordereaux récapitulatifs.

3. La préparation de la collecte de l'année 2004 :

L'initialisation (2e trimestre 2003) :

La première tâche consiste à initialiser les référentiels utilisés dans la campagne : géographiques (communaux, infracommunaux), administratifs (coordonnées des mairies) et statistiques (données des recensements précédents et de la taxe d'habitation).

Par ailleurs, le répertoire d'immeubles localisés, mis à jour à l'aide de sources administratives en continu, est proposé à l'expertise de la commune avant l'été. Une fois arrêté par l'Insee, il permet de mettre à jour la base de sondage d'adresses et de tirer les adresses à enquêter l'année suivante. Dans les départements d'outre-mer cette expertise portera sur les résultats de l'enquête cartographique.

A cette occasion, pour les communes au-dessus du seuil de 10 000 habitants, certaines adresses de l'échantillon, présentant des caractéristiques pouvant entraîner des ambiguïtés de repérage, seront marquées pour être systématiquement contrôlées lors de la collecte.

Une deuxième série de travaux a trait à l'initialisation des plannings de réalisation de la collecte dans l'outil Pilotage et à la mise à jour de la documentation. Ces opérations sont réalisées par le pôle national "Recensement", l'adaptation éventuelle étant effectuée par les directions régionales.

Par ailleurs, le versement de la dotation forfaitaire de recensement aux communes sera préparé au niveau national et devra être effectif au plus tard le 31 mars 2004. Enfin, un premier courrier diffusé en juin 2003 a informé toutes les communes concernées par la prochaine campagne du planning et des modalités de réalisation, du montant de la dotation forfaitaire et des dispositions à prendre.

La mise en place de l'organisation en direction régionale (2e et 3^e trimestres 2003) :

La mise en place de l'organisation en direction régionale (DR) suppose la nomination préalable du responsable régional du recensement (RP), ce qui est fait, et la constitution de l'équipe en charge du RP, ce qui est en cours. En régime permanent, il ne s'agira naturellement que de procéder aux ajustements dans le cadre des procédures locales.

Quelle que soit sa taille, la commune est accompagnée pendant toute la durée de la collecte par un agent de l'Insee, dénommé "superviseur". Celui-ci a une triple mission : d'une part, il assure conseil et appui technique ; d'autre part, il contrôle la qualité des opérations ; enfin, il participe à la formation des acteurs de la commune, notamment des agents recenseurs. Pour exécuter cette mission, il se rend régulièrement dans les communes. La désignation des superviseurs doit intervenir avant septembre 2003. La DR informera chaque commune du nom du superviseur.

L'enquête cartographique dans les DOM (3e et 4e trimestres 2003) :

Dans les départements d'outre-mer, l'adressage est souvent de mauvaise qualité. De plus, un nombre important de logements précaires, souvent occupés par des populations très mobiles, apparaissent et disparaissent de manière rapide, en particulier dans les communes de 10 000 habitants ou plus.

Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, le plan de sondage développé en métropole repose sur des outils cartographiques et en particulier le répertoire d'immeubles localisés. Le RIL n'est pas encore opérationnel dans les départements d'Outre-Mer, notamment aux Antilles et en Guyane. La Réunion dispose d'un système d'information géographique (SIG), mais dont la mise à jour selon les procédures du RIL n'est pas encore envisageable.

Dans les DOM, le plan de sondage s'appuie sur un découpage infra-communal en îlots. Dans chaque commune de 10 000 habitants ou plus, les îlots sont répartis en 5 groupes de rotation équilibrés

suivant des variables démographiques et de type logement issues du précédent recensement de la population. Chaque année un groupe de rotation sera concerné par les opérations de recensement. Pour pallier les insuffisances des sources administratives de suivi de la construction, l'Insee mènera annuellement une enquête cartographique sur les îlots du groupe de rotation. Elle permettra de localiser toutes les constructions de cette portion du territoire communal et d'y dénombrer les logements. Un sous-échantillon des adresses du groupe sera tiré de telle sorte que la charge de collecte représente 40 % des logements du groupe. Au bout du cycle de cinq ans, la totalité du territoire de la commune sera prise en compte du fait de l'enquête cartographique et 40 % des logements de la commune seront recensés.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, l'objectif est différent, même si les variables collectées sont les mêmes. L'enquête cartographique va permettre un contrôle d'exhaustivité qui remplacera l'utilisation du fichier de la taxe d'habitation faite en métropole. Les données collectées vont aussi permettre d'aider à la collecte en cas de difficultés sur le terrain.

Les données collectées lors des enquêtes cartographiques seront des données de localisation des immeubles, à savoir : le type et le nom de la voie, le numéro dans la voie, un complément d'adresse et des observations si ceux-ci sont nécessaires, le type d'immeuble, l'aspect du bâti, le nombre de logements, le nombre d'étages, le nombre de communautés, le nombre d'établissements et le nombre d'équipements urbains ; dans le cas d'une maison individuelle, s'y ajoutera le nom de l'occupant principal tel qu'il apparaît sur la porte, sur la boîte aux lettres ou tel qu'il est donné par l'occupant lui-même.

La collecte sera faite par des agents de l'Insee.

Les données collectées, y compris le nom de l'occupant principal, auront deux utilisations :

1. Tirage de l'échantillon des adresses à enquêter dans les communes de 10 000 habitants ou plus, puis transmission de cette information ainsi que des « carnets de tournée » aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale ;
2. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, préparation des « carnets de tournée » qui leur seront transmis.

Par ailleurs, ces mêmes données, à l'exception du nom de l'occupant principal, pourront être utilisées pour la création et la mise à jour du répertoire d'immeubles localisés (RIL).

La mise en place de l'organisation dans les communes (3e trimestre 2003) :

Après avoir pris connaissance du cadre juridique, le maire nomme un coordonnateur de la conduite de l'enquête de recensement dans la commune et communique son nom à l'Insee. Ce coordonnateur est l'interlocuteur de l'Insee pendant la campagne annuelle de recensement des ménages. Il a probablement des collaborateurs, dont le nombre est fonction du nombre d'agents recenseurs (l'Insee recommande un agent d'encadrement pour dix agents recenseurs). Le coordonnateur communal et ses collaborateurs assurent l'encadrement et le suivi du travail des agents recenseurs. Ils sont nommés par arrêté municipal.

La désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont de la seule responsabilité de la commune. Pour ces fonctions, les communes peuvent faire appel, soit à du personnel communal, soit à un recrutement externe. La commune se charge des appels à candidature, des entretiens d'embauche, de la gestion et de la rémunération. Si elle le souhaite, l'Insee peut la conseiller sur le profil de compétences à rechercher pour la fonction d'agent recenseur. Les agents recenseurs sont nommés par arrêté municipal, de préférence à l'issue de la première séance de formation. Un avis technique de l'Insee peut être donné à l'issue de la formation si la commune le souhaite.

Les agents recenseurs, comme les autres membres de l'équipe communale, sont tenus au respect du secret professionnel en tant qu'acteurs d'une collecte d'information relevant du système statistique public. A ce titre, ils sont assujettis aux dispositions de la loi du 7 juin 1951 concernant le respect de la confidentialité des informations recueillies et de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Première visite du superviseur (4e trimestre 2003) :

Au cours du dernier trimestre, le superviseur de l'Insee effectue sa première visite en commune. Il étudie avec le coordonnateur communal du recensement (RP) l'organisation à mettre en place.

L'objectif de ce premier contact avec le coordonnateur communal du recensement est d'une part de se présenter et d'instaurer de bonnes conditions pour le partenariat de collecte, d'autre part de faire le point sur la mise en place de l'organisation et plus particulièrement sur :

- le cadre d'organisation du RP, le déroulé des opérations (phasage des tâches et partage Insee-commune), la livraison des imprimés, le matériel pour la collecte (carnet de tournée, plans) et le calendrier ;
- les questions que se pose la commune et l'organisation envisagée ;
- la formation et ses modalités.

La mise en place des imprimés (4e trimestre 2003) :

Les questionnaires du recensement seront imprimés, personnalisés et routés vers les communes par un prestataire dans le cadre d'un marché. Dans les DOM, le prestataire livrera les services de l'Insee, à charge pour ces derniers de livrer *in fine* les communes. Chaque bulletin individuel et chaque feuille de logement portera ainsi les éléments suivants :

- le nom de la commune et son code géographique ;
- un code à barres non significatif. Ce code à barres comportera 10 positions : la première identifiera l'année de collecte, la seconde le type de questionnaire et les 8 suivantes seront un numéro incrémental sans signification. Il n'y aura ainsi pas deux bulletins porteurs du même code à barres, ce qui permettra d'assurer un meilleur suivi de l'exploitation.

Les bulletins individuels, feuilles de logement, fiche de logement ou d'adresse non enquêté(e), dossiers d'adresses collective et notices explicatives seront ainsi adressés directement aux communes. Les directions régionales assureront l'envoi aux communes des imprimés résiduels : documents de formation, carnets de tournée, bordereaux récapitulatifs, etc. et assureront le suivi de la réception par les communes. Elles conserveront également un stock d'imprimés non personnalisés du nom de la commune pour abonder les communes en cas d'insuffisance ou de problème particulier.

Les communes de 10 000 habitants ou plus recevront par ailleurs les listes d'adresses à enquêter et les pages correspondantes des carnets de tournée des agents recenseurs. De plus, elles recevront des plans de collecte par IRIS2000 édités de manière automatisée. Un courrier annonce à la commune l'envoi des imprimés du recensement et les quantités. Plusieurs envois sont prévus. Dans les deux mois qui précèdent la collecte, la commune reçoit les questionnaires pour la collecte, les documents de gestion, les fiches de relevés d'adresses, les carnets de tournée et les cartes d'agent recenseur. Elle vérifie qu'il n'y a pas eu d'erreur de routage et que la quantité de documents convient. Elle en accuse réception à l'Insee.

La mise en place de la logistique (4e trimestre 2003) :

Dans les DR, il s'agit notamment de préparer les matériels mis à la disposition des superviseurs. Ils seront équipés d'un téléphone mobile et d'un micro-ordinateur portable. L'affectation de ces micros aux superviseurs nécessitera au préalable un chargement dans chaque machine (environ 600) des logiciels et des données personnalisées nécessaires au superviseur.

Dans les communes, le coordonnateur de l'enquête de recensement s'assure que toutes les conditions sont réunies pour le bon déroulement du recensement et le respect de la confidentialité des données. Concernant les conditions matérielles, la commune prévoit :

- des zones de stockage pour entreposer les imprimés du recensement avant la collecte ;
- des armoires ou locaux sécurisés pour le stockage des imprimés remplis ;
- un lieu d'accueil pour recevoir les habitants ;
- un bureau pour rencontrer les agents recenseurs ;

- un accueil téléphonique ;
- une boîte aux lettres affectée au recensement ;
- éventuellement, un équipement informatique permettant de communiquer via Internet avec l'Insee et d'héberger une application permettant d'enregistrer les retours de questionnaires et d'établir des indicateurs d'avancement.

Le découpage en zones de collecte et l'affectation des agents recenseurs (4e trimestre 2003) :

Communes de moins de 10 000 habitants

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, la commune doit procéder au découpage de son territoire en zones de collecte appelées districts. Ces zones sont les unités de base sur lesquelles seront localisées les informations collectées. Toute publication de données infracommunales devra s'appuyer sur ce zonage. Ce zonage doit également permettre à l'Insee de mettre en œuvre sa mission de contrôle de la collecte. Les limites d'un district doivent respecter les zonages administratifs de type commune, canton ou commune associée et les zonages de diffusion (IRIS). Sa taille ne doit pas dépasser 250 logements et son territoire doit être aisément repérable sur le terrain : en dehors des limites administratives citées précédemment, il est recommandé d'utiliser des voies ou des pseudo voies (cours d'eau, ligne de chemin de fer, etc.) pour le délimiter.

Autant qu'il est possible, il est suggéré à la commune de conserver le découpage en districts du précédent recensement, ce qui facilitera le contrôle d'exhaustivité de la collecte. La commune communiquera le découpage à l'Insee qui l'intégrera dans le référentiel géographique pour la commune. Dans les DOM, ce découpage sera proposé par l'Insee préalablement à la réalisation de l'enquête cartographique.

Pour répartir le travail entre les agents recenseurs, la commune crée des secteurs de collecte. Ces secteurs doivent tenir compte de la charge maximale de travail que l'on peut confier à un agent recenseur et qui se situe autour de 200 à 250 logements. Il est recommandé que ces secteurs de collecte s'appuient sur le découpage en zones de collecte décrit précédemment, éventuellement en regroupant des zones de faible taille s'il en existe.

Communes de 10 000 habitants ou plus

La liste des adresses à enquêter est organisée par IRIS (respectivement îlot dans les DOM), afin de faciliter le travail de suivi et de récapitulation de la collecte.

Quelle que soit la taille de la commune, la délimitation du secteur de collecte de chaque agent recenseur est de la responsabilité de la commune. La recommandation de l'Insee est de prévoir un agent recenseur pour un maximum de 200 logements à recenser.

La commune se charge de préparer, pour chaque agent recenseur, les imprimés et le matériel utiles à son travail. Elle les lui remet, de préférence, à l'issue des séances de formation.

La formation des acteurs de la collecte (par l'Insee et par la commune)

La formation de l'interlocuteur de l'Insee désigné par la commune (coordonnateur chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement) est assurée par l'Insee au cours du 4e trimestre 2003. Le coordonnateur communal forme ensuite son équipe d'encadrement des agents recenseurs.

Dans le cadre du partenariat établi sur les enquêtes de recensement, la commune et l'Insee forment les agents recenseurs. La commune est chargée des aspects logistiques de cette action et de la formation relative à l'organisation et aux méthodes de suivi des enquêtes de recensement. L'Insee prend en charge la formation relative aux concepts du recensement, aux procédures de collecte et aux règles de droit concernant le respect du secret statistique, la sécurité et la confidentialité des données collectées.

La formation des agents recenseurs interviendra dans les premiers jours de 2004. Elle se déroulera en deux séances d'une demi-journée chacune, entre lesquelles l'agent recenseur se verra normalement confier le soin de la tournée de reconnaissance.

La communication locale :

La commune est encouragée à mettre en place une campagne locale de communication qui sera renforcée par la campagne mise en place par l'Insee au plan national : affiches sur panneaux municipaux, annonce dans le journal municipal ou sur le site Internet de la commune, lettre aux habitants, contacts avec les journaux locaux ou réponses à des sollicitations des médias, etc.

La campagne de communication intégrera dans les publics concernés les relais de collecte que constituent les syndicats, gardiens d'immeubles et associations.

Pour aider la commune et assurer une cohérence entre la campagne de communication nationale et celle mise en oeuvre localement, l'Insee fournit un "kit de communication" : contenu et visuel.

A la fin de cette période de mise en place de l'organisation, à l'occasion d'une seconde visite, le superviseur s'assure du bon déroulement des phases de préparation : formation des agents recenseurs, programme de communication locale, mise en place d'une organisation assurant le respect de la confidentialité des informations collectées.

4. Le déroulement de la collecte (janvier-février 2004) :

La tournée de reconnaissance (normalement effectuée par l'agent recenseur)

La tournée de reconnaissance est une opération préliminaire à la collecte. Elle est préconisée dans toutes les communes mais les modalités divergent selon la taille de la commune. Durant cette opération, l'agent recenseur n'a pas à contacter les habitants pour collecter de l'information ; néanmoins, il peut commencer à les informer de la réalisation prochaine du recensement au moyen d'affichettes apposées dans les entrées d'immeubles, chez les commerçants ou dans les lieux publics et déposer la lettre-avis dans les boîtes aux lettres.

Communes de moins de 10 000 habitants : établissement d'un relevé des adresses

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, la tournée de reconnaissance a pour but d'établir un relevé de toutes les adresses d'habitation à recenser, avec l'indication du nombre approximatif de logements de chacune.

Ce relevé d'adresses est réalisé par l'agent recenseur pour chaque district ; il est organisé par voie. L'agent recenseur dispose pour cela d'un plan de situation et de la description des limites des districts de son secteur. A l'issue de sa tournée, il effectue les totalisations du nombre de logements par district et remet au coordonnateur communal du RP les relevés d'adresses ainsi établis.

Au niveau de chaque district, le coordonnateur communal compare le nombre de logements relevé par l'agent recenseur à celui des logements recensés lors du précédent recensement. Les écarts constatés doivent pouvoir être expliqués, notamment par des évolutions de la construction. Dans le cas contraire, un retour sur le terrain pour validation est préconisé. Les résultats de cette tournée de reconnaissance sont tenus à la disposition du superviseur lors de son passage en mairie.

Dans les DOM, l'agent recenseur dispose d'un carnet de tournée pré-rempli des informations recueillies lors de l'enquête cartographique. La tournée de reconnaissance vise donc à reconnaître parfaitement les limites du ou des districts qui lui sont confiés ainsi que les éventuelles difficultés de repérage des adresses qu'ils contiennent.

Cette procédure prépare et facilite le contrôle d'exhaustivité réalisé en fin de collecte.

Communes de 10 000 habitants ou plus : vérification des adresses à recenser

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, la tournée de reconnaissance a pour but de bien vérifier l'existence des adresses à recenser et surtout de s'assurer de leur correcte localisation par l'agent recenseur.

Elle est réalisée de préférence par l'agent recenseur, qui dispose pour cela de la liste des adresses à recenser et d'un plan de situation. Pour chaque adresse, la liste comporte le nombre de logements recensés lors du dernier recensement (respectivement dénombrés lors de l'enquête cartographique dans les DOM). L'agent recenseur y porte le nombre de logements qu'il décompte pour sa part, une fois qu'il a localisé l'adresse à recenser.

Le nombre de logements est un indicateur important pour valider la bonne localisation de l'adresse. Si un écart important apparaît entre le nombre de logements de l'adresse estimé par l'agent recenseur lors de sa tournée de reconnaissance et celui attendu, le coordonnateur communal (ou son équipe) doit procéder à une vérification du travail de localisation réalisé par l'agent recenseur.

Les adresses présentant des écarts non résolus ou les adresses non trouvées ou ambiguës sont portées à la connaissance du superviseur de l'Insee, qui peut procéder à des vérifications complémentaires par recours aux documents de collecte du précédent recensement ou par comparaison avec le fichier le plus récent de la taxe d'habitation. D'une manière plus générale, l'ensemble des informations issues de cette tournée de reconnaissance doit être mis à la disposition du superviseur lors de sa visite en mairie.

Lorsqu'une adresse de l'échantillon est impossible à retrouver, parce qu'elle est détruite par exemple, l'agent recenseur remplit une fiche d'adresse non enquêtée dans laquelle il précise la raison de ce non-recensement.

C'est à l'issue de la tournée de reconnaissance qu'est définitivement arrêtée la liste des adresses à recenser.

Date de référence de la collecte :

Comme pour les recensements précédents, le premier jour de la collecte sera la date de référence des informations recueillies. Ainsi, les personnes décédées avant cette date ne seront pas prises en compte, de même que les enfants nés après. Chaque année, compte tenu de la fin des vacances de Noël, de la semaine consacrée aux formations d'agents recenseurs et à la tournée de reconnaissance, la date de référence sera le 3^e jeudi du mois de janvier (respectivement deux semaines plus tard à La Réunion).

Le recensement des personnes vivant dans des habitations mobiles terrestres, des personnes sans-abri et des marinières :

Les deux premiers jours de la collecte, l'agent recenseur effectue dans son secteur de collecte le recensement des personnes vivant en habitation mobile terrestre et des personnes sans abri. Il établit une feuille de logement pour chaque habitation mobile et un bulletin individuel par personne. Les personnes sans abri sont assimilées aux personnes vivant en habitation mobile et sont recensées avec un bulletin individuel et une feuille de logement pour l'habitation mobile fictive correspondante établie pour la zone de collecte. Les personnes sans abri seront par ailleurs enquêtées dans les centres d'accueil de court séjour au titre des communautés.

La collecte a lieu la même année que celle des ménages dans les communes de moins de 10 000 habitants. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, cette collecte aura lieu une fois tous les cinq ans (en 2006, 2011, etc.) partout en même temps.

Les marinières seront recensés par les soins de l'Insee avec le concours du Service des voies navigables, une fois tous les cinq ans (en 2006, 2011, etc.).

La collecte auprès des ménages (4 ou 5 semaines) :

Le dépôt-retrait

La collecte des informations auprès des ménages est réalisée par les agents recenseurs suivant la méthode dite du "dépôt-retrait". Lors d'un premier passage, l'agent recenseur remet les questionnaires aux habitants du logement si celui-ci est une résidence principale. Ce sont les personnes elles-mêmes, celles qui résident habituellement dans le logement, qui remplissent les questionnaires. Un rendez-vous est pris avec l'agent recenseur pour que celui-ci récupère les questionnaires. A cette occasion, il vérifie, d'une part, que le nombre de bulletins individuels remplis est bien égal à celui des personnes inscrites en liste A de la feuille de logement et, d'autre part, que ces questionnaires ne sont pas retournés vierges.

L'agent recenseur peut aider les habitants à remplir les questionnaires ou le faire lui-même si cela lui est demandé. Dans les DOM, cette aide sera systématiquement proposée aux habitants.

Si les personnes du ménage le souhaitent, elles peuvent retourner leurs questionnaires directement à l'Insee ou à la mairie. Des enveloppes (non affranchies) sont prévues à cet effet. Dans le cas d'un logement vacant, d'une résidence secondaire ou d'un logement utilisé de manière occasionnelle pour des raisons professionnelles, l'agent recenseur remplit lui-même la feuille de logement pour un nombre limité de questions ; aucun bulletin individuel n'est rempli.

Si, à la suite de plusieurs tentatives, l'agent recenseur n'arrive pas à joindre les habitants d'un logement supposé être une résidence principale, il établit une **fiche de logement non enquêté** sur laquelle il indique d'une part la cause de la non-réponse (absence de longue durée, impossibilité de joindre la ou les personnes, refus de répondre) et, d'autre part, un nombre supposé de personnes résidant à titre habituel dans ce logement ainsi que quelques informations sur le logement. Cette information permet de procéder de manière plus sûre au redressement de cette non-réponse.

Pour les adresses comportant plusieurs logements, l'agent recenseur ouvre un **dossier d'adresse collective** (DAC) sur lequel il récapitule le nombre de logements recensés par catégorie (résidence principale, résidence secondaire, logement vacant, logement occasionnel) et le nombre de bulletins individuels collectés.

Une campagne de communication est mise en place par la commune pour faciliter le travail de l'agent recenseur. Cette campagne devrait s'appuyer sur les actions qui seront proposées et les outils qui seront fournis par l'Insee aux communes et relayer ainsi au niveau local par des visuels et des messages similaires à ceux de la campagne réalisée au niveau national. Lors du dépôt des questionnaires, l'agent recenseur fournira une notice explicative avec les questionnaires. Une lettre du maire de la commune et du directeur régional de l'Insee pourrait précéder cette première visite. Pour la relance des non-répondants, des courriers du maire seront utiles.

Le carnet de tournée

Pour organiser son travail, l'agent recenseur dispose d'un carnet de tournée fourni par l'Insee. Il le complète tout au long de son travail de collecte.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, le carnet de tournée est un cahier vierge que l'agent recenseur crée à partir du relevé d'adresses issu de la tournée de reconnaissance. Il l'organise par district et voie à recenser avec autant de lignes qu'il y a de logements dans chaque adresse à recenser. Dans les DOM, le carnet de tournée est pré-rempli des informations recueillies lors de l'enquête cartographique.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, le carnet de tournée est préimprimé par l'Insee des adresses à recenser. Il est organisé par IRIS2000 (respectivement îlot dans les DOM) avec une page par adresse et d'éventuelles pages « suite » si le nombre de logements à l'adresse est important.

Après avoir parcouru l'ensemble des bâtiments de l'adresse, l'agent recenseur affecte sur ce carnet de tournée un numéro à chaque logement de l'adresse, inscrit les éléments de la localisation du logement (bâtiment, escalier, étage, position sur le palier et nom de l'occupant), note les différents rendez-vous pris pour contacter le ménage et enregistre le résultat de la collecte : catégorie du logement et, si c'est une résidence principale, nombre de bulletins individuels collectés.

Dans les départements d'outre-mer, l'adresse est assimilée au bâtiment.

La collecte auprès des communautés

Le contexte

Le décret du 5 juin 2003 prévoit la prise en charge par l'Insee des enquêtes auprès des communautés, y compris des logements de fonction situés dans l'enceinte de ces communautés.

Le même texte définit la communauté comme un ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun. La population de la communauté comprend les personnes qui résident dans la communauté, à l'exception de celles résidant dans des logements de fonction, lesquelles sont comptées dans la population des ménages.

Les catégories de communautés sont :

- 1 - Les services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, les établissements sociaux de moyen et long séjour, les maisons de retraite, les foyers et résidences sociales ou assimilés ;
- 2 - Les communautés religieuses ;
- 3 - Les casernes, quartiers, bases ou camps militaires ou assimilés ;
- 4 - Les établissements hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris les établissements militaires d'enseignement ;
- 5 - Les établissements pénitentiaires ;
- 6 - Les établissements sociaux de court séjour ;
- 7 - Les autres communautés.

Le nombre de communautés à recenser, lors d'une campagne annuelle, sera de l'ordre de 7 500 en France métropolitaine (et environ 110 dans les DOM), donnant lieu au recensement de 365 000 personnes environ.

La charge est, bien entendu, très variable d'une DR à l'autre : près de 700 communautés recensées chaque année en Rhône-Alpes, une trentaine seulement en Corse.

La charge moyenne par DR est de 340 communautés à recenser pour 16 000 personnes.

Le répertoire des communautés

Le répertoire des communautés a pour objectif de recenser toutes les structures répondant à cette définition et de maintenir à jour les informations qui y sont associées.

Le répertoire est initialisé à partir des informations du RP99 et mis à jour au moyen de fichiers administratifs et de retours du terrain.

Chaque année, le répertoire devra fournir une liste de communautés contenant par ordre de priorité le nom et l'adresse de la communauté (et ses éléments de localisation : district, identifiant C1CN2 pour les communes de 10 000 habitants ou plus), des éléments pour la contacter plus facilement (téléphone, nom du responsable, etc.) et des informations complémentaires (catégorie, nombre de personnes précédemment recensées, capacité, etc.).

La liste des communautés présentes dans le répertoire sera adressée chaque année aux fins d'expertise aux communes concernées l'année suivante par le recensement des communautés.

Les acteurs

Le pôle national « Recensement des communautés » :

Ce pôle de compétence, situé à la direction régionale de l'Insee de Haute-Normandie, s'est d'abord vu confier en 2001 la responsabilité de constituer et de mettre à jour le répertoire des communautés, puis à l'automne 2002 la responsabilité complète de l'opération de recensement des communautés.

A ce titre, il :

- intègre les fichiers en provenance des différentes administrations ;
- organise la validation de la liste des communautés par les DR et l'expertise par les communes concernées ;
- prévoit les stocks annuels d'imprimés nécessaires pour la collecte des communautés et les ventile par direction régionale ;
- prépare les supports de formation ;
- assure le lancement annuel de l'opération et forme les responsables chargés de son suivi ;
- anime les DR pour cette opération et suit l'avancement de la collecte ;
- répond rapidement à tous les problèmes de collecte ou de méthodologie ;
- établit, en fin de collecte, un bilan de réalisation ;
- suit financièrement le coût de la collecte ;
- définit un échantillon de contrôle *a priori* pour les enquêtes-qualité.

L'enquêteur :

L'acteur de terrain privilégié pour la collecte des communautés est le réseau d'enquêteurs-ménages de l'Insee pour deux raisons principales :

- c'est un réseau de qualité, bien formé aux méthodes de l'Institut, ayant une bonne connaissance de ses missions et de ses travaux ;
- une hypothèse de 350 à 400 enquêteurs est réaliste, soit un effectif compatible avec le potentiel du réseau des enquêteurs-ménages.

Le superviseur :

Bien que non directement concerné par le suivi de la collecte des communautés, il est, de par sa fonction, l'intermédiaire entre la commune et la direction régionale. Il doit donc connaître le nom des enquêteurs recrutés sur sa zone et la liste des communautés à recenser. Il doit communiquer cette information à chaque commune concernée de sa zone.

Les communautés :

Il est souhaitable qu'elles désignent un interlocuteur qui assure le lien entre l'enquêteur et les membres de la communauté, y compris les ménages vivant dans l'enceinte de la communauté.

Les communes :

Elles sont consultées préalablement sur la liste des communautés à recenser sur leur territoire, constituée à partir du répertoire des communautés. Elles informent les agents recenseurs afin qu'ils ne passent pas dans celles-ci. Elles sont informées de tout problème de collecte (refus) pouvant intervenir et peuvent jouer, dans ce cas, un rôle d'intermédiaire.

Le tirage des échantillons annuels de communautés

L'échantillon annuel est composé d'une part des communautés des communes de moins de 10 000 habitants du groupe de rotation concerné par les opérations de recensement de l'année, et d'autre part d'un échantillon de communautés des communes de 10 000 habitants ou plus. Ces dernières ont été réparties en métropole en cinq groupes à peu près équilibrés en volume de communautés. Cette manière de faire présente l'avantage de la simplicité vis-à-vis des communes, qu'on ne sollicite qu'une fois tous les cinq ans pour l'expertise de la liste des communautés. Mais elle peut engendrer des pics de charge dans le cas de communes comptant un très grand nombre de communautés. C'est pourquoi on affectera les communes de 10 000 habitants ou plus à un groupe de rotation, à l'exception de celles qui, du fait de leur volume de communautés, seront réparties sur plusieurs années. Une vingtaine de communes sont dans ce cas.

Dans les DOM, l'enquête cartographique sert également à mettre à jour la liste des communautés implantées dans les communes de moins de 10 000 habitants du groupe de rotation concerné,

respectivement les îlots pour les communes au-dessus de ce seuil. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, le plan de sondage retenu consiste à interroger chaque année les communautés sises dans les îlots du groupe de rotation.

Le calendrier de la collecte auprès des communautés

La collecte des communautés se réalisera sur une période de 4 semaines, au cours du mois de mars. Les avantages d'une collecte des communautés légèrement décalée dans le temps par rapport à celle des ménages sont nombreux :

- en premier lieu, ce scénario permettra de répartir au mieux dans l'année à partir de 2004 la charge des enquêtes auprès des ménages ;
- une collecte des communautés réalisée en mars ne sera pas très éloignée de la collecte des ménages. L'ensemble des opérations de collecte liées au RP sera donc géré sur le 1^{er} trimestre de chaque année ;
- le mois de mars est un mois idéal de collecte pour les établissements scolaires ou universitaires, car peu perturbé par les vacances et les examens, contrairement à la période de janvier-février ;
- les communautés "retrouvées" lors du passage de l'agent recenseur pourront être intégrées rapidement dans l'échantillon transmis à chaque enquêteur ;
- le superviseur est dégagé de toute action de suivi de cette opération. Il n'interviendra que pour informer les communes sur les communautés interrogées et sur le nom des enquêteurs recrutés. Il sera l'intermédiaire entre la commune et la direction régionale dans le cas d'une création potentielle de communauté ;
- une collecte auprès des communautés en mars permettra également que cette opération sur le terrain se déroule en même temps que les opérations de contrôle qui seront engagées dans certaines communes ; elle permettra ainsi de rentabiliser les déplacements nécessaires pour ces opérations.

La direction régionale de La Réunion réalisera cette enquête en janvier afin de pouvoir mobiliser le réseau des enquêteurs-ménages. En effet, le décalage de 2 semaines entraînerait sinon un début de l'enquête lorsque le réseau des enquêteurs serait mobilisé sur l'enquête annuelle emploi.

Le mode de collecte dans les communautés

Il s'agira d'une collecte "classique" à partir du questionnaire-papier, identique à celle réalisée lors des recensements précédents. Le mode de collecte est le dépôt-retrait, comme pour les enquêtes de recensement auprès des ménages ordinaires.

5. Le suivi de la collecte :

Tout au long de la collecte, l'agent recenseur est encadré par le coordonnateur communal. Les rencontres devraient être au moins hebdomadaires. Lors de ces rencontres, l'agent recenseur rend compte de son travail, remet les questionnaires qu'il a collectés, expose les difficultés qu'il rencontre (difficulté d'accès à certains immeubles, refus de répondre de certaines personnes).

La commune apportera naturellement son appui à l'agent recenseur : par exemple mise en place d'une intervention auprès des gardiens d'immeubles pour faciliter l'accès aux immeubles, envoi de lettres de relance pour convaincre les personnes ayant opposé un refus à l'agent recenseur, prise en charge directe de la collecte par un autre agent communal (qui doit être nommé désigné par arrêté municipal et formé) en cas de difficulté persistantes rencontrées par l'agent recenseur pour certains logements. Cette intervention sera appuyée par des argumentaires pour convaincre les habitants de répondre ou des conseils pour récupérer les questionnaires dans des situations difficiles. Les argumentaires seront élaborés dans le cadre de la campagne de communication et proposés aux communes.

Responsable de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, la commune sera conduite à vérifier la qualité du travail des agents recenseurs qu'elle a désignés. Cette vérification passe d'abord par l'examen du carnet de tournée des agents recenseurs ; elle peut aussi nécessiter d'obtenir confirmation de la part des personnes résidant dans un logement qu'elles ont bien reçu la visite de l'agent recenseur. En fin de collecte, il faut s'assurer qu'aucune adresse et aucun logement n'ont été oubliés.

Selon un rythme hebdomadaire, la commune adresse à l'Insee des indicateurs d'avancement de la collecte : nombre de logements recensés, nombre de bulletins individuels collectés, nombre de logements dont le recensement n'a pu être réalisé (fiches de logement non enquêté).

Les indicateurs sont établis à partir d'un suivi des questionnaires retournés par les agents recenseurs. Le suivi peut être réalisé manuellement ou à l'aide d'une application informatique.

De son côté, l'Insee informe la commune du recensement des logements pour lesquels il a reçu directement les questionnaires, en indiquant la localisation de ces logements et le nombre de questionnaires reçus.

6. Les opérations de fin de collecte :

En fin de collecte, la commune procède au classement final des documents et à l'établissement des bordereaux récapitulatifs :

- l'un détaillant les résultats de la collecte par adresse : au niveau du district pour les communes de moins de 10 000 habitants, au niveau de l'IRIS2000 (respectivement îlot dans les DOM) pour les communes de 10 000 habitants ou plus ;

- l'autre au niveau de la commune, avec un détail par district en commune de moins de 10 000 habitants et par IRIS2000 (respectivement îlot dans les DOM) en commune de 10 000 habitants ou plus.

Le recours à une application informatique pour le suivi des retours de questionnaires permet l'édition automatique de ces bordereaux en fin de collecte.

7. Le contrôle de la collecte :

Le rôle du superviseur en cours de collecte

Le superviseur a un double rôle de conseil auprès de son interlocuteur dans la commune pour la conduite des opérations et de contrôle de la bonne exécution de la collecte.

Lors de la mise en place de l'organisation, l'Insee s'assure du respect des phases de préparation : formation des agents recenseurs, mise en œuvre d'une communication locale, locaux sécurisés, mise en place d'une organisation assurant le respect de la confidentialité des informations collectées.

Le contrôle exercé en cours de collecte par le superviseur porte tout d'abord sur l'existence de procédures de suivi du travail des agents recenseurs et d'appui à ces derniers pour la résolution des difficultés de collecte, puis il s'assure de la bonne élaboration des indicateurs d'avancement de la collecte.

Le superviseur a aussi en charge des procédures de contrôle-qualité de la collecte.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, le contrôle d'exhaustivité ne peut intervenir qu'en fin de collecte. En cours de collecte, le superviseur vérifiera sur quelques cas l'exactitude du nombre de logements recensés à une adresse. Pour cela, il utilisera les données du fichier de la taxe d'habitation.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, les contrôles portent principalement sur les erreurs de couverture : il s'agit de s'assurer que les adresses recensées sont bien celles qui figurent dans l'échantillon, qu'aucune n'a été oubliée ou ajoutée et qu'aucun logement d'une adresse à recenser n'a été omis. Il est demandé au superviseur de cibler ce contrôle de repérage d'adresses sur celles pour lesquelles le risque d'erreur est le plus grand : adresses avec des indices de répétition, adresses non normalisées, adresses nouvelles non recensées précédemment et pour lesquelles la connaissance du nombre de logements est incertaine, adresses pour lesquelles des difficultés de repérage sont apparues lors de la tournée de reconnaissance, adresses pour lesquelles le nombre de logements recensés diffère substantiellement de celui du recensement précédent ou de celui observé lors de la tournée de reconnaissance.

Le contrôle du bon repérage se réalise en vérifiant sur les questionnaires retournés en mairie que l'adresse déclarée par le répondant sur la feuille de logement correspond bien à l'adresse de l'échantillon.

En ce qui concerne le nombre de logements recensés à l'adresse, le superviseur effectue une comparaison avec le nombre attendu : nombre de logements de l'adresse connu au dernier recensement, éventuellement corrigé après la tournée de reconnaissance, nombre de logements de l'adresse au fichier de la taxe d'habitation. Quelle que soit la taille de la commune, ces contrôles d'exhaustivité de la collecte sont complétés par des contrôles sur la qualité de remplissage des questionnaires afin de détecter d'éventuelles concentrations de bulletins peu ou pas renseignés.

Dans les DOM le superviseur s'appuiera aussi sur les résultats de l'enquête cartographique pour mener ses contrôles.

Le résultat de ces contrôles en cours de collecte est porté à la connaissance du coordonnateur communal. Celui-ci peut ainsi intervenir en cours de collecte sur d'éventuelles erreurs faites par les agents recenseurs et les faire corriger.

Les contrôles post-collecte (par l'Insee)

A l'issue de la collecte, la commune envoie l'ensemble des questionnaires collectés à l'Insee.

Un premier contrôle de réception est opéré à l'Insee pour s'assurer que les décomptes réalisés par la commune sur les bordereaux récapitulatifs concordent bien avec le nombre des questionnaires reçus. D'éventuelles divergences sont résolues en liaison avec la commune.

Au cours de cette étape, l'Insee constitue un fichier informatique associant à l'identifiant logique du district pour les communes de moins de 10 000 habitants, de l'adresse pour les communes de 10 000 habitants ou plus, les identifiants physiques non significatifs (codes à barres) des questionnaires logement et individu qui ont été collectés.

Sur la base des indicateurs de collecte : population recensée, nombre de logements, taux de résidences principales, nombre moyen de personnes par logement, l'Insee procède à une expertise globale de la qualité de la collecte et sélectionne les communes pour lesquelles il lui paraît souhaitable de procéder à un contrôle plus approfondi.

Le contrôle est principalement un contrôle d'exhaustivité. Il complète celui qui a pu être mené par le superviseur en cours de collecte. Il est mené en deux temps :

- Dans les **communes de moins de 10 000 habitants**
 - un premier temps en bureau, en utilisant le fichier de la taxe d'habitation (TH) pour valider d'une part l'existence d'une adresse recensée et le nombre de logements qu'elle regroupe et d'autre part pour repérer d'éventuelles adresses omises ou ajoutées par erreur ;
 - un deuxième temps par enquêteur ; celui-ci se rend à une adresse pour laquelle le contrôle en bureau sur fichier administratif n'a pu aboutir (adresse recensée non retrouvée dans la TH, adresse TH non recensée). En cas d'oubli d'une adresse, l'enquêteur procède au recensement des logements omis.
- Dans les **communes de 10 000 habitants ou plus**
 - un premier temps en bureau, en utilisant le fichier de la taxe d'habitation et en comparant à une même adresse les noms figurant sur les feuilles de logement et ceux du fichier de la taxe d'habitation, pour valider que l'adresse recensée est bien celle figurant dans l'échantillon ;
 - un deuxième temps par enquêteur ; celui-ci se rend à une adresse pour laquelle le contrôle en bureau sur fichier administratif n'a pu valider la bonne localisation ou pour laquelle le nombre de logements recensés diffère de celui attendu. En cas d'erreur de localisation, il procède au recensement de la bonne adresse ou des logements omis. Les questionnaires ne correspondant pas aux adresses ou logements de l'échantillon sont détruits.

Quelle que soit la commune, les contrôles par enquêteur peuvent aussi concerner des logements sur lesquels il y a doute quant à leur catégorie ou quant au nombre de personnes recensées.

L'Insee informe la commune des résultats de ces contrôles et des corrections apportées aux décomptes initiaux.

A l'issue de cette phase de contrôle, la collecte réalisée par la commune est considérée comme achevée.

3 - Opérations répétitives

L'entrée du nouveau recensement en régime de croisière en 2004 ouvrira une série annuelle d'enquêtes de recensement menées selon les modalités qui viennent d'être décrites.

Ces enquêtes auront lieu chaque année par sondage dans les communes de 10 000 habitants ou plus et seront conduites de manière telle que, en cinq ans, le territoire de chaque commune aura été entièrement pris en compte.

Simultanément, chaque année, un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants fera l'objet d'une enquête de recensement exhaustive, de sorte que, en cinq ans, toutes ces communes auront été recensées.

5 - Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects régionaux et locaux

Le recensement de la population est une source statistique extrêmement attendue par les utilisateurs d'information régionale et locale, y compris infra-communale. Les résultats du recensement sont donc abondamment utilisés par de multiples acteurs de la vie économique et sociale.

L'objectif essentiel de la rénovation du recensement de la population est de fournir annuellement, d'ici quelques années, une information plus fraîche, donc plus utile aux décideurs, que le recensement classique. Pour assurer la production régulière de cette information (qui aura environ trois ans d'âge au lieu de six en moyenne dans le système actuel), il faudra accumuler le produit de cinq collectes successives (celles de 2004 à 2008) afin de construire des synthèses statistiques couvrant les différents échelons géographiques allant du territoire national aux communes et, pour celles de 5 000 habitants ou plus, à l'IRIS2000.

Les premières synthèses statistiques annuelles détaillées aux niveaux communal et infracommunal seront publiées fin 2008 et début 2009, environ cinq ans après le lancement de la première vague de collecte. Auparavant, et sans doute à partir de 2005, il aura été possible de produire des résultats concernant la France entière (hors TOM) et ses régions en utilisant les seules données collectées chaque année.

6 - Liste des publications

Les « *Actes de la concertation sur le recensement rénové de la population* » ont été publiés par le CNIS (Rapport n° 56 de février 2000).

La concertation menée au sein d'un groupe de travail du CNIS sur le contenu des questionnaires du recensement a été l'objet d'une abondante production écrite, rassemblée dans le Rapport n° 67 de février 2001.

Le rapport de la Commission spéciale du CNIS mise en place en application de l'article 158 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité est daté de septembre 2002 et porte le n° 77 dans la collection des Rapports du CNIS.

Par ailleurs, le programme a fait l'objet en 2000 de la publication de trois articles dans la revue de l'INED (« *Population* » volume 55, n° 4-5, 2000) :

- Présentation du recensement rénové (Guy Desplanques) ;
- Sondage, estimation et précision dans la rénovation du recensement de la population (Jean Dumais) ;
- La précision des données collectées sur une année dans le projet de recensement rénové (Benoît Riandey).

On peut lire aussi « *La rénovation du recensement français* » (Jean-Michel Durr et Jean Dumais – Actes du Symposium 2001 de Statistique Canada sur la qualité des données d'un organisme statistique. Séminaire).

Les Actes du séminaire du 5 octobre 2000 organisé par la Société française de statistiques (SFdS) et l'INSEE sont disponibles auprès de la SFdS (Journal de la SFdS, volume 140, n° 4).

Les Actes du séminaire méthodologique SFdS-Insee du 24 octobre 2001 sur la rénovation du recensement de la population ont été publiés dans le *Journal de la Société française de statistique*, vol. 142, n° 3, septembre 2002.

Les Actes du séminaire du 25 juin 2002 organisé par la Société française de statistiques (SFdS) et l'Insee sont en préparation.

INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales

Département de la démographie

A l'été 2004, une unité créée au sein de la direction des statistiques démographiques et sociales prendra en charge la réalisation annuelle du recensement. Elle assurera les recensements complémentaires demandés par les communes. Suite à un report, le recensement de Nouvelle-Calédonie aura lieu en 2004. Comme cela avait été fait en 2002, une enquête sur la participation électorale aux scrutins de 2004 (élections régionales et européennes) permettra d'analyser les comportements électoraux d'un large échantillon d'inscrits et de mesurer les évolutions depuis la dernière décennie.

L'enquête internationale « générations et genres » se propose d'analyser les comportements démographiques en fonction des rapports entre générations et entre genres, mais aussi l'effet des contextes économiques et des politiques familiales. Elle devrait être réalisée, à l'initiative de l'Onu, dans 30 pays d'Europe entre 2003 et 2005 sous la forme d'un panel d'individus interrogés 2 ou 3 fois à 3 ans d'intervalle. La première collecte française, préparée par l'Ined et réalisée par l'Insee, devrait avoir lieu en 2005.

En 2004, le Répertoire d'immeubles localisés (RIL) entrera dans une phase de mise à jour régulière. En fonction des moyens disponibles, le champ du Ril sera étendu progressivement pour répondre aux demandes insistantes exprimées au sein du CNIS. Le projet CICN3, permettant la prise en compte de Sirène, entrera dans la phase de développement.

Le département de la démographie poursuit la mise en place d'une base permanente d'équipements ; elle entrera dans une phase plus opérationnelle en 2004.

Les développements du projet de refonte de la base de répertoires des personnes, qui rassemble le RNIPP et le fichier électoral, se poursuivront. En 2004, ils devraient permettre une dématérialisation accrue des échanges avec les communes, pour l'état civil et la gestion du fichier électoral, et offrir aux clients qui demandent des certifications d'état civil des possibilités plus étendues d'interrogation. Dans le cadre de cette refonte, l'application de gestion de l'échantillon démographique permanent sera elle-même changée : ce sera l'occasion d'étendre le champ des sources qui alimentent l'EDP pour élargir ses usages.

Direction des statistiques démographiques et sociales
. Département de la démographie
 Mission Répertoires et mouvement de la population

1. Exposé de synthèse

Après la rénovation du dispositif de collecte et d'exploitation des bulletins de l'état civil, entreprise en 1998, puis la mise en œuvre de l'application destinée à améliorer la qualité et la mise en place d'une enquête d'exhaustivité, une refonte de la base de répertoires des personnes, qui rassemble le RNIPP et le fichier électoral, a été lancée. Elle a pour objectif principal la dématérialisation accrue des échanges avec les fournisseurs en amont (les communes en particulier) et les clients et partenaires en aval (administrations sociales et fiscales). Cette dématérialisation est source d'économies et de réduction des délais. Elle vise aussi à améliorer et étendre les services rendus par cette base, principalement en matière de certification des états civils.

Le projet répond aussi à d'autres objectifs :

- fournir une application plus conviviale aux gestionnaires,
- faciliter la production d'indicateurs de gestion et de qualité.

L'expression des besoins de ce projet important, par les enjeux et par les moyens nécessaires, a été soumise au comité des investissements de l'Insee et a reçu un avis favorable. En 2004, il sera dans une phase active de développement.

2. Travaux nouveaux pour 2004

L'étude préalable du projet sera réalisée en plusieurs étapes, dont certaines en 2004.

3. Opérations répétitives

- Collecte et exploitation des bulletins de l'état civil
- Réalisation de l'enquête d'exhaustivité
- Gestion du fichier électoral et du RNIPP
- Enrichissement de l'EDP à partir des bulletins d'état civil.

- Direction des statistiques démographiques et sociales
. Département de la démographie
 Division Enquêtes et études démographiques

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, renouvelées ou de périodicité supérieure à l'année

- Enquête « Générations et genres »

Initiée par la Commission des Nations unies pour l'Europe (Onu Genève), cette enquête démographique se propose d'analyser dans 30 pays d'Europe les comportements démographiques en relation avec les relations entre genres et entre générations, mais aussi en fonction des situations économiques et politiques des pays et des régions. Elle prendra la forme d'un panel d'individus interrogés 2 ou 3 fois à 3 ans d'intervalle, complété par une base de données contextuelles sur des variables économiques et relatives à la politique de la famille. L'enquête française sera réalisée par l'Insee en étroite collaboration avec l'Ined, qui participe à sa conception dans le groupe de projet international. La première collecte aura probablement lieu à l'automne 2005.

2.2. Autres travaux nouveaux ou rénovés prévus pour 2004

- Enquête « Participation électorale »

Les scrutins régionaux et européens du 1er trimestre 2004 feront l'objet d'une enquête par sondage relative à la participation des électeurs inscrits aux différents scrutins. L'échantillon (40 000 électeurs inscrits environ) sera le même qu'en 2002, ce qui permettra des études sur la stabilité des comportements. On y ajoutera cependant les très jeunes électeurs ainsi que les inscrits étrangers, qui n'étaient pas concernés par les scrutins du printemps 2002.

- Refonte de l'échantillon démographique permanent

La refonte informatique organisationnelle du répertoire des personnes physiques et la première collecte du recensement rénové sont l'occasion de lancer une refonte de l'échantillon démographique permanent. Sous réserve de l'accord des producteurs de données et de la CNIL, l'élargissement du champ de l'Edp aux données du fichier électoral, des causes médicales de décès, des déclarations annuelles de données sociales, et d'autres sources d'origines administratives pourrait permettre à terme la réalisation de nombreux travaux longitudinaux sur des sujets divers. Cette refonte s'étalera sur plusieurs années.

3. Opérations répétitives

- **Comptabilité démographique**

La principale innovation dans ce domaine portera sur l'intégration des résultats du nouveau recensement : une méthode devra être mise en place pour assurer l'utilisation optimale des apports des sources de l'état civil et des collectes annuelles du nouveau recensement, afin d'établir des séries homogènes de population et d'élaborer des analyses pertinentes.

On travaillera également à améliorer l'exploitation des données d'état civil sur les reconnaissances.

- **Études**

L'année 2004 sera largement consacrée à l'exploitation, dans le cadre de groupes ouverts aux partenaires de l'Insee et aux chercheurs, de plusieurs opérations réalisées ces dernières années : enquête « construction des identités », échantillon démographique permanent enrichi des données du recensement 1999, échantillons de mortalité, enquêtes HID. On engagera également plusieurs travaux sur les thèmes de la mortalité (espérances de vie aux grands âges, mortalité différentielle, projections d'espérance de vie par milieux sociaux) et sur la famille (homogamie, couples mariés et non mariés, durées des unions).

4. Aspects particuliers du programme 2004

4.1. Aspects "régionaux et locaux"

Comme cela a été le cas en 2002, l'enquête sur la participation électorale donnera lieu à plusieurs analyses au niveau régional.

La division poursuivra et achèvera la réalisation des « Données de démographie régionale », qui permettent, après chaque recensement, d'établir et d'analyser les spécificités locales en terme de fécondité et de mortalité, au niveau des régions, des départements, des zones d'emploi et des grandes agglomérations.

Pôle infrastructures géographiques

1. Exposé de synthèse

Le pôle Infrastructures géographiques de l'Insee est responsable de la gestion de l'information géographique à l'Insee : il gère l'évolution des découpages communaux, les bases d'information géographique infra communale, ainsi que les zonages statistiques élaborés par l'Insee. Dans la perspective du recensement rénové, il met en place dans les communes de plus de 10 000 habitants un répertoire d'immeubles localisés (Ril), permettant d'associer à chaque construction à usage d'habitation ou d'activité une adresse et une localisation. Le Ril s'inscrit dans la démarche de service public de mise en place du référentiel à grande échelle (RGE), menée sous maîtrise d'œuvre IGN.

2. Travaux nouveaux pour 2004

Des opérations de mesure de la qualité du Ril seront mises en place. Un nouveau mode de délimitation des unités urbaines dans le cadre du nouveau recensement sera défini.

3. Opérations répétitives

Mise à jour annuelle du Code officiel géographique et du RIL, production des bases géographiques.

Mission base permanente d'équipements

1. Exposé de synthèse

L'Insee et le Scees ont à plusieurs reprises réalisé ensemble un inventaire des équipements des communes, la dernière fois en 1998. D'autre part, l'Insee a réalisé une enquête équipements urbains en 1994. Dans une démarche consistant à tirer parti des sources administratives, l'Insee met en place une base permanente d'équipements, qui offrira une localisation fine des équipements dans les communes de plus de 10 000 habitants. Pour chaque équipement, seront collectés l'adresse et, si possible, un indicateur de capacité. L'aide des communes serait demandée pour valider l'information rassemblée. Une enquête sur l'attraction de certains équipements dans les zones rurales pourrait être intégrée au projet, de façon à maintenir l'apport des inventaires précédents au cas où l'inventaire communal ne serait pas reconduit dans son organisation traditionnelle. Ce projet sera mené en étroite coopération avec plusieurs SSM.

2. Travaux nouveaux pour 2004

En 2004, après la mise en place d'une maquette sur une première gamme d'équipements, le répertoire devrait être opérationnel dans une première version.

3. Opérations répétitives

Avant d'introduire un équipement dans la base permanente, des tests seront réalisés pour apprécier la capacité à définir sans ambiguïté l'équipement et la qualité des sources administratives permettant d'obtenir l'information. D'autre part, en ce qui concerne le stock, la base fera l'objet de mises à jour annuelles.

Mission estimations localisées de population

1. Exposé de synthèse

Entre les recensements de population, l'Insee élabore chaque année des estimations localisées de population, fondées sur l'utilisation de sources administratives, à l'aide de l'application « ELP ». Une refonte a été entreprise après le recensement de 1999 ; elle s'achève en 2003. Elle permettra de fournir en avril de l'année n+1 des estimations départementales au 1er janvier de l'année n et de produire à la demande des estimations infra départementales.

2. Travaux nouveaux pour 2004

En 2004, se poursuivra la réflexion sur l'articulation entre ces estimations et les résultats du nouveau recensement.

3. Opérations répétitives

Les estimations sont annuelles. Il peut être envisagé d'incorporer de nouvelles sources administratives.

- **Direction des statistiques démographiques et sociales**
 . **Département des prix à la consommation, ressources et des conditions de vie des ménages**
 Division des Prix à la consommation

1 - Exposé de synthèse

Après la mise en place des nouveaux outils de collecte et de la nouvelle organisation régionale, l'accent sera mis sur l'amélioration de la méthodologie de l'indice des prix à la consommation. Les méthodes hédoniques pour le traitement des effets qualité lors des remplacements dans les biens durables et l'habillement seront explorées. Des travaux seront également menés pour finaliser l'objectif de publication mensuelle unique et définitive à la date de la publication provisoire actuelle.

Le projet de saisie portable et rénovation de l'application des prix dans les Dom sera lancé avec l'objectif d'une meilleure intégration dans l'indice national.

2 - Travaux nouveaux pour 2004

2.1) Enquêtes nouvelles

Aucune opération n'est envisagée.

2.2) Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2004

2.2.1) Achèvement du projet de rénovation de la collecte régionale

Après le passage à la saisie portable et la réorganisation du réseau des bureaux de prix régionaux, développement et mise en place de la version finale des outils prévus dans le projet avec, notamment les outils de contrôle de la qualité et ceux permettant la gestion de l'échantillon (opérations de changements d'année notamment)

2.2.2) Rénovation du dispositif de l'indice des prix dans les Dom

Le projet IPCR-Dom consiste en la mise en place de la saisie portable et en la rénovation de l'application spécifique Dom. Il comporte une dimension technique avec la modernisation des outils de collecte et de gestion des relevés et une dimension organisationnelle et méthodologique visant à mieux intégrer les travaux propres aux Dom dans le processus de fabrication de l'indice national.

2.2.3) Amélioration de la qualité de l'IPC

- L'animation et la formation du réseau régional (collecte et production) seront poursuivies en liaison avec la Division "Coordination des activités d'enquête et des méthodes de collecte".

- L'exploitation des outils mis en place par le projet IPCR permettra une démarche qualité à partir de l'exploitation des tableaux de bord et une amélioration des mises à jour de l'échantillon et des méthodes utilisées sur le terrain pour le traitement des effets qualité lors des remplacements (échanges d'information appropriés entre enquêteurs, DR et DG et développement des méthodes explicites d'évaluation).

- La méthodologie de l'IPC sera améliorée sur divers points :

- * développement des méthodes hédoniques pour le traitement des effets qualité lors des remplacements, en particulier dans les biens durables et l'habillement et de manière plus générale amélioration des méthodes de remplacement de produit en liaison avec l'échantillonnage.
- * utilisation accrue de données issues de panels de distributeurs dans deux domaines : produits manufacturés et alimentaires de grande distribution, biens durables.
- * rénovations ou améliorations méthodologiques sur certains indices tarifaires (de manière générale sur les produits à évolution rapide et tarification complexe).

5 - Aspects particuliers du programme 2004

5.1 - Aspects régionaux et locaux

Comparaisons spatiales de niveaux de prix. Pour répondre notamment à des besoins de la commission européenne de régionalisation du calcul des parités de pouvoir d'achats (PPA) des études méthodologiques seront poursuivies. Elles feront largement appel à l'utilisation des relevés de prix effectués pour le calcul de l'IPCH mais pourraient également déboucher sur des enquêtes complémentaires pour certaines zones ou certains produits.

Le développement de ces travaux sera suivi par la Division des Prix à la Consommation, en liaison étroite avec la Direction des Études et Synthèses Économiques chargé du calcul des PPA et la DCSRI (mission d'expertise sur les prix à la consommation).

- Direction des statistiques démographiques et sociales

. Département Prix à la consommation, ressources, conditions de vie des ménages
Division Logement

1. Exposé de synthèse

L'année 2004 verra le passage en collecte informatisée de l'Enquête trimestrielle Loyers et Charges, dont les données sont utilisées pour le calcul de l'indice des loyers. L'informatisation du questionnaire, en permettant de vérifier dès la collecte la cohérence et la vraisemblance des réponses fournies par les ménages interrogés, devrait améliorer la qualité de l'information recueillie.

En concertation avec les notaires, le champ couvert par les indices de prix des logements anciens est en voie d'extension pour couvrir l'ensemble de la France métropolitaine à l'horizon 2004.

Dans une optique conjoncturelle, les séries trimestrielles de loyers et celles des prix des logements anciens feront de manière régulière l'objet d'une analyse conjointe, de manière à mieux appréhender la dynamique des marchés immobiliers.

Les données fraîchement disponibles de l'enquête Logement 2002 seront mises à profit pour réaliser des travaux d'études, visant à décrire et analyser les conditions de logements des ménages.

Enfin, des travaux méthodologiques substantiels seront conduits autour des séries de flux et de stocks de logements, produites pour le compte satellite du logement.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.2 Indices de prix des logements anciens :

La mise au point d'indices de prix des logements (maisons, appartements, villes, centres, banlieue, Île de France, province) en liaison avec la chambre interdépartementale des notaires de Paris et le Conseil supérieur du notariat se poursuit. La totalité de la France devrait être couverte à partir de 2004. Un indice France entière est actuellement estimé : il sera alors calculé directement.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

L'enquête Logement 2002 a fait l'objet d'une extension sur la région Nord-Pas-de-Calais. Il va ainsi être possible de publier des résultats significatifs sur cette région, et la DR du NPC fait par ailleurs partie du Comité d'Exploitation de l'enquête logement 2002.

La projection nationale du nombre de ménages réalisée récemment sera régionalisée à l'aide du modèle OMPHALE.

- Direction des statistiques démographiques et sociales

. Département Prix à la consommation, ressources, conditions de vie des ménages
Division Conditions de vie des ménages

2. Travaux nouveaux pour 2004

• Préparation de l'enquête Budget de famille

L'enquête « Budget de famille » est une enquête-ménage quinquennale depuis 1979. L'étude des dépenses des ménages constitue le premier objectif de ces enquêtes : on enregistre leur montant et leur nature, ventilés dans une nomenclature d'environ 900 postes budgétaires. Toutes les dépenses sont couvertes, y compris celles qui ne relèvent pas de la consommation de biens et services (au sens des comptes nationaux), comme les impôts et taxes ou les transferts inter-ménages, et l'enquête recueille également des éléments sur les consommations qui ne donnent pas lieu à dépense comme l'autoconsommation alimentaire. Elle utilise des carnets de consommation en complément de la collecte plus traditionnelle par interview sous Capi. Ces carnets sont remplis à la main par les enquêtés.

Outre la consommation, les enquêtes Budget de famille sont très utilisées pour l'étude des revenus, relevés de manière détaillée. L'intérêt essentiel des enquêtes « Budget de famille » réside en effet dans le fait de mettre en relation les ressources des ménages avec les niveaux et les structures de consommation. Elles constituent à cet effet une source de référence pour les études sur la consommation des ménages.

Pour l'édition 2005 de l'enquête, aucune innovation majeure n'est envisagée. Les principales évolutions porteront sur les outils de collecte ou les méthodes de redressement.

• Refonte du système d'enquêtes permanentes sur les conditions de vie (EPCV)

Depuis 1996, l'Insee réalise, trois fois par an, des enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV). Ces enquêtes comportent une partie fixe dite « indicateurs sociaux » et une partie variable. La partie "indicateurs sociaux" est destinée à appréhender et mesurer régulièrement certains aspects de la vie des ménages. La partie variable est destinée à appréhender ponctuellement tel ou tel problème social lié aux conditions de vie.

La mise en place de la future enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (ERCV) et les nouveaux besoins d'indicateurs sociaux liés aux différents programmes européens, imposent la refonte du système EPCV, le système rénové devant entrer en production en 2005. La refonte consiste en partie à repérer les indicateurs de conditions de vie pris en charge par ERCV et à sélectionner et répartir les autres indicateurs dans deux nouvelles EPCV. La refonte devrait permettre aussi de faire évoluer les indicateurs actuels afin de mieux répondre aux nouveaux besoins (par exemple en introduisant des nouveaux indicateurs sur les « nouvelles technologies »). Au total, le nouveau système EPCV sera composé de deux enquêtes, en janvier et octobre.

Malgré ces évolutions, le système EPCV rénové restera comparable au dispositif précédent, afin de préserver, au maximum, la continuité des séries d'indicateurs sociaux. Outre la partie "indicateurs sociaux", chaque EPCV sera assortie d'une partie variable. Ces parties variables seront de deux sortes : parties variables récurrentes (Nouvelles technologies, par exemple) et parties variables innovantes (Environnement, ...).

• Partie variable des enquêtes permanentes sur les conditions de vie.

En 2004, une enquête "partie variable PCV" est prévue, sur le thème des vacances. Des années 1970 à 1994, l'enquête « vacances » était réalisée deux fois par an, en mai sur la saison d'hiver s'achevant, en octobre sur la saison d'été. Depuis lors, l'enquête, intégrée dans le dispositif PCV, est devenue quinquennale. La dernière enquête sur ce thème ayant eu lieu en octobre 1999. Son objectif principal est l'étude de la fréquence et de l'organisation des vacances. Elle permet avant tout d'évaluer le taux de départ en vacances des résidents français sur la période référencée et de mettre en évidence les différences de comportement entre les ménages.

L'enquête permet de recenser, sur la période d'été et pour chaque individu, les voyages de quatre nuits et plus hors du domicile, puis d'en préciser la nature (circuit, séjour à la mer, à la campagne ou à la ville, ...), la durée, la destination précise en France ou à l'étranger, le moyen de transport utilisé, le mode d'organisation et d'hébergement. Les vacances terminées pendant la période d'hiver seront également recensées mais ne seront probablement décrites que sur quelques variables seulement (nature de ces vacances, nombre, durée, lieu, mode d'hébergement). L'enquête aborde également un aspect plus sociologique : les individus partent-ils seuls ou en groupe, quel est le nombre et l'identité des personnes qui les accompagnent (membres du ménage ou de la famille, amis). Par ailleurs, on tentera de connaître la raison des non-départs en vacances.

L'ensemble de ces éléments pourront être mesurés en évolution depuis 1999. Mais il peut être envisagé d'introduire quelques nouveaux thèmes, comme les départs pour de courts séjours, de moins de 4 nuitées, qui, depuis 1999 et compte tenu de la réduction du temps de travail, ont pu se multiplier. De même, on peut introduire de nouveaux facteurs explicatifs tels que la possession d'une résidence secondaire ou d'une caravane, la disposition d'un jardin, etc.

• Prolongements statistiques de l'enquête Santé 2002-2003

Des opérations associées à l'enquête Santé, dont la collecte se termine en octobre 2003, pourront se prolonger en 2004. L'appariement de l'enquête principale avec les bilans de santé auprès d'un échantillon volontaire dans certaines régions, ainsi que l'appariement sur des variables agrégées avec les fichiers de la CNAM devront se dérouler en 2004.

INED

Exposé de synthèse

Après validation des tests CAPI qui se déroulent actuellement jusqu'à fin novembre 2003, l'Ined va réaliser la collecte de l'enquête « Familles et employeurs » en automne 2004. Pour cela il a déjà obtenu du Cnis un avis d'opportunité au printemps 2003.

De même, comme il était annoncé à l'automne 2002, l'Ined va procéder à l'extension de l'enquête sur l'adoption fin 2003 et début 2004, pour laquelle il a sollicité également un avis d'opportunité, obtenu au printemps 2003.

Par ailleurs, dans le cadre du projet d'enquête « Générations et Genre » lancé en 2000 par la Population Activities Unit (PAU) de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe basée à Genève (UNECE), la même qui, il y a plus de dix ans, avait été l'initiatrice des enquêtes sur la fécondité et la famille (*Fertility and Family Survey* ou *FFS*), l'INED a été sollicité par la PAU pour participer à la conception de l'enquête GGS et notamment à l'élaboration du questionnaire. La mise en œuvre de l'enquête française sera assurée conjointement par l'INED et par l'INSEE (division « Enquêtes et études démographiques »). Une information sur ce projet d'enquête a été faite au CNIS au printemps 2003, et le terrain aura lieu à l'automne 2005.

Pour mémoire, l'Ined est également impliqué dans le projet d'enquête *Histoires de vies - Construction des identités* présenté par l'Insee. Il a participé à la conception du questionnaire et a aussi participé financièrement aux opérations de collecte, désormais terminées, excepté les entretiens qualitatifs complémentaires.

Enfin, l'Ined continue de gérer l'étude longitudinale sur les personnes atteintes de *mucoviscidose* et, en partenariat avec l'Inserm, de participer à l'enquête longitudinale *Cohortes contraceptives*.

Étude sur l'adoption

1- Objectifs généraux de l'étude

L'objectif est d'étudier l'adoption à partir de trois angles d'approche différents, celui des procédures, celui des candidats à l'adoption, celui des enfants.

Les procédures. Outre une meilleure connaissance statistique de l'issue et de la durée de chaque étape d'une procédure et des filières suivies pour parvenir à adopter, l'étude permettra d'observer les différences liées à la départementalisation de l'Aide sociale à l'enfance.

Les candidats à l'adoption. L'objectif est de connaître les caractéristiques socio-démographiques des candidats, leur histoire familiale et génésique, leurs motivations, leurs choix et compromis. Il s'agit d'apporter des réponses *exactes* aux nombreuses questions posées par l'adoption. Les personnes appartenant aux catégories socialement et/ou économiquement défavorisées se portent-elles candidates à l'adoption et ont-elles des chances identiques à celles des classes supérieures de parvenir à adopter ? Combien de célibataires tentent-ils d'adopter un enfant et combien d'entre eux voient-ils leur projet aboutir ? Parmi les couples qui adoptent, combien ont déjà un enfant biologique ou pourraient en avoir s'ils le souhaitent ? Quels sont les candidats qui parviennent à surmonter tous les obstacles et par opposition, quels sont ceux qui échouent et pourquoi ? Quels sont ceux qui renoncent à leur projet en cours de procédure et pourquoi ? Les motivations des candidats sont repérées grâce aux rapports de l'assistante sociale et du psychologue.

Les enfants adoptés. L'observation porte sur les caractéristiques démographiques des enfants (sexe, date de naissance, origine, date d'accueil dans la famille adoptive ...), sur les changements de prénom et la santé des enfants à leur arrivée.

2- Origine de la demande

A la demande du Conseil supérieur de l'adoption et de la Direction générale de l'Action Sociale (DGAS) au Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées, l'Institut national d'études démographiques (INED) a réalisé en 2002, une recherche exploratoire sur l'adoption dans le département des Yvelines. Cette première expérience dans les Yvelines ayant répondu aux attentes, la DGAS a décidé de l'élargir à d'autres départements de la métropole aux caractéristiques économiques et géographiques contrastées. En effet, les conclusions sur l'adoption dans les Yvelines ont, par définition, une portée limitée puisqu'elles ne s'appliquent qu'à un seul département. Seul l'élargissement du champ géographique de l'étude permettra de faire apparaître les différences sur la durée et l'issue des procédures en fonction des départements, et de savoir si les différences culturelles régionales s'expriment également à travers le choix des pays d'origine des enfants adoptés.

3- Champ de l'étude

L'étude porte sur :

- neuf départements, chacun représentant une région différente. L'objectif n'est pas de constituer un échantillon représentatif, mais d'étudier l'adoption dans des départements très différenciés, aussi bien par leurs caractéristiques adoptives que par leurs caractéristiques économiques et de leurs particularités régionales. Une classification des départements a été effectuée selon le quartile d'appartenance en terme de taux d'agrément (rapport entre le nombre de personnes agréées au 31/12/01 et la population des femmes de 20 à 59 ans au recensement de 1999), de taux d'urbanisation et de la proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active. Le choix du dernier critère se justifie par la sur-représentation de cette catégorie parmi les candidats à l'adoption, quel que soit le département.

- Tous les candidats qui ont fait une demande d'agrément pour adopter dans l'un de ces départements, quelle que soit l'issue de leurs démarches : abandon du projet, refus, retrait ou expiration de l'agrément, adoption d'un ou plusieurs enfants (les candidats à l'adoption doivent obligatoirement être agréés, la demande d'agrément constitue donc la première de leurs démarches).

- La totalité des procédures achevées en 2001 et 2002, ce qui garantit la représentativité des procédures, des candidats et des enfants adoptés au cours de ces deux années dans les départements sélectionnés.

On prévoit de disposer ainsi de 2000 à 2500 dossiers de procédures.

Ministère de la culture et de la communication

- Direction de l'administration générale

. Département des études et de la prospective (DEP)

1. Exposé de synthèse

Le programme 2004, comme ceux des années précédentes donne la priorité aux travaux liés à des enjeux de politique culturelle : emploi culturel, publics de la culture, enseignement et éducation artistiques, financement de la culture. Aux études et enquêtes relatives à ces thèmes, s'ajoute un programme de mise en œuvre d'un répertoire des unités d'activités culturelles qui constituera un outil de coordination des travaux statistiques et une base générale d'enquêtes auprès des entreprises et des établissements du secteur culturel.

2. Travaux nouveaux

- Le programme de connaissance des professions artistiques et culturelles qui a étudié successivement les professions de comédien, de musicien, de danseur et de plasticien sera complété par des approches transversales. Il est prévu en particulier une analyse de l'évolution démographiques des professions culturelles et une étude de la place des femmes dans ces professions
- En ce qui concerne les pratiques culturelles et les publics de la culture, une réflexion est en cours pour un renouvellement des approches. Des exploitations spécifiques des enquêtes Insee « Identités » et « Pratiques culturelles et sportives » seront réalisées.

L'enquête sur les univers culturels des enfants qui permet de suivre l'évolution d'un panel d'enfants entrés en CP en 1997, entrera dans sa deuxième phase

Un projet d'enquête sur les pratiques musicales des élèves des écoles de musique prévoit d'analyser leur parcours, leur motivation, leur degré d'investissement, leur pratique musicale en dehors de l'école.

- L'exploitation de l'enquête triennale sur les dépenses culturelles des collectivités locales réalisée en 2003, sur la base d'un dispositif révisé, sera conduite en 2004. Cette enquête concerne les dépenses de l'année 2000 des régions, des départements des communes de plus de 10 000 habitants et des structures de coopération intercommunales.

Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales

- Direction centrale de la police judiciaire

2. Travaux nouveaux pour 2004

2) Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2004 :

- Poursuite de l'expérimentation de la base nationale du STIC (Système de Traitement des Infractions Constatées) comme source de production et d'exploitation des statistiques 4001 par les services de la Police nationale : cette opération s'inscrit dans la modernisation du processus informatisé de collecte et des dispositifs de sauvegarde des données recueillies.

- Poursuite de l'étude et de la réalisation d'une chaîne de traitement visant à l'exploitation d'indicateurs statistiques nationaux (données chiffrées sur les victimes ainsi que les auteurs de crimes ou de délits, par tranches d'âge, catégories socioprofessionnelles, nationalités....).

- Mise à l'étude d'une chaîne de traitement visant à assurer un suivi statistique des principales incriminations créées ou modifiées par la loi pour la sécurité intérieure du 18 mars 2003.

- Poursuite/réactualisation d'études thématiques précédemment engagées et portant notamment sur les phénomènes criminels nouveaux ou en augmentation (délinquance de voie publique, délinquance des mineurs, infractions violentes, ...) avec pour objectif de mettre en évidence des tendances à partir de l'étude de séries longues (période décennale).

5 - ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2004

I - Aspects "régionaux et locaux" :

Pour la réalisation des "tableaux économiques régionaux" (TER), le service central d'étude de la délinquance de la direction centrale de la police judiciaire fournit depuis 1998 les statistiques criminelles des régions administratives et des départements français à la direction régionale INSEE POITOU-CHARENTES, en charge de ce dossier.

Le service central d'étude de la délinquance apporte également sa contribution à la mise à jour annuelle des T.E.F (Tableaux de l'économie française) et de « l'annuaire statistique de la France », publications produites par l'INSEE.

Ministère de la justice

- Direction de l'administration générale et de l'équipement

. Sous-direction de la statistique, des études et de la documentation

2. Travaux nouveaux pour 2004

Statistique des mineurs

Suite de l'expérimentation d'un panel de mineurs suivis en justice ;

Mise en place d'une version tableau de bord adaptée à la nouvelle loi sur la criminalité organisée ;

Exploitation des tableaux de bord mineurs.

Statistique civile

Implantation des modules statistiques relatifs aux tableaux de bord et au suivi détaillé des affaires civiles dans les TI ;

Accompagnement du déploiement des tableaux de bord en juridictions ;

Mise en place d'un nouveau répertoire général civil dans les TGI et les CA.

Statistique pénale

Amélioration du répertoire de l'instruction ;

Enrichissement du prototype de l'infocentre national ;

Exploitation statistique du prototype ;

Adaptation des cadres du parquet à la nouvelle loi sur la criminalité organisée ;

Travaux d'évaluation sur l'effectivité de l'exécution des peines.

Statistique pénitentiaire

Exploitation statistique de l'infocentre lié à l'application des peines.

Ministère des sports

- Direction du personnel et de l'administration

Mission Bases de données et informations statistiques

1 - EXPOSÉ DE SYNTHÈSE

La mission « bases de données et informations statistiques » a un rôle traditionnel de service statistique ministériel dans le champ « jeunesse et sports » (en dépit de la partition du ministère, les directions régionales et départementales conservent leurs attributions antérieures). Cette orientation se traduit par un développement articulé autour de trois axes principaux : favoriser la cohérence des dispositifs statistiques au sein du ministère (direction centrale et services déconcentrés), développer le dialogue avec les acteurs de l'étude du sport, extérieurs au ministère, animer les travaux d'élaboration des comptes économiques du sport.

Sur le champ « statistique, études et évaluation », d'autres structures internes au ministère des sports interviennent :

l'Observatoire des activités physiques, des pratiques sportives et des métiers du sport (dépendant du CNAPS : Conseil National des Activités Physiques et Sportives), créé en juin 2001 et chargé d'un rapport annuel au parlement et au gouvernement sur le développement des activités physiques et sportives ;

l'Observatoire national des métiers et de l'animation du sport (ONMAS) créé en mars 2002 auprès des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, et de la jeunesse et des sports, qui a pour mission « de conduire des enquêtes qualitatives et quantitatives en matière d'emploi et de formation dans le domaine des métiers de l'animation et du sport ».

Pour assurer son rôle, la mission statistique compte 8 personnes depuis le 1^{er} septembre 2003.

En 2004, sur les trois axes de développement de la mission, les opérations suivantes constitueront des priorités :

cohérence des dispositifs statistiques : répertoire des équipements sportifs ;

étude du sport : exploitation du volet « sportif » de l'enquête EPCV, en collaboration avec l'INSEE ; devenir social des sportifs de haut niveau, en collaboration avec l'INSEP ;

comptes économiques du sport : dépense sportive des collectivités locales, budgets des clubs.

2 - TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004

2.1. Répertoire des Équipements Sportifs

2004 doit être une année de démarrage de ce projet, avec :

- la récupération de l'existant ;
- le recensement préalable ;
- la mise au point de la méthodologie d'actualisation du répertoire des équipements sportifs ;
- la mise en place du fichier permanent des équipements sportifs ;
- la collaboration avec l'INSEE dans le cadre du projet de répertoire des équipements.

2.2. Enquête « participation à la vie culturelle et sportive »

Le ministère des sports a affecté depuis fin 2001 un chargé d'études pour l'élaboration et la réalisation de l'enquête « participation à la vie culturelle et sportive », partie variable du dispositif EPCV (enquête permanente sur les conditions de vie) de mai 2003. L'année 2004 sera consacrée à l'exploitation des résultats de cette enquête, au niveau national et sur la région Ile de France pour laquelle une extension d'échantillon est prévue.

2.3. Dispositif d'évaluation de la dépense « sportive » des collectivités locales (Compte économique du sport)

Les collectivités locales contribuent fortement au financement du sport. Leurs dépenses dans les domaines « culture », « éducation », « sport » sont actuellement très imbriquées. L'objectif est de mettre en place une opération dans laquelle des dépenses des communes (départements, régions) seront ventilées selon des critères harmonisés afin de minimiser les coûts de collecte.

Après les travaux préparatoires de 2003, une première ébauche du dispositif, s'appuyant le plus possible sur la mobilisation de données collectées par ailleurs, doit se mettre en place.

2.4. Dispositif d'évaluation des budgets des « clubs sportifs » (Compte économique du sport)

L'activité des « clubs sportifs » est une composante essentielle de l'économie du sport. Un dispositif d'évaluation de leur activité est donc à mettre en place. 2004 devrait constituer la période de réflexion et de test de ce futur dispositif.

5 - ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2004

5.1 - Aspects régionaux et locaux

Le répertoire des équipements a des implications directes aux niveaux régionaux et locaux, aussi bien dans sa phase d'élaboration que dans sa phase d'utilisation.

Exploitation du module régional Ile de France de l'enquête « participation à la vie culturelle et sportive ».

ÉDUCATION, FORMATION

Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche
- Direction de l'évaluation et de la prospective - DEP

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects régionaux et locaux

- Le compte satellite de l'éducation intègre depuis 2002 les DOM. Une répartition par région des crédits en matière d'éducation paraît régulièrement dans Géographie de l'Ecole.
- Des indicateurs de performances des lycées au baccalauréat sont publiés régulièrement.
- Publication d'un recueil d'indicateurs sur les universités et d'un atlas universitaire.
- Poursuite du développement et du déploiement du dispositif SAREF (système d'analyse de la relation 'formation-emploi') qui sert de base de référence pour la réflexion au niveau régional de la politique de formation professionnelle.
- Base renouvelée d'indicateurs sur les académies et les départements permettant des analyses comparées (flux d'élèves, offre de formation, ...) : ACCADEMIA

EMPLOI, REVENUS

INSEE

- Direction des statistiques démographiques et sociales
- . Section Synthèse et conjoncture de l'emploi

Le projet Estel (Estimations d'Emploi Localisées) a été relancé à l'automne 2001, avec des objectifs redéfinis, et sous la maîtrise d'ouvrage de la section. Il tirera parti de l'amélioration de la qualité des sources (Urssaf- Epure, DADS, MSA, comptes ETI des Urssaf,...), notamment sous l'aspect de la localisation des emplois. L'achèvement du projet Estel est prévu en 2006-2007, ce qui conduira alors à modifier radicalement la méthodologie d'estimations annuelles et trimestrielles, aux niveaux national et sans doute régional.

3. Opérations répétitives

3.1.2 Estimations départementales trimestrielles

Taux de chômage au sens du BIT par département pour la France métropolitaine, et depuis juin 2003, pour les départements d'Outre-Mer.

3.2 Estimations d'emploi

Annuelles, au niveau régional et départemental (y compris pour les départements d'outre-mer), sur l'ensemble du champ (emploi total).

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects régionaux et locaux

La section, déjà très impliquée dans la satisfaction des besoins des acteurs locaux, poursuivra le développement de son activité dans cette direction.

Le projet Estel (Estimations d'Emploi Localisées) a été relancé à l'automne 2001, afin de tirer parti de l'amélioration de la qualité des sources. L'achèvement de ce projet est prévu en 2006-2007, ce qui conduira alors à modifier radicalement la méthodologie d'estimations annuelles et trimestrielles. La satisfaction des besoins locaux (estimations annuelles et infra-annuelles au niveau local) constitue un axe essentiel du projet.

Enfin, l'utilisation du Fichier Historique de l'ANPE constituera une source centrale dans le domaine des études sur le chômage, tout particulièrement au niveau local.

- Direction des statistiques démographiques et sociales
- . Département Emploi et revenus d'activité
- Division Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus

1. Exposé de synthèse

Les sources administratives connaissent une utilisation sans cesse croissante en statistique. Aussi l'Insee a-t-il entrepris de rénover les différentes exploitations qui en sont faites dans le domaine de l'emploi et des salaires. De nouvelles chaînes informatiques de production et une meilleure organisation du travail des agents doivent permettre d'améliorer les délais et la qualité des données,

tout particulièrement aux niveaux géographiques les plus fins. Des outils de diffusion plus conviviaux doivent faciliter l'accès des différents utilisateurs aux données.

Ces principes ont présidé aux rénovations déjà achevées de l'exploitation des DMMO, de l'enquête sur les personnels des collectivités locales, à celle des DADS, qui sera opérationnelle en 2003 (production) et 2004 (diffusion) ainsi qu'aux refontes de l'application Epure et du système d'information sur les agents de l'État qui débiteront respectivement fin 2003 et courant 2004.

Dans le cadre du projet Estel d'estimations d'emploi localisées, plusieurs projets d'exploitation de nouvelles sources administratives sont lancés, notamment celles relatives aux fichiers de la mutualité sociale agricole (MSA) et des employés de maison, qui devraient se concrétiser début 2004.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.2 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Estel - autres sources administratives : Dans le cadre du projet Estel, tous les secteurs non couverts actuellement par les sources administratives font l'objet d'investigations. En particulier, depuis 2002, l'Insee travaille en collaboration avec la mutualité sociale agricole (MSA), pour expertiser les informations dont elle dispose sur les salariés et non salariés. Une transmission régulière de données sur les salariés devrait débuter en 2004, complétant ainsi la source **Epure-Urssaf** (régime général). La source de l'institution de retraite complémentaire des employés de maison (Ircem) fait l'objet d'une même démarche. Comme alternative, on s'intéressera également à la centralisation par l'ACOSS des données sur les chèques emploi-services gérés par l'Urssaf.

SIASP : Après la mise en place de la nouvelle enquête sur les collectivités locales, les réflexions sur l'évolution du système d'information sur les agents de l'État se concrétiseront par une note d'orientation fin 2003 et le démarrage d'une refonte courant 2004.

3. Opérations répétitives

Collectivités locales : Enquête sur les effectifs au 31 décembre, dont une nouvelle application de traitement a été déployée au sein de l'Insee au début 2002. Les résultats au 31 décembre 2000 et 2001 seront publiés début 2004. Ceux au 31 décembre 2002 devraient l'être mi 2004.

SIASP : Traitement des fichiers de paye de la Comptabilité Publique et de la Défense, de l'enquête complémentaire biennale (sur les années paires) et des DADS du champ public. En 2003 et 2004, les travaux d'étude seront poursuivis sur le secteur public et l'Insee continuera à participer de façon active aux travaux de l'Observatoire de l'emploi public.

5. Aspects particuliers du programme

5.1 Aspects régionaux et locaux

Toutes les sources administratives sur l'emploi et les rémunérations font successivement l'objet d'investissements pour obtenir des données mieux localisées. Ces travaux sont progressivement repris par le projet de connaissance locale de l'appareil productif (Clap).

DADS : Les travaux de dégroupement des DADS (ré affectation de salariés à leur bon établissement de travail, dans le cas de déclarations regroupées pour plusieurs établissements de la même entreprise), dont Clap assure la maîtrise, seront systématiquement pris en compte dans les données DADS diffusées à partir d'avril 2004.

Epure-Urssaf : En 2003 et 2004, ce même problème du regroupement des bordereaux récapitulatif des cotisations sera analysé dans le cadre de la refonte Epure.

Collectivités locales : Depuis 2002, l'enquête sur les effectifs comporte un volet adressé aux 4 000 plus gros organismes leur demandant de ventiler leurs emplois par commune.

SIASP-État : En 2003, les premiers résultats de l'opération de localisation de l'emploi public, consistant à introduire les Siret d'affectation des agents de l'État dans les fichiers de paye de la Comptabilité publique, seront disponibles pour les directions régionales de l'Insee puis repris dans le

cadre de Clap. Des travaux, plus légers, de mise à jour sont ensuite menés chaque année pour mettre à jour les informations.

- Direction des statistiques démographiques et sociales
 . Département Emploi et revenus d'activité
 Division Emploi

3. Opérations répétitives

Comme l'année précédente, l'enquête emploi en continu sera réalisée tout au long de l'année 2004.

Enquête emploi dans les Dom : L'enquête de 2004 sera la quatrième de la nouvelle série d'enquêtes annuelles, reconduites à l'identique chaque année. L'enquête a lieu au second trimestre, dans les 4 départements.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects régionaux et locaux

En ce qui concerne la refonte de l'enquête emploi, il est acquis que la nouvelle enquête ne produira que des données de cadrage au niveau régional. Cependant, les travaux méthodologiques devront se poursuivre sur la manière d'accroître la précision régionale : cumul d'enquêtes annuelles, amélioration des données de calage exogènes, diminution de la taille des aires...

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité

- Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
 Sous-direction « Emploi et marché du travail »

Les innovations de l'année 2004 porteront sur une meilleure diffusion (nationale et régionale) des statistiques des mouvements de main-d'œuvre, ainsi que des statistiques du chômage par l'ouverture du chantier de la rénovation de Nostra.

5. Aspects particuliers du programme

5.1 Aspects régionaux et locaux

Département Emploi :

Utilisation de l'Intranet 'Déclaration des mouvements de main-d'œuvre' par les Directions régionales du travail de l'emploi et de la formation professionnelle et en directions régionales Insee, après son ouverture en 2003.

Utilisation de l'indicateur rapide mensuel régional sur l'emploi dans les établissements de 50 salariés ou plus, à partir de la source DMMO, pour les régions ayant une qualité suffisante des données (taux de réponse). En 2002, sept régions étaient dans ce cas.

Département Métiers Qualifications :

Aide aux DDTEFP (formation en lien avec l'application DETH) pour intégrer la nouvelle PCS.

Ministère de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire
DGAFP - Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation

5. Aspects particuliers du programme

5.1 - Aspects « régionaux et locaux »

- Etude sur l'emploi des trois fonctions publiques par département pour éclairer la politique de ressources humaines des pouvoirs publics dans le cadre de la décentralisation.
- Régionalisation progressive de l'ensemble des enquêtes sur la fonction publique de l'État en commençant par celle portant sur les recrutements.

Centre d'études de l'emploi - CEE

5. Aspects particuliers du programme

5.1 - Aspects régionaux et locaux

Les traitements de différents fichiers administratifs dans le cadre des travaux d'évaluation des politiques publiques (notamment les fichiers du CNASEA et de l'ANPE sur les contrats aidés) et les travaux menés sur les données communales du recensement notamment dans le cadre du groupe d'expertise sur le découpage en zones d'emploi, ont permis d'accumuler les valeurs de nombreux indicateurs originaux au niveau local, qui seront rassemblés dans une base de données locales cohérentes.

Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT)

- Observatoire de l'emploi territorial

1. Exposé de synthèse

L'action du Centre National de la Fonction Publique Territoriale « Cnfpt » se situant sur le champ du recrutement, de l'emploi et de la formation professionnelle, l'établissement a développé, depuis 1991, l'observation et l'anticipation sur les emplois et les métiers territoriaux.

Par ailleurs, conformément à l'article 11 de la loi du 26 janvier 1984, les capacités d'observation, d'analyse et de prospective du CNFPT contribuent à donner au Conseil Supérieur de la FPT les moyens de son action .

L'observatoire de la fonction publique territoriale met en œuvre le programme des études nationales décidé par les instances délibérantes du Cnfpt (conseil national d'orientation et conseil d'administration) et celles du conseil supérieur.

Ce programme de travail explore quatre directions d'études :

- évolution de l'emploi et des métiers territoriaux,
- études sectorielles,
- études institutionnelles (par type de collectivités territoriales),
- études régionales.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.2 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

- Étude statistique sur les mobilités des fonctionnaires territoriaux.
- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : état des lieux et mise en perspective de l'emploi territorial en partenariat avec l'ADCF.
- Enquête statistique sur les emplois territoriaux des D.O.M. (la Martinique).
- Enquête statistique sur les emplois par secteurs d'activités des régions Franche Comté, Bourgogne, Île de France, Corse et Bretagne (sous réserve de l'accord de l'INSEE).
- Statistiques des fonctions publiques locales en Europe (en lien avec le BIT).

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects régionaux et locaux

Les résultats des enquêtes et synthèses statistiques sont systématiquement déclinés par région administrative, par délégation régionale « CNFPT » et éventuellement par département et mis à la disposition de l'échelon géographique régional.

Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)

- Département Entrées dans la vie active

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux

Pour répondre à la logique de décentralisation et de déconcentration de la formation professionnelle, la production d'indicateurs régionaux de base est prévue à partir de l'interrogation à trois ans de chaque "génération pleine". Une première publication de ces indicateurs d'insertion (par grand niveau de formation) a été effectuée en 2002 à partir de Génération 1998. Mais pour Génération 2001, l'échantillon est trop léger pour permettre des telles estimations. En revanche, l'enquête Génération 2001 pourra accueillir des demandes d'extension régionales plus ou moins ciblées sur un niveau de formation.

ENVIRONNEMENT

Institut français de l'environnement (IFEN)

1. Exposé de synthèse

Le règlement statistique sur les déchets a été publié au JOCE du 9 décembre 2002 (règlement n° 2150/2002), après une dizaine d'années de négociations. Le texte final impose aux États membres de fournir des données relatives à l'année 2004 sur :

- la production de déchets : quantités produites par activité économique et type de déchets,
- le traitement des déchets : quantités traitées par mode de traitement et type de déchets.

La mise en place du dispositif pour satisfaire à cette obligation est un travail complexe où il faut associer les différents services statistiques (tout le champ des activités économiques est concerné) et les acteurs du monde des déchets. Il faut également rechercher le meilleur équilibre entre sources administratives, estimations et enquêtes, lorsqu'elles sont indispensables.

La préparation de la réponse nécessite en outre de nombreux échanges avec Eurostat, beaucoup d'aspects du règlement restant à préciser dans ce domaine nouveau pour la statistique.

La seconde édition de l'enquête auprès des collectivités locales sur la gestion de l'eau et l'assainissement aura été rééditée en 2003, en collaboration avec le SCEES et le ministère de l'environnement. Elle donnera lieu à exploitations et publications.

Dans le domaine de l'eau, la réorganisation du système d'information national se fera en fonction des impératifs fixés par la directive cadre ; l'Ifen sera sollicité notamment sur l'ensemble des données économiques du domaine de l'eau.

La mise à jour de la couche SIG *Corine Land Cover* France 2000 était prévue pour l'année 2003. Des difficultés administratives en ont retardé la mise en place, en repoussant l'achèvement de l'interprétation des photos satellites à 2004. Cette opération, menée à l'échelle européenne, permettra d'étudier les évolutions de la couverture des sols depuis 1990.

La mise en place d'une collecte de données sur les zones humides (évolution des milieux et fréquentation par les anatidés) se fait en partenariat avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Les banques de données

La structuration des banques de données de l'Ifen se poursuivra par l'archivage « intermédiaire » des banques sur les pesticides, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, les zones humides et le littoral, comme cela aura été fait en 2003 pour la qualité de l'air, les sols et l'occupation des sols. Cet archivage « intermédiaire » consolide les données, leur organisation et leur documentation. Il deviendra définitif lors de l'établissement, en collaboration avec les Archives nationales, d'un plan d'archivage général de l'Ifen. Il est un des objectifs de la mission sur l'administration des données.

A plus court terme, ce travail de structuration permettra d'ouvrir aux partenaires du système d'information sur l'eau les modules pertinents des banques dont l'Ifen assure la conservation pérenne (eaux, sols, littoral, zones humides).

En interne, il facilite les analyses intégrées dans les documents de synthèse comme le rapport sur l'état de l'environnement, ou publiées séparément comme dans *Les Données de l'environnement* et les fournitures de données qui nourrissent les travaux des « observatoires » tels que le Gis Sol, l'observatoire national des zones humides, ou l'observatoire du littoral et de la montagne (en projet) ou les réponses aux questionnaires internationaux.

Les modules Indicateurs thématiques

Chacune des Banques patrimoniales pourra s'enrichir à terme d'un module regroupant et structurant l'ensemble des données servant à calculer les indicateurs thématiques utilisés dans les indicateurs de performance, de développement durable, de suivi du schéma de service des espaces naturels et ruraux, ou ceux retenus par les institutions internationales (ONU, OCDE, AEE, etc.). Cette action, commencée en 2002 pour les indicateurs de suivi des SDAGE, intègre dans les banques les informations les plus demandées par les utilisateurs de l'Ifen. En 2004, la priorité portera sur la qualité de l'air, l'occupation des terres, le littoral et si possible la montagne.

Cet objectif peut nécessiter des investissements lourds : une réflexion méthodologique importante, inspirée des techniques de l'indice des prix, est en cours pour développer un indice synthétique de la qualité de l'air.

Les systèmes thématiques d'informations statistiques

La fonction de service statistique de l'Ifen le conduit à exploiter les données statistiques, en les croisant si nécessaire avec d'autres données, pour les mettre à disposition sous une forme adaptée aux besoins des services de l'environnement.

Les projets pour 2004 concernent notamment :

- les données relatives aux pressions sur les « masses d'eau », telles qu'elles seront définies pour la directive-cadre sur l'eau. Ces données proviendront notamment des recensements de la population et de l'agriculture, de l'enquête eau, de Corine land cover, etc. En outre, l'Ifen a défini une méthode et fournit en 2003 de premiers résultats sur la mesure des coûts, demandés par la directive, en s'appuyant notamment sur les données de la Comptabilité publique. Un ensemble de résultats complets, par district hydrographique, est prévu pour 2004-2005 ;
- les zones inondables, afin de mieux évaluer les populations et biens concernés ;
- les données communales permettant de caractériser l'environnement pour un territoire donné, défini comme une somme de communes. Cette extension du programme Eider pourrait ainsi fournir des résultats pour un parc naturel régional, un pays, un bassin versant, etc.

Comptes et économie de l'environnement

La Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (CCEE) arrêtera définitivement son programme 2004 lors de sa séance plénière de début 2004. Les dossiers actuellement prévus portent sur les indicateurs environnementaux de développement durable et sur le comportement des entreprises vis-à-vis de l'environnement (management environnemental, etc.), puis, pour présentation en 2005, agriculture et environnement et les aspects sociaux des politiques de l'environnement. Cette thématique sera étayée par la disponibilité fin 2003 des résultats de l'enquête Antipol (Sessi/Scees). Ceux-ci devraient permettre de mieux détailler les dépenses de protection de l'environnement à la charge des entreprises et de réviser le niveau des dépenses courantes dans les principaux comptes Ifen. La mise à jour annuelle en 2004 des comptes de protection intégrera la suite des travaux de rénovation des comptes (bruit, biodiversité et paysages, dépenses pour le cadre de vie).

Dans le cadre du programme avec Eurostat, les autres travaux en développement portent sur les Comptes de la forêt, sur Naméa (air ; énergie ; eau ; comptes nationaux 1990-2001), sur les comptes par district hydrographique, liés à la directive cadre sur l'eau. Ceux-ci correspondent à de l'investissement de long terme. Ils s'accompagnent de réflexions au niveau européen, tant sur le plan des méthodes que sur le plan des résultats, pour développer les comparaisons internationales.

Enfin, dans le cadre d'une thèse en économie de l'environnement, une évaluation des dépenses consenties dans le domaine de l'information environnementale testée en 2003 pour la surveillance de l'air sera étendue à d'autres domaines : bruit, protection de la nature.

Indicateurs

L'Ifen poursuivra en 2004 son travail de fond pour l'élaboration d'indicateurs d'environnement et de développement durable, avec en particulier la participation aux travaux internationaux lancés par la Commission du développement durable des Nations-Unies, Eurostat et l'OCDE dans la lignée des recommandations de l'Agenda 21. A partir de la publication d'une sélection d'indicateurs chiffrés et commentés au niveau France entière prévue en 2003, une base de données sera constituée pour pérenniser les informations collectées en 2002 et 2003.

Les travaux sur les indicateurs d'intégration sectorielle (transports, agriculture, industrie) seront poursuivis avec le souci d'une adéquation avec les problématiques européennes (cf. par exemple le programme « Transport and Environment Reporting Mechanism » [TERM] de la Commission et l'AEE).

Par ailleurs, 2004 verra l'actualisation et la mise à jour des indicateurs de performance environnementale de la France diffusés en 1996 et en 2000. Ces indicateurs dont la production est encouragée par l'OCDE sont destinés à mesurer l'atteinte aux objectifs nationaux et internationaux (et notamment les normes fixées dans les directives européennes) en matière d'environnement.

Mise à jour de la couche SIG Corine Land Cover France 2000

A travers le projet IMAGE 2000, l'Agence européenne de l'environnement met à disposition des Etats ayant réalisé la « version 90 » de *Corine Land Cover* la couverture Landsat sur la période 1999, 2000 et 2001 permettant d'assurer la mise à jour de cette base qui décrit la couverture des terres en chaque point du territoire sous forme de système d'information géographique. Cette « couche » est utilisée par la BD Carto de l'IGN pour décrire l'occupation des sols. L'Ifen assurera la maîtrise d'ouvrage de ce projet qui devrait aboutir fin 2004.

Les potentialités de traitement informatique qu'offrent les SIG, l'harmonisation européenne de l'opération et la comparaison possible avec la situation de 1990 rendront ces résultats extrêmement précieux pour l'analyse de l'environnement et des pressions qui s'y exercent.

3. Opérations répétitives

L'Ifen continuera à réaliser pour le compte du ministère la partie statistique du rapport annuel au Parlement sur les mouvements transfrontaliers de déchets.

L'enquête auprès des régions et départements sur leurs dépenses en faveur de l'environnement sera reconduite sous une forme en voie de redéfinition. L'utilisation complémentaire des données de la Comptabilité publique devrait conduire à faire évoluer le système d'information pour mieux évaluer les efforts financiers de ces collectivités territoriales, pour chaque domaine de protection de l'environnement.

L'Ifen continuera par ailleurs comme chaque année à fournir la partie environnement des ouvrages de synthèse de la Statistique publique comme l'Annuaire statistique de la France, les Tableaux de l'économie française, etc. De même les données statistiques sur l'environnement en France devront être transmises à Eurostat et l'OCDE, comme tous les deux ans.

5. Aspects particuliers

5.1 Aspects régionaux et locaux

Le projet des Cahiers régionaux de l'environnement, lancé fin 2001 sur deux régions pilotes, Languedoc-Roussillon et Lorraine, se poursuivra en collaboration avec les Directions régionales de l'environnement et les autres partenaires régionaux. En 2004, les Cahiers régionaux PACA et Centre seront publiés. La difficulté de cette opération d'envergure provient du rassemblement d'informations à différentes échelles géographiques (région administrative, département, pays, agglomérations, bassins, zonages environnementaux) tant pour la partie statistique que pour la partie « problématiques ».

L'animation du réseau des statisticiens régionaux en Diren reste une priorité de l'Ifen. Toutefois, elle devra être réexaminée dans ses liens avec le Collège des Directeurs régionaux de l'environnement et les réseaux existants, comme celui des administrateurs de données. L'articulation avec la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale devra également être précisée.

La base Eider continue à vivre et à s'enrichir avec les données intéressant l'environnement aux niveaux départemental et régional. Le projet de développer un complément au niveau communal progresse. Il répondra à un besoin souvent exprimé de pouvoir mieux s'adapter aux besoins de l'environnement, pour lesquels les découpages administratifs ne sont souvent pas très pertinents. Le principe serait de mettre à disposition une base de données communales sur l'environnement, à partir de laquelle on pourrait agréger les données au niveau des pays, des bassins-versants, des parcs naturels régionaux, etc.

L'enquête auprès des régions et départements sur leurs dépenses en faveur de l'environnement est en cours de révision, en concertation avec les représentants des collectivités concernées. Trois éléments participent de cette redéfinition :

- a) Le bilan des enquêtes réalisées par l'Ifen depuis 1996 souligne la difficulté pratique de la collecte. Le taux de réponse, de l'ordre de 50%, est devenu nettement insuffisant.
- b) Les nouvelles instructions comptables pour les collectivités locales conduisent à disposer de nouvelles sources d'informations, notamment dans les domaines de l'eau et des déchets ;
- c) En liaison avec le point précédent, les travaux de concertation avec les Départements et les Régions, menés par l'Ifen en 2003, devraient aboutir à alléger le questionnaire et à revoir certaines parties de celui-ci.

La mise à jour de *Corine land cover* permettra de produire des résultats sur la couverture des terres aux niveaux régional et local.

Dans le domaine des transports, l'Ifen participe à l'élaboration et au suivi d'une enquête dont l'initiative revient à l'Inrets et l'Ademe. Il s'agit à l'horizon 2005 de disposer de nouveaux chiffres concernant l'exposition des Français aux pollutions et nuisances des transports, un accent particulier étant mis sur le bruit (les derniers chiffres disponibles remontent à 1986). Des travaux seront réalisés sur l'élaboration d'indicateurs d'intégration de l'environnement dans les transports avec un focus sur l'aviation civile en 2004.

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME

Service des observatoires et des réseaux de mesure

1. Exposé de synthèse

En matière de déchets, il n'y aura pas d'enquêtes nationales en 2004. Ce sera une année de transition durant laquelle :

- ✓ La nouvelle base de données unique regroupant toutes les informations en matière de déchets à l'ADEME (SINOE : Système d'INformation et d'Observation de l'Environnement) sera en service. 2004 sera une année de rodage de son utilisation en particulier avec nos partenaires.
- ✓ Des travaux seront menés en particulier avec l'IFEN, le MEDD, le SCEES, le SESSI et les fédérations professionnelles pour préparer la mise en œuvre du règlement européen 2150/2002 relatif aux statistiques sur les déchets.
- ✓ Le réseau des observatoires régionaux et départementaux travaillant sur les déchets sera constitué et démarrera son activité.
- ✓ En matière de connaissances des coûts des déchets municipaux, 2004 sera l'année de publication pour l'ADEME, en collaboration avec la Région Poitou-Charentes, d'un cadre de comptabilité analytique sur les déchets pour les collectivités, prélude à un cadre futur de recueil de données homogènes.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects régionaux et locaux

Le projet actuel de décentralisation prévoit le transfert de la compétence d'élaboration et de révision des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés aux Départements. Cette compétence nouvelle pour 89 départements devrait générer une demande particulière de suivi de la politique déchets. Une action en ce sens sera entamée avec l'Association des Départements de France et ses adhérents.

Le démarrage de l'utilisation de SINOE se fera surtout dans le cadre de travaux régionaux ou départementaux et en lien avec le réseau des observatoires.

INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

INSEE

- Direction des statistiques d'entreprises
- . Département de l'industrie et de l'agriculture

L'application TVA-DR permettant à des chargés d'études de direction régionales de travailler sur des extractions de déclarations de TVA des entreprises par zone géographique (département, région) est disponible. A ce jour, quarante chargés d'études régionales en ont demandé l'accès. La mise en production de l'application nationale étant terminée, les travaux d'initiative régionale pourraient se développer.

- **Direction des statistiques d'entreprises**
- . Département Système statistique d'entreprises

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects régionaux et locaux

Deux points sont à mentionner :

- la réalisation d'enquêtes régionales peut être facilitée par le travail de « mise en commun » d'outils (guide, outils informatiques) ;
- les travaux sur les unités statistiques et les grands groupes, coordonnés avec le projet CLAP, se poursuivront en 2004 sur la notion d'unité locale et la manière de l'utiliser.

Ministère délégué à l'industrie

- Direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes (DiGITIP)
- . Service des études et des statistiques industrielles (SESSI)
- Sous-direction Ingénierie et coordination statistiques

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects régionaux et locaux

Les premiers travaux méthodologiques préalables à l'estimation de comptes d'exploitation par établissement à partir de l'EAE et d'autres sources complémentaires (DADS par ex.) se poursuivront en 2004.

Malgré l'allègement sensible de l'Enquête annuelle sur les consommations d'énergie à partir de 2001, et suite à un aménagement de la stratégie annuelle de collecte, une certaine qualité des résultats régionaux sera maintenue (bien qu'en diminution par rapport aux années précédentes), conformément aux besoins exprimés par le comité des utilisateurs (comité de concertation). Toutefois, certaines données ne seront plus diffusées, leur niveau de fiabilité devenant trop faible. C'est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit de petites populations.

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

- Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

. Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

5. Aspects particuliers du programme 2004**5.1. Aspects régionaux et locaux**

L'exploitation régulière par le Scees des fichiers BIC et des données sur l'emploi dans les établissements issues des DADS (déclarations annuelles de données sociales) permet désormais aux services régionaux de statistique agricole de disposer sur les petites unités d'informations qui leur étaient jusqu'ici inaccessibles.

Secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services

. Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services

5. Aspects particuliers du programme 2004**5.1. Aspects régionaux et locaux**

Les besoins de la Decas vont amener à développer études régionales et départementales ou par bassin d'emploi sur les petites entreprises, notamment dans le cadre de l'amélioration à moyen terme des statistiques de l'artisanat. Ainsi, des travaux sont en cours, en collaboration avec l'Insee, pour mettre au point une méthode d'élaboration de statistiques locales de l'artisanat. Une étude sur les densités régionales des micro-entreprises sera menée.

Premier Ministre

- Direction du Développement des Médias

5. Aspects particuliers du programme 2004**5.1. Aspects régionaux et locaux**

Sous ce point, il convient de signaler qu'il existe une demande forte et croissante pour une évaluation des marchés régionaux et locaux de la publicité. Cette demande concerne et les professionnels du secteur et les experts gouvernementaux qui étudient les conditions de viabilité de nouveaux médias locaux, en particulier avec le projet de télévision numérique terrestre. Cet aspect pourrait être pris en compte dans une opération de type « enquête France Pub » si une telle opération était développée.

Le même type de demande en faveur de résultats régionalisés se manifeste également pour la production audiovisuelle et cinématographique.

Banque de France
- Secrétariat général
. Direction des entreprises

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

Sur un plan individuel, la restitution à chaque entreprise adhérente à la Centrale de bilans du document personnalisé, le Dossier d'analyse financière (DAF), se poursuivra. Les succursales de la Banque de France fournissent ainsi une information toujours mieux adaptée aux attentes des chefs d'entreprise et des autorités locales. La mise en situation de l'entreprise dans son secteur d'activité peut être réalisée grâce aux statistiques sectorielles.

Les globalisations statistiques sur données Centrale de bilans sont réalisées annuellement aux niveaux national, régional ou départemental.

Certaines études sectorielles réalisées par une ou plusieurs succursales, le sont éventuellement en collaboration avec des entités d'autres pays européens.

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

- Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)

. 5^e Sous-direction - Comptabilités et dépenses de l'État

Bureau 5D - Comptes nationaux des administrations publiques

1. Exposé de synthèse sur les orientations de 2004

Le bureau 5D « Comptes nationaux des administrations publiques » élabore pour le compte de l'INSEE les comptes nationaux et régionaux des Administrations Publiques. Depuis février 1999, grâce à la réduction des délais des comptes publics, la DGCP participe au compte provisoire, en collaboration avec la Direction de la Prévision, en assurant, notamment, la responsabilité complète du compte de l'Etat.

Début mars, les principales séries notifiées à la commission européenne sont publiées sous forme d'un « Info-rapides » de l'INSEE. En mai, les séries détaillées sont publiées dans le Rapport sur les Comptes de la Nation. La DGCP collabore chaque année à la rédaction d'un quatre pages (INSEE Première) sur les Administrations Publiques qui sort en mai. Un INSEE Première consacré aux comptes régionaux des APUL est sorti fin 2002. Les tableaux de passage du solde budgétaire et du résultat patrimonial au besoin de financement de l'Etat font désormais l'objet d'un chapitre spécifique du rapport de présentation du Compte Général de l'Administration des Finances, diffusé au mois d'avril. Un tableau de passage de la dette de l'Etat à la dette des administrations publiques notifiée au sens de Maastricht figure également dans ce rapport. Dans la publication DGCP « Les Comptes des communes », sont repris des tableaux de passage entre les agrégats comptables et des agrégats au format de la comptabilité nationale. En 2003, la note de base sur l'élaboration des comptes nationaux de l'Etat sera mise à disposition des utilisateurs en fin d'année. La nouvelle fonctionnelle des dépenses des APU a été envoyée à Eurostat.

En réponse aux règlements européens prévoyant la mise en place, d'ici 2005, de comptes trimestriels complets des administrations publiques, une mission de surveillance et d'évaluation a été confiée, fin décembre 2001, à B. Durieux, Inspecteur général des finances, P. Mazodier, Inspecteur général de l'INSEE et à Jean-Louis Rouquette, Inspecteur des finances en charge de la 5^{ème} sous-direction de la DGCP. Un comité de projet est présidé par le chef du département des comptes nationaux de l'INSEE. Son secrétariat est assuré par le chef du bureau 5D à la DGCP. Un plan opérationnel de mise en place des comptes trimestriels a été validé début 2002 par ces deux instances. Il prévoit d'une part une refonte du système de collecte infra-annuelle sur les administrations publiques et d'autre part la mise en forme de ces sources infra-annuelles pour les besoins de la Comptabilité nationale. Pour répondre à ses nouvelles missions, le bureau 5D a été renforcé par quatre agents (un attaché INSEE et trois contrôleurs du Trésor public).

Après cinq ans de rénovation en profondeur des comptes nationaux des APU, en 2004, la principale nouveauté concernera l'élaboration en régime de croisière des comptes trimestriels financiers et non financiers des Administrations publiques ainsi que la généralisation et la consolidation des comptes régionaux de l'Etat.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1 Mise en place de la nouvelle application de centralisation annuelle et trimestrielle des établissements publics nationaux

Avec cette application, la quasi-totalité des comptes des APU sera disponible (échéance fin 2005) sous forme de Centrales de bilans annuelle et infra-annuelle sur l'infocentre de Clermont-Ferrand. Le dispositif de suivi statistique sur les finances publiques en sera grandement amélioré.

2.2. Régionalisation des comptes de l'Etat

Un compte de production et d'exploitation régionalisé de l'Etat sera transmis à l'INSEE à la fin 2003. Cet envoi test fera l'objet d'un bilan et sa production généralisée. On peut envisager en 2004 un quatre-pages consacré à ce sujet.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

Des tableaux de passage entre agrégats comptables et comptabilité nationale (format « système intermédiaire ») sont désormais intégrés dans les publications relatives aux finances publiques locales de la DGCP, comme cette dernière s'y était engagée lors des travaux du groupe de travail du CNIS sur l'amélioration de la connaissance des finances publiques locales. A terme, une batterie de tableaux seront disponibles sur le site des collectivités locales du MINEFI.

Des comptes régionaux des Administrations publiques locales, élaborés conformément aux principes du SEC95, sont transmis depuis l'exercice 1997 à l'INSEE ; ils participent à l'établissement des PIB régionaux communiqués à Eurostat. Un bilan a été fait avec le Département de l'Action Régionale de l'INSEE pour améliorer la qualité des informations transmises et assurer une meilleure cohérence entre les comptes de la métropole et ceux des DOM. Cette cohérence a nécessité une harmonisation des calendriers des comptes régionaux des DOM avec ceux du cadre central. Ces recommandations ont été intégrées dans les comptes régionalisés transmis par la DGCP à l'INSEE à compter de l'exercice 1999. La reconduite en 2004 d'un INSEE Première en collaboration avec la DAR est en projet.

La mise en place de comptes régionaux de l'Etat se poursuit sans attendre la généralisation d'ACCORD. Les subventions et compensations versées par l'Etat aux administrations publiques locales ont été régionalisées et sont intégrées dans le compte régionalisé des APUL. Fin 2003, une première régionalisation du compte de production et d'exploitation des comptes de l'Etat sera effectuée et devrait être consolidée en 2004.

Depuis 1999, un compte régionalisé des hôpitaux publics a été transmis aux comptables régionaux des DOM.

Banque de France

- Direction générale des études et des relations internationales
- . Direction de la conjoncture

Statistiques financières territoriales

Il s'agit de statistiques mensuelles, trimestrielles (annuelles pour la centralisation du nombre de comptes), disponibles au niveau départemental ou du rayon d'action des succursales de la Banque de France et portant sur un certain nombre d'opérations enregistrées auprès des établissements de crédit et, le cas échéant, des institutions financières spécialisées (IFS), de La Poste, du Trésor Public et de la Caisse des dépôts et consignations.

À partir du second semestre 1997 et jusqu'en 2000, une opération de rénovation a été menée sur les centralisations :

- des dépôts et crédits,
- du nombre de comptes,
- des portefeuilles de valeurs mobilières,
- des crédits nouveaux à l'habitat,

à l'effet principalement d'améliorer la collecte, d'accélérer les délais de sortie des statistiques et d'affiner leur qualité.

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)

- Direction des Statistiques, des Études et de la Recherche (DSER)

5 – Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects « régionaux et locaux »

Perspectives pour 2004 :

La question de la décentralisation de certaines prestations servies aujourd'hui par les CAF devrait déboucher sur des travaux demandés à la DSER. Ceux-ci ne sont pas encore définis aujourd'hui. Par ailleurs, la question de la « territorialisation » des fonctions exercées par les CAF, avec ses conséquences sur la structuration du réseau des CAF, sera évoquée dans la perspective de la préparation de la prochaine COG.

Caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV)

- Direction de l'actuariat statistique

1 - Introduction : exposé de synthèse

Les projets statistiques pour 2004 s'inscrivent dans le programme de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) de la CNAV pour la période 2001-2004.

Cette convention définit comme axe stratégique de conforter le rôle de la CNAV comme interlocuteur de référence sur la retraite de base. Dans cet axe s'inscrit le développement de la capacité d'expertise de la CNAV quant à la projection des charges de l'assurance vieillesse du régime général à moyen et long terme, les propositions des réformes de la retraite au Régime Général, la poursuite des études sur la vie à la retraite.

Ceci implique pour la Direction de l'Actuariat Statistique de pousser la recherche sur la modélisation du risque vieillesse en termes de projection du régime général à moyen et long terme et le développement d'études d'évaluations de mesures.

La CNAV a inscrit également dans la COG comme axe stratégique de maîtriser la gestion et de se préparer aux conséquences du choc démographique. Dans cet axe, s'inscrit l'optimisation des ressources informatiques dans le cadre du schéma directeur recentré dans l'appellation OR 2003 (Outil Retraite 2003) qui doit être déployé dans l'ensemble des organismes fin 2003.

Cela implique pour la Direction de l'Actuariat Statistique la mise en place d'un nouveau système d'information prévu dans le cadre de l'OR 2003 qui permet de maintenir l'existant mais aussi l'obtention de données nouvelles : le nouveau système SNSP (Système National des Statistiques Prestataires) a été mis au point en 2000. Les fichiers ont pris une nouvelle forme (avec nouveau descriptif et nouveau lexique) et sont prêts à recevoir les nouvelles données quand il y aura basculement des organismes régionaux en 2003 sur le nouveau système de gestion des prestataires. Les tableaux de sorties actuels qui ont été validés continueront à être disponibles. Un point doit être fait en 2003 pour voir de quelles manières de nouvelles sorties sont envisageables à partir du dictionnaire des données stabilisé.

L'exploitation des référentiels nationaux : SNGI, SNGD, SNGC qui remplacent le FNCI, sous forme d'un nouvel échantillon permettra d'alimenter les études sur la réforme des retraites et les modèles de projection.

La création en 2002 de la base statistique documentaire accessible aux régions sera développée en 2003 et 2004. L'expérimentation du RNR devrait permettre de nouveaux développements en 2004. L'EIC piloté par la DREES devrait être constitué pour la première fois en 2003 et utilisé par le Régime Général à partir de 2004.

2 - Travaux nouveaux pour 2004

- 1) Mise en place du suivi des nouvelles mesures** : dépendra des décisions prises sur la réforme des retraites en 2003.
- 2) Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2004**

Pour répondre aux demandes d'expertise sur les retraites et la réforme des retraites en provenance du Conseil d'Administration, des autorités de tutelle, du COR et autres organismes, la CNAV développe, actualise et améliore ses outils de projection à moyen et long termes : (modèle classique de projections des charges, modèle CALEPSI sur l'évolution de la pension moyenne suivant les modalités d'indexation des pensions, modèle flux-stock, modèle de microsimulation). De nouvelles projections devraient être élaborées en tendanciels et en variantes à partir de données nouvelles du système d'information : échantillon des référentiels nationaux au 31.12.2001 et échantillon du SNSP à la même date, projections INSEE à partir du recensement 1999 sur la population totale et nouvelles projections de population active détaillées, nouvelles hypothèses de comportement.

Des études sur les nouveaux retraités (fichiers flux comprenant les carrières) permettent de simuler l'impact d'autre formule de pensions. Les évaluations de mesures seront effectuées en flux et en projection. Les outils doivent permettre la mise en évidence et l'analyse des paramètres sur la retraite : taux de remplacement, rendement du régime, âge de prise de retraite, durées d'assurance, modalités d'indexation des pensions...

5 - Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects régionaux et locaux

Le groupe « régionalisation des statistiques » permet aux régions (CRAM) d'établir les abrégés régionaux retraite, de comparer leurs résultats tirés de ces abrégés et de mettre à disposition des régions sous la base documentaire lotus, les principales données nationales et régionales. Cette base opérationnelle en 2002, sera mise à jour au fur et à mesure des données disponibles. La base apporte également aux régions le descriptif des tableaux du plan statistique (maquette et critère de tris). En 2004, elle devrait être enrichie de nouvelles données tirées du nouveau système (OR 2003).

La mise à disposition des fichiers SNSP sur les retraites stock et résidents par région permet aux statisticiens des CRAM de tirer les informations détaillées à des niveaux géographiques fins.

La création expérimentale d'un infocentre en 2002 sur le SNSP permettra de répondre en 2004 à des requêtes d'entreprises à partir de la description d'un « Univers » sur une base SNSP rénovée. L'infocentre sera accessible à la Direction de l'Actuariat Statistique et aux correspondants des régions pour interroger sur différentes grandeurs (à définir) concernant les retraites du Régime Général.

Les études pour les régions de Sécurité Sociale seront alimentées à partir de l'EIR 2001.

Des projections régionales de nouveaux retraités ont été effectuées en 2003 à partir des nouvelles projections démographiques du régime général (basées sur les nouvelles projections INSEE sur recensement 1999 et projections régionales Omphale). Elles seront affinées en 2004 par des projections plus fines au niveau des pays de résidence par exemple.

Une statistique pour suivre la nouvelle prestation dans les DOM : l'Allocation de Retour à l'Activité (ARA) est mise en place courant 2002. Elle devrait être complètement opérationnelle en 2004 (stock et flux).

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité
Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées
 - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1. Enquêtes nouvelles

Les opérations suivantes ont fait l'objet de fiches descriptives d'enquêtes pour demande d'avis d'opportunité :

- Enquête sur les urgences en ville
- Enquête sur l'estimation du risque iatrogène dans les établissements de santé
- Enquête sur les toxicomanes pris en charge par le système de soins
- Enquête auprès des établissements hébergeant des personnes âgées
- Enquête sur le devenir des enfants en situation de handicap

2.2. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

- Système d'enquêtes sur l'activité de l'hôpital

La Statistique annuelle des établissements (SAE)

La rénovation de l'enquête SAE a essentiellement porté sur son contenu et ses outils de collecte. Les outils de diffusion n'ont quant à eux été renouvelés qu'à minima. Une réflexion plus complète a été menée en 2003 sur ces outils et leurs contenus au regard des utilisateurs. En particulier, la diffusion actuelle, via le cédérom, porte uniquement sur la base brute issue des réponses des établissements validées par les échelons régionaux et nationaux. Les données redressées statistiquement ne sont quant à elles pas diffusées (sauf au travers de conventions très spécifiques).

Par ailleurs, la diffusion liée aux réponses à la demande devra faire l'objet d'une mise à plat du fait des différentes sources de données existantes sur l'activité des établissements de santé : données SAE brutes, données SAE redressées et données SAE-PMSI sur l'activité MCO uniquement.

- Démographie actuelle des professionnels de santé

Harmonisation des données de démographie

Les données de démographie médicale tirées du répertoire ADELI continueront à faire l'objet d'un redressement statistique annuel, conformément aux conclusions du rapport du CNIS sur l'« Harmonisation des données de démographie médicale » publié en septembre 2002. Tout en restant dans le cadre défini par le CNIS, la méthode de redressement sera affinée (passage à un redressement au niveau départemental et non régional, extension du redressement aux DOM...). En parallèle de ce redressement pourront être menées des « opérations qualité » sur des thèmes précis et en *collaboration avec les statisticiens régionaux*.

Les travaux d'harmonisation des données démographiques se poursuivront sur d'autres professions de santé (pharmaciens, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes...). Pour chaque profession étudiée, une comparaison des données des différentes sources disponibles sera effectuée (Adeli, enquête emploi, recensement, SNIR, SAE, SPE, caisses de retraite, Ordre...), et l'opportunité d'un redressement sera décidée en fonction des écarts constatés et des données de calage disponibles (*en continu*).

Les statistiques annuelles détaillées sur la démographie seront publiées au *1^{er} trimestre de chaque année* pour les professions de santé hors médecins et au *dernier trimestre* pour les médecins.

Le suivi statistique du projet de refonte du répertoire Adeli est assuré par le bureau.

Harmonisation des données diffusées et des travaux menés au niveau central et régional

On sensibilisera les DRASS à l'intérêt de publier les mêmes chiffres dans les publications nationales et régionales. L'utilisation des CD-ROM contenant les bases redressées sous format SAS sera vivement encouragée.

Le bureau interviendra à titre d'expert dans des groupes de travail thématiques pour discuter des aspects méthodologiques des travaux d'analyse et de projection que prévoient de réaliser les statisticiens régionaux en DRASS.

Modèle de projection démographique pour les médecins

Les hypothèses du modèle de projection démographique relatif aux médecins seront actualisées (taux de départ à la retraite, taux de mortalité, numerus clausus...) La publication des projections 2003 se fera en collaboration avec l'Observatoire de la démographie des professionnels de santé ainsi qu'un travail de réflexion sur les hypothèses à retenir pour la réalisation de projections régionales.

- Aide sociale

Rénovation de l'enquête sur les bénéficiaires

Dans le cadre des enquêtes sur l'APA, le volet "*Personnes âgées*" de l'enquête sur les bénéficiaires de l'aide sociale sera enrichi de questions sur les bénéficiaires de l'APA, notamment sur le nombre de bénéficiaires concernés par la dotation globale en établissement au 31/12, les flux de bénéficiaires durant l'année, les stocks au 31/12.

Suite au groupe de travail ADF/PJJ et au groupe de travail ASE de la DREES, le volet "*Enfance*" sera l'objet, quant à lui, d'une rénovation en deux étapes : en 2002, certaines lignes seront éclatées afin de permettre le recueil des données figurant dans le tableau de bord sur la protection de l'enfance élaboré par l'ADF, la PJJ, la DGAS et la DREES. A partir de 2003, le questionnaire comprend une rubrique sur le stock de bénéficiaires toutes mesures confondues (sans doubles comptes). Le nombre de bénéficiaires actuellement recueillis auprès des départements est en effet un stock au 31/12 par type de mesure : un même bénéficiaire est ainsi compté autant de fois qu'il bénéficie de types de mesure distincts. Ce questionnaire 2003 a été envoyé à titre informatif aux départements à la fin 2002 afin qu'ils puissent se préparer peu à peu à adapter leur système de gestion de l'information dans le sens d'un repérage des individus.

On expertisera par ailleurs les chiffres collectés sur les signalements dans le cadre de l'enquête sur l'ASE (taux de non-réponses, confrontation avec les chiffres publiés par d'autres organismes, en particulier ceux de l'ODAS).

Concernant le volet "*Personnes handicapées*", la DREES publie annuellement le nombre de bénéficiaires de l'ACTP (en distinguant les moins de 60 ans et les 60 ans ou plus) ainsi que les dépenses annuelles d'ACTP (tous âges confondus), mais n'a pas jusqu'à présent publié d'estimations sur le nombre de bénéficiaires de l'ACTP attribuée pour frais professionnels. En effet, le taux de non-réponses à cette question est relativement important : en 2001, un tiers des départements n'a pas renseigné la question et un quart des départements ne l'a jamais renseignée depuis 1998, ou ne l'a renseignée qu'une seule année. On analysera les causes de ce taux important de non-réponses et on étudiera la faisabilité d'estimer le total au niveau national.

Aide sociale facultative

Les départements peuvent décider, pour les prestations légales d'aide sociale à leur charge, de conditions et de montants plus favorables que ceux prévus par la législation et la réglementation sociales. Par ailleurs, ils peuvent mettre en place des dispositifs ponctuels qui n'ont pas le caractère obligatoire des prestations d'aide sociale.

Un questionnaire sera joint à l'enquête sur les dépenses des départements afin de mieux cerner l'aide sociale ainsi mise en œuvre par les départements au-delà des prestations légales. Il consistera en la description de cinq dispositifs considérés comme les plus importants par les départements : catégorie de population concernée, montants des dépenses, nombre de bénéficiaires. On a essayé de compléter ce questionnaire par des déplacements dans quelques départements durant le premier semestre 2003, afin de mieux appréhender la variété des pratiques des départements. Une note de bilan est attendue en *novembre 2003*.

- Suivi du RMI

Outre les travaux habituels de suivi, le bureau contribuera, comme en 2003 à l'expertise des mesures d'adaptation du RMI, ainsi qu'à l'évaluation et au suivi de la mise en œuvre de ces mesures.

Suivi conjoncturel du RMI

La sortie d'une publication conjoncturelle régulière sur le RMI et les autres minima sociaux reste tributaire de l'amélioration des statistiques existantes, en particulier de l'intéressement. Ce point sera examiné *en liaison avec la CNAF*, organismes producteur des statistiques de base. Dans l'intervalle, la publication du tableau de bord actuel sera poursuivie.

- Suivi des jeunes adultes

Les difficultés du suivi mensuel des jeunes demandeurs d'aide aux FAJ montrent la nécessité de faire évoluer le partenariat avec les organismes producteurs de l'information de base (dans le cas des FAJ, les secrétariats d'attribution). Le nombre moyen de secrétariats d'attribution participant régulièrement aux remontées mensuelles de la fiche statistique mise en place en 1999 a en effet diminué depuis la fin de la période de montée en charge (fin 2000). Il faut prendre en considération la charge statistique induite par une telle collecte d'autant plus que les secrétariats d'attribution avaient souvent déjà mis en place des systèmes d'information propres. Dans un tel cadre, qui pourrait se généraliser avec la décentralisation, il convient à la fois de mettre le plus souvent possible en place des procédures qui limitent la charge des organismes producteurs des données de base, d'expliquer les modalités et l'intérêt des synthèses statistiques réalisées par la DREES à partir de ces données de base et de restituer de l'information pertinente aux acteurs de terrain sous forme de données fines de cadrage. Les études nationales globales ne suffisent pas en effet à convaincre tous les acteurs locaux de l'intérêt de participer aux remontées statistiques. Le suivi des FAJ offre un terrain d'expérimentation adéquat pour améliorer ces différents aspects. En conséquence, les travaux pour collecter l'information via un système EXTRANET et pour restituer de l'information pertinente par le même système ou par CD-Rom (à définir avec les utilisateurs) sont relancés en 2003, avec l'appui du DMSI. Il pourrait, dans une première étape, être envisagé de restituer aux Secrétariats d'attribution au moins deux fois par an, des données départementales détaillées à des fins de cadrage.

Autres travaux (en liaison avec la DARES et le CEREQ)

En 2002 une enquête qualitative en deux phases a été effectuée dans cinq départements par le cabinet d'études Acadie sur les Fonds d'aide aux jeunes et la Bourse d'accès à l'emploi. Cette étude a apporté des enseignements très intéressants sur l'organisation et les modes de distributions des FAJ et la mise en place de la BAE. Elle sera suivie en 2003 par une enquête quantitative auprès des publics accueillis dans les missions locales et les PAIO et plus particulièrement des jeunes bénéficiaires des FAJ et de la BAE. Cette enquête sera effectuée par la DARES, en liaison avec la DREES.

Le bureau participera par ailleurs (à voir avec la DARES) à l'évaluation du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS).

Enfin le bureau recherchera des *collaborations avec le CEREQ* en vue d'une exploitation des résultats de l'enquête Génération 98 et d'une participation à la préparation des futures enquêtes Génération pour une meilleure connaissance de l'insertion sociale des jeunes adultes.

TRANSPORTS, TOURISME

TRANSPORTS

Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

- Direction des affaires économiques et internationales
- Service économique et statistique (SES)
- Sous-direction de l'observation statistique des transports

1. Introduction

Opérations spécifiques décalées de 2003

C'est seulement mi-2003 qu'ont pu enfin démarrer, sur le terrain, les travaux de collecte de l'enquête « envois – chargeurs – opérateurs » (enquête ECHO) qui doit permettre de recueillir, auprès des chargeurs et autres opérateurs de la chaîne de transport, les informations essentielles relatives aux déterminants logistiques du choix modal et aux caractéristiques des envois. Cette enquête, dont le SES assure la maîtrise d'ouvrage, était inscrite au programme à moyen terme 1999 – 2003 et a fait l'objet d'un avis d'opportunité favorable de la part de la formation « Transport – tourisme » en avril 2000 mais sa réalisation effective aura nécessité une longue préparation et l'apport financier de nombreux partenaires. L'enquête test, destinée à vérifier la capacité des entreprises à renseigner les questionnaires, a été lancée au quatrième trimestre 2002.

Fin 2002 – début 2003 aurait également dû être réalisée, par le SES, une enquête spécifique sur l'innovation dans les transports, avec un volet important sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Coordonnée au niveau européen, l'enquête NTIC a été réalisée par l'Insee et les principaux services statistiques ministériels sur leur champ respectif. Non prévue au programme à moyen terme, elle était justifiée par le développement de ces NTIC et par leur impact dans les transports. Pour les transports, elle aurait pu se faire dans le cadre de l'avis d'opportunité favorable exprimé par la formation « Transport – tourisme » en avril 2000, au titre de l'enquête « innovation ». Malheureusement, le SES a dû à nouveau renoncer à lancer cette opération en 2003, faute d'en avoir les moyens : la question de sa réalisation en 2004 est posée.

Dans ces conditions, il apparaît exclu que puisse être lancée par le SES, fin 2003 – début 2004, une enquête sur les relations inter-entreprises (enquête ERIE). Une enquête sur ce thème, coordonnée elle-aussi au niveau européen, aura été menée par l'Insee et les autres services statistiques ministériels sur leur champ respectif. Mais, compte tenu des incertitudes pesant sur la réalisation effective d'une telle enquête, sur le champ des transports, dans les autres pays européens, le projet sera présenté, s'il y a lieu, à la réunion de l'année prochaine de la formation. En effet, si les transports ne font pas l'objet d'une collecte coordonnée au niveau européen, l'intérêt d'une enquête spécifique en France est limité, les informations essentielles sur cette question étant déjà en partie accessibles indirectement via l'enquête annuelle d'entreprise.

Par contre, s'agissant de la circulation routière sur le réseau national (autoroutes et routes nationales), la réédition de l'opération déjà menée en 1990 et en 1995 – 1996, qui consiste à compléter périodiquement les comptages permanents automatiques de la circulation (cf. ci-après 3.6.4.3 et 3.6.4.5) par un relevé manuel spécifique de la nationalité des véhicules et, pour les véhicules français, du département d'immatriculation, devrait effectivement se faire sur la période 2003 – 2004.

2003 – 2004, période déterminante pour la définition du dispositif statistique relatif aux déplacements de voyageurs à longue distance.

Depuis les résultats relatifs à l'année 1997, le SES utilise les résultats du panel « suivi de la demande touristique » (SDT) de la direction du tourisme pour assurer un suivi léger des déplacements à longue distance entre deux enquêtes lourdes « transport », telle celle réalisée par l'Insee en 1993 – 1994. Jusqu'à mars 2002, ce panel laissait de côté les déplacements d'une journée, ce qui d'un point de vue « transport » était un inconvénient important. Pour une période expérimentale depuis avril 2002, ces déplacements d'une journée sont également suivis. Le panel SDT compte 20 000 individus, la partie couverte par tous les types de déplacement, y compris dans la journée, étant de 8 000 personnes. Cette expérimentation a été financée par la direction du tourisme, le SES et la Direction générale de l'aviation civile (DGAC). Elle se déroule dans des conditions qui apparaissent satisfaisantes. Parallèlement, viennent d'être rendus disponibles les résultats de l'enquête paneuropéenne sur la mobilité à longue distance (plus de 100 km à vol d'oiseau), réalisée par le consortium Dateline sur les quinze pays de l'Union européenne en 2001-2002, avec le financement du 5^{ème} programme cadre de recherche-développement (PCRD) européen. L'échantillon français est de 7 350 individus. Tous les déplacements à longue distance sont couverts, y compris les déplacements domicile-travail ou études. Ses résultats offrent l'avantage de la comparabilité européenne, et cela est un élément essentiel en matière de déplacements à longue distance si l'on veut utiliser les résultats des enquêtes des autres pays pour compléter ceux de notre enquête nationale.

Un bilan de ces deux opérations expérimentales va être tiré dans les mois qui viennent, au moment où la préparation d'une nouvelle enquête lourde « transport » devrait entrer dans une phase active, si l'on veut que le renouvellement de cette enquête ne se fasse pas avec un intervalle de temps trop éloigné de dix ans par rapport à la précédente. Si l'enquête paneuropéenne est un succès et si, comme cela a été envisagé, un renouvellement périodique de cette enquête tous les cinq ou dix ans était subventionné par la Commission, l'articulation de ces différentes opérations, pour constituer le dispositif français de suivi des déplacements à longue distance, devra être définie.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1. Enquêtes nouvelles ou renouvelées, enquêtes de périodicité supérieure à l'année

- Enquête trimestrielle sur les prix des services de transport routier de marchandises (Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer - SES)
- Enquête 2004 sur les conditions de travail des conducteurs du transport routier de marchandises (Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer - SES).
- Enquête 2004 sur les flux routiers de marchandises franchissant les barrières alpine et pyrénéenne (enquête « Transit ») (Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer - SES)

2.2. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2004

- Enquête annuelle d'entreprise

Outre un ensemble de questions communes à toutes les enquêtes annuelles d'entreprise (tronc commun) et des parties spécifiques aux transports, les questionnaires de l'enquête annuelle d'entreprise comportent des cadres sectoriels particuliers, dans certains secteurs : transports routiers de marchandises et organisateurs de transport de fret, transports urbains et routiers de voyageurs, transports par taxis, transports fluviaux, transports maritimes, manutention portuaire, téléphériques et remontées mécaniques.

Pour les autres secteurs, l'étude de la mise en place de ces cadres sectoriels, suspendue en 2003, reprendra en 2004, en liaison avec les administrations de tutelle et les professionnels du secteur, pour utilisation en 2005.

- Banque de données sur les transports (SITRA)

- volet « marchandises » (SITRA-M)

Au-delà des données de l'enquête spécifique réalisée en 1999 sur les flux de marchandises franchissant les barrières montagneuses par voie terrestre, la banque de données SITRA-M, volet « Marchandises » du système d'information sur les transports, devrait continuer à s'enrichir en 2003 - 2004 de données détaillées sur les transports routiers de marchandises réalisés sur le territoire français par des véhicules immatriculés dans les autres pays de l'Union européenne. Le versement, dans la banque, des données relativement détaillées concernant les transports maritimes, à étudier en 2003, pourrait aboutir en 2004 à une première réalisation.

Antérieurement uniquement interrogeable par l'équipe spécialisée qui réalise et gère la banque, au SES, SITRA-M est depuis 2000 accessible, dans une version simplifiée, aux utilisateurs du ministère, directions d'administrations centrales (DAC) et directions régionales de l'équipement (DRE), via l'intranet du ministère, grâce à un outil d'interrogation à distance utilisant des techniques internet (« SITRANET »). Une extension à des utilisateurs extérieurs au ministère sera étudiée en 2003 - 2004.

- volet « séries longues » (SITRA-SEL)

La constitution du volet « séries longues » de la banque, entamée en 2001, puis ralentie faute de moyens, devrait pouvoir être accélérée à partir de fin 2003. Ce volet consiste en un ensemble de résultats agrégés (séries chronologiques), reprenant les principales séries de cadrage disponibles : séries du mémento de statistique des transports (2001), séries des rapports de la Commission des comptes des transports de la nation (2002 - 2003) et, si possible, séries de cadrage sur les autres pays de l'Union européenne. Outre les séries annuelles, le volet doit inclure également les séries conjoncturelles relatives aux transports. A terme, ces séries seront consultables sur Internet.

- volet « voyageurs » (SITRA-V)

Les premiers travaux relatifs au volet « voyageurs » ont démarré en 2001 avec les données de l'enquête sur les transports en commun de voyageurs, routiers, et sont poursuivis en 2002 avec l'intégration des données sur les migrations alternantes issues du recensement de population de 1999, accessibles également aux utilisateurs du ministère, DAC et DRE, via SITRANET. En 2003-2004, les travaux devraient porter sur l'intégration de premières données relatives aux transports ferroviaires, puis éventuellement des données « transports – communication » de 1993-1994.

- volet « entreprises »

Les réflexions relatives à un éventuel volet « entreprise » sont suspendues, en attendant de tirer les leçons de l'expérience acquise avec la banque de données structurelles sur les entreprises que gère désormais l'Insee

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

En matière de transports, les aspects régionaux et locaux sont traités dans le cadre des observatoires régionaux des transports (ORT), dont les directions régionales de l'équipement (DRE) assurent l'animation.

En 2004 devrait se poursuivre l'utilisation en région des résultats de l'enquête annuelle d'entreprise transport de 4^{ème} génération, qui intègre, depuis l'enquête relative à l'année 1998, des questions sur tous les établissements des entreprises de six salariés et plus interrogées.

En outre, les travaux entrepris par le SES pour promouvoir une meilleure utilisation des sources statistiques disponibles sur l'emploi (en particulier les déclarations annuelles de données sociales), qui ont connu une première réalisation pour ce qui est de l'emploi dans les entreprises et les établissements du secteur des transports, devraient en 2004 s'élargir aux emplois de conducteur en transport pour compte propre, comme le demandent les régions.

L'ouverture en région (DRE) de la consultation de données agrégées de la banque de données SITRA-M, via l'intranet du ministère (« SITRANET ») a permis, comme espéré, une utilisation régionale plus intense et plus pointue des informations de la banque relatives aux transports de

marchandises. Déjà très sensible actuellement, ce mouvement devrait encore s'amplifier avec la mise à disposition, dans le nouveau volet « voyageurs » de la banque de données sur les transports (SITRA-V), des informations sur les migrations alternantes et sur les migrations domicile-études issues du recensement de population de 1999 (cf. partie 2.2).

TOURISME

INSEE

- Direction des statistiques d'entreprises
 . Département des activités tertiaires

1. Exposé de synthèse

Depuis 2003, l'enquête de fréquentation hôtelière couvre également l'hôtellerie de chaîne non classée. On peut donc considérer que le dispositif d'enquêtes de fréquentation mis en place par la Direction du tourisme et l'INSEE couvre désormais de façon satisfaisante la totalité de la fréquentation touristique des hôtels et de l'hôtellerie de plein air. Compte tenu des récentes révisions de la NAF, la question de l'extension de l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie aux hôtels non chaîne non classée se pose. Une telle extension suppose la connaissance d'une information minimum sur ces hôtels (nombre de chambres, dates d'ouverture et de fermeture, pseudo-catégories) et donc la mise en place de circuits d'information nouveaux.

Les autres hébergements collectifs à vocation touristique (résidences de tourisme, villages de vacances, maisons familiales de vacances, gîtes...) n'ont pas été intégrés à l'enquête au motif qu'ils relevaient le plus souvent d'organisations fédératives auprès desquelles une information devait être d'abord recherchée pour éviter toute enquête inutile. Des travaux exploratoires sur le suivi de ces hébergements ont été lancés en 2003 conjointement par l'UNAT et l'ONT : le Pôle Tourisme y participe, afin de veiller notamment à la bonne articulation entre cette opération et les autres enquêtes de fréquentation. Une première enquête sera effectuée en 2003 en complément des enquêtes d'initiative régionale déjà réalisées.

L'enquête de fréquentation de l'hôtellerie de plein air sera légèrement modifiée en 2004, dans son questionnaire et dans sa méthodologie, à l'occasion de la refonte de la chaîne de traitement. L'enquête auprès des hôtels sera également révisée l'année suivante.

Le Pôle Tourisme proposera en 2003 une rénovation de la méthodologie d'estimation de l'emploi salarié touristique fondé sur la saisonnalité des emplois. Il proposera également aux directions régionales un outil exploitant les données incluses dans les déclarations annuelles de données sociales (DADS).

2. Travaux nouveaux pour 2004

- Rénovation des enquêtes de fréquentation

La rénovation de la chaîne de traitement de l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein-air devrait être terminée en fin 2003 pour être mise en oeuvre pour le suivi de la saison 2004.

A cette occasion, le questionnaire de l'enquête sera revu, et des contacts seront pris courant 2003 avec les concepteurs d'outils de gestion des campings pour qu'ils intègrent dans les logiciels commercialisés des fonctionnalités d'édition adaptées au nouveau formulaire ; cette fonctionnalité devrait faciliter la réponse, et donc améliorer la qualité des données recueillies.

La rénovation s'étendra ensuite à la chaîne de traitement des enquêtes auprès des hôtels, pour une mise en oeuvre en 2005. A cette échéance, on pourra envisager d'offrir aux répondants aux deux enquêtes la possibilité de répondre par Internet.

- Base de donnée locale des différents types d'hébergement

Pour mieux répondre aux besoins d'information de niveaux géographiques très limités, l'INSEE a entrepris de constituer une base de données spécifiques aux informations locales. Cette base, établie au niveau communal, est constituée par les données de capacité en hôtels et en campings en provenance du fichier des hébergements, complétées de données de même nature concernant d'autres types d'hébergement collectif de tourisme. Ce travail se poursuit en collaboration avec la Direction du Tourisme : l'objectif est d'intégrer cette information dans le module Tourisme du « kit Synthèses locales » développé au Pôle « Synthèses locales » de l'INSEE.

- Evaluation du poids économique du tourisme

Le Pôle Tourisme proposera en 2003 une rénovation de la méthodologie d'estimation de l'emploi salarié touristique fondé sur la saisonnalité des emplois : il tirera partie des travaux engagés avec quelques directions régionales qui utilisent la méthode actuelle (Aquitaine, Bretagne, Auvergne, notamment).

Les « DADS » (fichiers établissements dégroupés et salariés complets) sont une source particulièrement pertinente pour l'analyse de l'emploi salarié fondée sur les activités caractéristiques. Le Pôle mettra à la disposition des DR en 2003 un outil exploitant les fichiers DADS salariés complets (emplois journaliers pour les activités caractéristiques) et les fichiers établissements dégroupés. Cette information sera également intégrée dans le module Tourisme du « kit Synthèses locales » développé au Pôle « Synthèses locales » de l'INSEE.

- Extension des enquêtes auprès des établissements d'hébergement

Différentes pistes sont explorées afin d'étendre l'observation de la fréquentation touristique à d'autres types d'hébergement que les hôtels et les campings.

En ce qui concerne les établissements collectifs autres que les hôtels et campings, le Pôle Tourisme suivra en 2003 les travaux préparatoires menés conjointement par l'UNAT et l'ONT, afin de veiller notamment à la bonne articulation entre cette opération et les autres enquêtes de fréquentation : dans ce cadre, une première enquête sera effectuée en 2003 en complément des enquêtes d'initiative régionale déjà réalisées. Par ailleurs, les premiers résultats d'une enquête réalisée en Languedoc-Roussillon auprès des propriétaires de logements « labellisés ou classés » devraient être disponibles au printemps 2003 : il conviendra alors de stabiliser l'outil mis au point dans cette région afin qu'il puisse être transposé et utilisé par les autres directions régionales.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects régionaux

Les enquêtes et les études menées par l'INSEE dans le domaine du tourisme sont régionales par construction.

Par ailleurs, un kit régional descriptif des capacités d'hébergement touristiques sera réalisé en mobilisant les fichiers de l'INSEE (hôtels, campings, Inventaire communal) et de la Direction du Tourisme (villages de vacances, résidences de tourisme).

**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS , DU
TOURISME ET DE LA MER**
Secrétariat d'État au Tourisme
 - Direction du tourisme

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1 Enquêtes nouvelles ou renouvelées pour 2004

- Enquête auprès des visiteurs de l'étranger (EVE)

Cette enquête se substituera aux enquêtes aux frontières menées en 1996 et 2001. Ses objectifs sont inchangés, il s'agit d'appréhender le tourisme récepteur dans ses composantes touristiques (description du séjour en France) et financières (dépenses effectuées à l'occasion de ce séjour).

Il faut rappeler les difficultés rencontrées en 2001 dans la collecte de questionnaires sur certaines frontières routières et autoroutières : la défection des forces de l'ordre sur les frontières de l'Est et du Nord, n'a pas permis de recueillir la totalité de l'information escomptée. Ces difficultés dans le déroulement de l'enquête sur le terrain et la recommandation faite par le CNIS d'exclure l'emploi des forces de l'ordre pour arrêter les véhicules ont conduit la Direction du tourisme à rechercher d'autres meilleures modalités à mettre en place pour cette interrogation.

Aussi, après une phase exploratoire et de réflexion méthodologique, une enquête-pilote a été menée en août et septembre 2002 par un prestataire externe afin de valider une méthode de recueil des informations sur les lieux de passage des touristes utilisant la route pour leurs déplacements. Le processus d'enquête dans les aéroports, les gares, les ports reste pour sa part identique dans le principe d'interrogation à celui mis en œuvre lors des enquêtes aux frontières précédentes.

Un appel d'offres a été lancé dans le courant du 1^{er} trimestre 2003. La procédure d'appel d'offres a été suivie jusqu'aux réunions de la Commission d'appel d'offres. Le choix du titulaire du marché a été proposé à la personne responsable du marché. Cependant, la Direction du tourisme s'est trouvée dans l'obligation de procéder à un nouvel appel d'offres.

En effet, un candidat éliminé pour ses références jugées insuffisantes par la commission d'appel d'offres lors de la sélection des candidatures, a déposé un référé pré-contractuel pour dépassement des délais dans l'envoi des documents de l'appel d'offres. Un jugement du Tribunal administratif de Paris du 30 juin 2003 a annulé toute la procédure.

Une nouvelle procédure d'appel d'offres est en cours à la date de rédaction du présent document.

La réalisation prévue en août 2003 mais repoussée au début de l'année 2004, se poursuivra en 2004, 2005 et 2006 dans la mesure où la Direction du tourisme et son partenaire dans l'opération, la Banque de France, Direction de la balance des paiements, en obtiendront le financement.

Ce dispositif s'articulera autour des différents systèmes de comptage, d'une part, et une interrogation directe des touristes non-résidents lorsqu'ils quittent ou s'apprêtent à quitter la France, d'autre part.

On rappelle que la mise en circulation de l'euro en janvier 2002 a rendu nécessaire l'approche, par enquête, des dépenses par moyens de paiement des touristes étrangers en France pour que la Banque de France, Direction de la balance des paiements, puisse respecter ses engagements nationaux d'élaboration de la ligne recettes du poste "voyages" de la balance des paiements.

Les problèmes méthodologiques restent cependant importants tandis que les moyens humains sont faibles et les moyens financiers aléatoires.

2.2 Mise en place d'un outil d'observation du secteur "Voyages"

La mission d'évaluation des conséquences des événements internationaux survenus au mois de septembre 2001, mise en place à la demande du Secrétaire d'État au tourisme, a mis en évidence les difficultés d'appréhender les conséquences sur le tourisme. La marée noire provoquée par le pétrolier Prestige en fin d'année 2002, et surtout l'incertitude actuelle d'un conflit ayant des répercussions sur les économies, dont l'économie touristique, ont amplifié la réflexion, à laquelle participe la DT. En cette période estivale 2003, les conséquences économiques résultant de l'annulation d'un certain nombre de festivals en France relèvent de ces réflexions. Outre l'élaboration et la mise en œuvre d'un tableau de bord économique du secteur des voyages, englobant les professionnels du tourisme (agences de voyages, transports aériens) ainsi que l'Insee, le Secrétariat d'État au tourisme a mis en place dès le début de 2003 une cellule de veille qui poursuit ses réunions dont la dernière date du 27 août.

Un partenariat avec l'Insee sera nécessaire, en particulier pour le suivi conjoncturel mondial.

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

La Direction du Tourisme et l'Insee, en partenariat avec l'ONT, poursuivront les efforts entrepris les années précédentes pour aider les partenaires régionaux à se coordonner pour l'observation de l'activité touristique en régions autour d'un cadre méthodologique homogène construit à partir des exploitations régionales des outils nationaux et à travers des méthodologies développées au niveau régional ayant valeur d'exemplarité.

Dans cet esprit, un chapitre des contrats de plan État-Région 2000-2006 est consacré à l'observation économique du tourisme.

Un nouveau contexte de décentralisation est susceptible d'entraîner des évolutions dans ce domaine.

DOM

Dès 2003, l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie classée sera élargie aux DOM. Ils sont parties prenantes de l'outil national afin d'élaborer des statistiques de fréquentation qui enrichiront le dispositif actuellement limité à la Métropole.

Dans les Antilles, Martinique, Guadeloupe et Guyane, une enquête type enquête aéroport sera soit aménagée quand elle existe, soit mise en œuvre sur une méthodologie issue des réflexions de la DT avec l'appui de l'Insee.

URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

INSEE

- Direction des statistiques démographiques et sociales
- . Division Logement

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.2 Indices de prix des logements anciens :

La mise au point d'indices de prix des logements (maisons, appartements, villes, centres, banlieue, Île de France, province) en liaison avec la chambre interdépartementale des notaires de Paris et le Conseil supérieur du notariat se poursuit. La totalité de la France devrait être couverte à partir de 2004. Un indice France entière est actuellement estimé : il sera alors calculé directement.

3. Opérations répétitives

Dans l'attente de la version capisée de l'Enquête Loyers et charges, la saisie de cette enquête sera pour 8 Directions Régionales sous-traitée à des façonniers, à partir de juillet 2003. Le montage et le pilotage de cette délicate opération de sous-traitance sont assurés par la Division Logement et le Pôle Enquêtes Nationales Ménages de la Direction Régionale de Lorraine. La Division Logement assure par ailleurs le calcul de l'indice après chaque enquête.

La division procède aussi à la vérification et à la validation des indices de prix des logements anciens calculés par les Notaires, avant leur publication tous les trimestres.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

L'enquête Logement 2002 a fait l'objet d'une extension sur la région Nord-Pas-de-Calais. Il va ainsi être possible de publier des résultats significatifs sur cette région, et la DR du NPC fait par ailleurs partie du Comité d'Exploitation de l'enquête logement 2002.

La projection nationale du nombre de ménages réalisée récemment sera régionalisée à l'aide du modèle OMPHALE.

Secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services
- . Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

Les besoins de la DECAS vont amener à développer les études régionales et départementales sur les très petites entreprises. Par ailleurs, des travaux sont en cours, en collaboration avec l'INSEE, pour mettre au point une méthode d'élaboration de statistiques locales de l'artisanat.

Ministère de l'équipement, des transports et du logement, du tourisme et de la mer

- Service économique et statistique

. Sous-direction de l'observation statistique de la construction

1. Exposé de synthèse

Pour l'année 2004, les priorités de la sous-direction sont pour partie dictées par les conclusions retenues à l'issue de la récente démarche d'évaluation effectuée par le SES. Les efforts visant à améliorer les délais de production et de diffusion à qualité maîtrisée seront poursuivis, de même que l'élargissement de la mise à disposition sur internet. L'établissement d'un calendrier précis annoncé à l'avance pour la publication de l'indice des prix des travaux d'entretien-amélioration du logement devrait être entré en routine. Pour l'ensemble des travaux de production statistique, l'effort de fiabilisation sera poursuivi. Les réflexions méthodologiques entreprises pour les indices de prix seront prolongées par des études détaillées, notamment s'agissant de l'ICC. L'impact de la future loi de décentralisation devra être étudié pour un éventuel repositionnement des travaux relevant du bureau des statistiques déconcentrées de la construction.

Le projet de mise à disposition des utilisateurs de la richesse des bases de données sur la construction neuve, à l'aide de produits standards, devra être concrétisé. La satisfaction des multiples demandes d'informations statistiques devra s'appuyer sur des outils permettant une mise à disposition rapide au moindre coût et une accessibilité à partir de la partie payante du site Internet ouverte sur abonnement.

S'agissant du parc locatif social, l'objectif sera de consolider les liens entre l'enquête PLS et l'inventaire du parc locatif social réalisé dans le cadre de la loi « solidarité et renouvellement urbains », en intégrant les éventuelles évolutions réglementaires en la matière. Plus généralement, les contacts seront renforcés avec la DGUHC, afin de mieux coordonner l'ensemble des opérations de collecte et alléger la charge que représentent ces enquêtes pour les organismes.

Pour 2004, l'objectif ambitieux d'obtention et de diffusion rapide des premiers résultats de l'enquête sur l'investissement en BTP des collectivités locales (Colloc) est reconduit. La rénovation importante réalisée en 2002 devrait avoir été consolidée en 2003 et des enseignements auront été tirés en termes de coûts – avantages d'une structure centralisée. Cette expérience pourra être reconduite progressivement à l'ensemble des opérations dont la mise en œuvre est confiée à l'échelon régional.

Qu'il s'agisse du suivi du marché du logement neuf ou de l'ancien, le rapport d'évaluation des travaux du SES fait apparaître une demande forte des utilisateurs de disposer de données plus finement localisées. Pour la commercialisation des logements neufs, la satisfaction de cette demande passe par une évolution des modalités de mise en œuvre des règles du secret statistique. Un projet doit être établi dans ce sens en concertation avec la FNPC, pour être soumis au Cnis dès 2003. Pour le suivi du marché de l'ancien, une expression des besoins devra être finalisée pour reconstruire une production statistique basée sur l'acte notarié et permettant une analyse fine du marché.

Dans le domaine des entreprises de construction, l'objectif sera de poursuivre les efforts entrepris en matière de suivi de la qualité de l'enquête annuelle et de préserver - voire d'améliorer encore - les résultats déjà obtenus en termes de délais de diffusion. Les premières expériences de publication de résultats provisoires seront consolidées et si possible enrichies. Si les moyens le permettent, le retour d'information vers les entreprises sera pérennisé.

Un calendrier de publication annoncé à l'avance sera élaboré pour l'indice des prix de l'ensemble des travaux d'entretien-amélioration des logements, comme c'est le cas pour les principaux indicateurs conjoncturels diffusés par le système statistique public. Cela sera de nature à mieux asseoir sa notoriété. La consolidation des opérations de collecte, grâce à l'obtention d'un statut d'enquête obligatoire, permettra d'améliorer la précision et la fiabilité de l'indice.

Les orientations retenues à l'issue de la mission réalisée sur la méthodologie de l'ICC conduisent à la poursuite des études détaillées sur la stratification de l'échantillon et son traitement différencié selon des sous-champs (maison individuelle sur catalogue, marché signé avec une entreprise générale ou marchés par lots). S'agissant des opérations courantes, il faudra consolider la procédure d'échantillonnage et rendre plus fiable l'outil de gestion.

Pour les travaux liés à la commission des comptes du logement, la priorité est donnée à l'intégration des résultats de la dernière enquête nationale sur le logement. La production et la diffusion de résultats provisoires, expérimentée en 2002 et reconduite en 2003, est également un objectif essentiel. Les expertises destinées à enrichir ou à préciser les évaluations seront poursuivies (impayés de loyers, équilibre de la gestion locative, etc). Parallèlement, des études seront menées en partenariat sur des thèmes connexes au domaine du logement.

La mobilisation des données issues des caisses d'allocations familiales ainsi que des données fiscales et foncières sera poursuivie. Elles constituent des sources d'information très riches pour le suivi et l'évaluation des politiques locales de l'habitat. La nouvelle base de données Géokit 2, utilisée par les réseaux d'informations économiques et sociales localisées, sera enrichie notamment avec des informations en provenance du Scees (recensement de l'agriculture) et de l'Ifen.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.2 Travaux statistiques rénovés

- **Le suivi du parc locatif social**

La loi sur la solidarité et le renouvellement urbain (SRU) a conduit à mettre en place, en 2001, un inventaire annuel sur le parc locatif social. Des redondances avec l'enquête PLS, réalisée chaque année par le Service économique et statistique du ministère de l'équipement, existent, car le formulaire de cette enquête ne peut pas servir de support à l'inventaire SRU. Aussi, dans un souci de ne pas alourdir la charge d'enquête pour les organismes qui sont concernés par les deux opérations, l'outil de gestion de l'enquête PLS a été réaménagé et intègre désormais l'inventaire SRU. Bien que des difficultés aient été rencontrées en 2001 et 2002, le lien entre l'enquête PLS et l'inventaire SRU doit être maintenu. L'effort d'information des bailleurs sociaux sur la nécessité de la cohérence entre les deux opérations va être amplifié, en les incitant à utiliser systématiquement l'application PLS.

Par ailleurs, la Délégation interministérielle à la ville désire enrichir son site cartographique, essentiellement centré sur les zones urbaines sensibles (ZUS), avec des données provenant de l'enquête PLS. L'amélioration de la localisation du parc locatif social sera donc recherchée.

Enfin, le ministère de l'équipement souhaite que cette enquête puisse être réalisée dans le cadre de la loi de 1951. Cela suppose la possibilité d'autoriser la diffusion de certaines variables selon leur degré de sensibilité, dans l'esprit des propositions du groupe de travail du Cnis sur le secret statistique concernant les entreprises (Proposition C3 : étendre la possibilité de permettre la diffusion de certaines variables spécifiques collectées par des enquêtes statistiques particulières auprès d'entreprises spécifiques).

- **Le suivi des mutations de logements anciens**

Pour le suivi des mutations de logements anciens, les difficultés rencontrées avec l'opération EXISTAN ont amené le service économique et statistique à ne pas la reconduire en l'état à partir de l'exercice 2001. La concertation doit reprendre avec les services concernés de la Direction générale des impôts, afin de reconstruire cette opération en l'inscrivant dans le cadre des projets d'informatisation conduits par la DGI (bases de données FIDJI des conservations des hypothèques et création d'une Base nationale de données patrimoniales). Il s'agirait de définir un sous-produit statistique à partir de bases de données exhaustives des actes de mutation. Ces projets n'aboutiront semble-t-il que dans un délai de deux ou trois années, ne permettant pas de prendre immédiatement le relais de l'enquête EXISTAN. L'autre voie consisterait à utiliser les bases notariales informatisées mais, la couverture territoriale actuelle de ces bases ne permet pas encore d'envisager leur utilisation systématique. Services fiscaux ou bases notariales, il s'agit de mobiliser une même information de base - le contenu de l'acte notarié - afin de suivre les transactions portant sur des logements à des niveaux géographiques fins.

- **L'indice du coût de la construction**

Les études détaillées engagées conformément aux orientations retenues à l'issue de la mission menée sur l'indice du coût de la construction (ICC) devraient aboutir en 2004. L'objectif poursuivi est de mieux prendre en compte les mouvements de court terme des prix, tout en préservant la pertinence de cet indice pour la mesure des mouvements de moyen et long termes. Selon les orientations retenues, le SES réalisera notamment une étude à partir des données de l'enquête ICC-PRLN. Elle

devrait permettre de mieux appréhender la relation entre formation des prix et déroulement des opérations de construction.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects "régionaux et locaux"

La plupart des applications comporte une dimension régionale importante qui permet une diffusion de résultats à ce niveau et, sous réserve des règles du secret statistique, à un niveau infra-régional, voire communal ou infra-communal. C'est notamment le cas pour Sitadel, ECLN, EPLS, le suivi des aides à la pierre et Colloc. L'enquête annuelle d'entreprise apporte quelques résultats régionaux. Seules les enquêtes ICC et IPEA font exception.

Plusieurs actions ont permis d'améliorer et d'élargir la connaissance au niveau local (cf. point 3.5 ci-dessus), en particulier la création d'une base à l'Iris-2000 et l'enrichissement de la base communale GéoKit2 par les données de l'Insee (recensement de la population de 1999, Sirene 2001, etc.), de la DGI (Filocom) et de la MSA. Une réflexion à plus long terme est par ailleurs engagée sur le géocodage des données statistiques, que ces données soient produites par le ministère ou acquises auprès d'autres organismes.

Ministère de l'équipement, des transports et du logement, du tourisme et de la mer

- Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

3. Opérations répétitives

- **Inventaire des logements locatifs sociaux prévu à l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains**

La loi SRU prévoit qu'un inventaire des logements locatifs sociaux soit réalisé chaque année sur l'ensemble des communes situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants. . Afin de fournir aux directions départementales de l'équipement, en charge de la réalisation de cet inventaire, un outil fiable de collecte, le ministère de l'équipement a développé l'application AGILLOS (aide à la gestion de l'inventaire des logements locatifs à occupation sociale).

Les données recueillies portent sur l'identité des bailleurs et des gestionnaires (nom, statut, siret, adresse, raison sociale), les références et la période de validité de la convention de conventionnement ainsi que les caractéristiques du programme (nom, adresse, financement, type de logement et nombre de logements pour chacun des quatre alinéas correspondant à la définition donnée par la loi :

- a) les logements locatifs sociaux appartenant aux organismes d'HLM soit, tous les logements financés avant 77 et uniquement les logements conventionnés après 77 excepté les DOM où tous les logements sont pris en compte indépendamment de l'année de financement.
- b) les autres logements conventionnés et dont l'accès est soumis à des conditions de ressources.
- c) les logements appartenant aux SEM des DOM, à l'Entreprise minière et chimique, aux sociétés à participation majoritaire des houillères de bassin et des Charbonnages de France et à l'établissement public de Gestion Immobilière du Nord Pas de Calais.

d) les logements ou les lits des logements-foyers de personnes âgées, de personnes handicapées, de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants et des résidences sociales conventionnées, ainsi que les places de CHRS.

En 2001, première année d'application de la loi, l'option retenue a été de concevoir une application interfaçée avec EPLS de manière à ce que les organismes puissent répondre simultanément aux deux enquêtes. Cette solution permettait de ne pas menacer la pérennité d'EPLS et d'alléger la charge de travail des organismes d'HLM. C'est donc la DAEI, maître d'œuvre d'EPLS qui a également assuré la maîtrise d'œuvre d'AGILLOS dont la grande majorité des champs est commune à EPLS.

Depuis 2002, le développement, la maintenance et l'assistance réglementaire sont assurés par le CETE de ROUEN, tandis que la diffusion et l'accompagnement ont été confiés au CETE de METZ.

L'objectif 2004 est de poursuivre un développement coordonné d'EPLS et AGILLOS répondant aux attentes des utilisateurs. Ce développement est suivi par une structure de maîtrise d'ouvrage de l'application associant les représentants de chacune de ces deux applications.

• **Bénéficiaires du statut du bailleur social**

La loi de finances pour 1999 a mis en place des dispositions fiscales visant à inciter un bailleur privé, propriétaire d'un logement neuf ou ancien, à louer son bien sous condition de plafond de loyer et de plafond de ressource du locataire. Pour bénéficier de ces avantages fiscaux, le bénéficiaire de ce dispositif remplit un engagement de location comprenant des informations sur les caractéristiques du logement (localisation, prix de revient ou d'acquisition, surface, loyer perçu, date d'achèvement de l'immeuble). Celui-ci est transmis à la DGUHC par les Directions des Services Fiscaux à des fins statistiques, la loi prévoyant de mesurer l'impact de cette mesure sur l'investissement immobilier locatif privé et d'en dresser un bilan fiscal au travers d'un rapport du dispositif présenté au Parlement par le Gouvernement au plus tard le 15 septembre 2004.

Suite à l'obtention d'un avis de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) et à la signature d'un arrêté ministériel en date du 5 septembre 2001, publié au B.O. du 10 octobre 2001 un fichier comprenant les informations communiquées par les bénéficiaires a été créé.

742 dossiers ont été adressés à la DGUHC au titre de 99, environ 900 au titre de 2000 et 2000 au titre de 2001 par les directions départementales des services fiscaux. Ces données concernent environ la moitié des départements (respectivement 56, 42 et 53 départements). Environ 2/3 des engagements de location reçus comportent des informations partielles et les valeurs manquantes portent souvent sur des données essentielles (prix, loyer et surface).

Ces volumes d'engagement sont loin de correspondre aux estimations affichées par les organisations professionnelles. Une rencontre entre la DGUHC et la DGI a mis en évidence les limites du dispositif de remontée des informations défini à l'origine. Il y a donc nécessité à mettre en œuvre de nouvelles pistes permettant de recueillir des éléments de bilan.

A ce jour, deux projets sont envisagés :

- Confier une étude qualitative à un bureau d'études, sur des secteurs à forte tension du marché immobilier afin d'analyser l'impact du dispositif du statut du bailleur privé.
- Réaliser un sondage auprès des bailleurs privés.

• **Enquêtes SLS et OPS**

La loi n°96-162 du 4 mars 1996 relative au supplément de loyer de solidarité (SLS) a prévu des dispositions qui impliquent la transmission de renseignements statistiques par les organismes d'habitations à loyer modéré au représentant de l'Etat dans le département :

- pour l'établissement d'un rapport annuel sur l'application du supplément de loyer dans le département ; le gouvernement dépose en outre tous les deux ans un rapport sur l'application du supplément de loyer de solidarité (art. L-441-10) ;
- pour le dépôt par le gouvernement, tous les trois ans, d'un rapport sur l'occupation des logements d'habitations à loyer modéré et son évolution (art. L-442-5).

Enquête sur l'application du supplément de loyer de solidarité (SLS)

L'enquête porte sur le nombre de logements entrant dans le champ d'application du supplément de loyer

de solidarité, la pratique des barèmes de calcul du SLS par les bailleurs sociaux, le nombre de logements dont les locataires dépassent les plafonds de revenu pour accéder au parc locatif social, le nombre de logements dont le locataire est assujéti au SLS, le montant moyen de SLS appelé par les bailleurs auprès des locataires assujéti et le niveau moyen de loyer pratiqué.

C'est une enquête réalisée auprès des bailleurs sociaux dont le patrimoine locatif est soumis pour partie ou en totalité à l'application du SLS. L'information recueillie porte sur janvier de l'année N. **Tous les deux ans, les données sont agrégées au niveau de l'organisme et transmises à la DDE qui les vérifient et les communiquent à la DGUHC.** Un rapport exposant les résultats de l'enquête est remis au Parlement .

Deux rapports ont été réalisés portant sur les résultats des mois de janvier 1997 et 1999. Le prochain est prévu début 2003.

Enquête sur l'occupation des logements d'habitation à loyer modéré et son évolution

La troisième enquête est réalisée en 2003.

Cette enquête a été mise en place afin de mieux connaître les caractéristiques socioéconomiques des locataires des logements sociaux et de compléter les sources d'information déjà existantes sur ce thème, en particulier l'Enquête Logement et le RGP.

Jusqu'en 2000, l'enquête était limitée aux organismes d'HLM et aux SEM. Son champ d'application a été étendu par la loi n°2002-73 de modernisation sociale du 17 janvier 2002 afin de rendre l'enquête cohérente avec l'inventaire annuel des logements locatifs sociaux instaurée par la loi SRU (cf ci-dessus). L'extension porte sur les logements conventionnés appartenant aux organismes suivants :

- les organismes agréés par le préfet dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, qui ont vocation à promouvoir une offre de logements diversifiée favorisant la satisfaction des besoins en logement,
- les UES (Union d'Economie Sociale),
- les sociétés immobilières de la CDC,
- les collectivités publiques,
- les sociétés filiales des organismes de la contribution des employeurs à l'effort de construction,
 - les autres personnes morales notamment les entreprises d'assurances et les établissements de crédit et leurs filiales.

L'enquête porte sur l'état du patrimoine locatif social, le nombre de ménages occupants, la composition des ménages, leur répartition par âge du titulaire du contrat de location, leurs revenus en pourcentage des plafonds de ressources réglementaires pour l'accès au parc locatif social, les aides au logement perçues, les minima sociaux perçus, le nombre et l'âge des occupants, l'activité professionnelle ainsi que le profil socioéconomique des emménagés récents.

La date de référence est le 1^{er} janvier de l'année de l'enquête et l'enquête auprès des ménages est réalisée par les organismes bailleurs durant le 1^{er} trimestre. Les organismes agrègent les données et les adressent au préfet avant le 31 mai. Les DDE sont chargées du contrôle, de l'agrégation des données et les communiquent ensuite à la DGUHC.

Deux rapports au Parlement ont été réalisés en 1997 et en 2000 ; le troisième est programmé pour 2003.

• Base de Données sur les Politiques Territoriales de l'Etat

A la demande du comité des directeurs pour le développement urbain, les ministères de l'équipement, des transports et du logement (DGUHC), et de l'intérieur (DGCL, DGA), la délégation interministérielle à la ville et la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) ont décidé de constituer une base regroupant de données d'intérêt commun.

Cet outil doit notamment permettre de suivre la mise en oeuvre des lois n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour le développement et l'aménagement durables du territoire, n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Il intègre le projet d'« atlas de l'urbanisme » mentionné au programme 2001 du CNIS.

Cette base de données, à l'échelle communale, à alimentation partagée, sera consultable par internet et sera dotée d'un module de consultation cartographique des périmètres permettant des analyses thématiques ainsi que la possibilité de générer des tableaux en croisant les informations.

En ce qui concerne la DGUHC, les données qu'elle fournit portent sur le suivi des schémas de cohérence territoriale et les documents de planification urbaine (programmes locaux de l'habitat, plans de déplacements urbains, plans locaux d'urbanisme, cartes communales,...) qui doivent être

compatibles avec ces schémas. Les éléments nécessaires sont recueillis auprès des services déconcentrés de l'équipement.

- **Prêt à 0 %**

Les statistiques relatives au suivi du prêt à 0 % sont produites pour le compte de l'Etat par la Société de gestion du Fonds de garantie de l'accession sociale (SGFGAS), à partir des déclarations de prêts effectivement transmises à la SGFGAS par les établissements de crédit. Les statistiques font l'objet d'une double diffusion trimestrielle et annuelle, notamment auprès des services déconcentrés de l'Etat. Le bilan annuel est complété par des statistiques locales par communes.

- **Enquêtes sur la mobilité résidentielle**

Depuis 1995 la DGUHC et les services déconcentrés de l'Etat réalisent ponctuellement des enquêtes, nationales ou locales, sur la mobilité résidentielle, auprès des ménages emménagés récemment repérés à travers les nouveaux abonnements consentis par EDF.

Ces enquêtes permettent notamment d'établir une typologie des ménages mobiles par type de marché du logement, selon leurs conditions de logement antérieures et les facteurs familiaux, professionnels et d'environnement qui suscitent cette mobilité. Elles permettent aux collectivités locales qui le souhaitent de mieux connaître le fonctionnement de leurs marchés du logement. Une enquête nationale, reposant sur la même base de sondage, pourrait être réalisée en 2003.

- **BOLERO**

L'application BOLERO, mise en place en 1998, est une base de données qui comprend, outre les données comptables des organismes HLM, des informations patrimoniales et sociales provenant de plusieurs sources, en particulier de l'enquête sur le parc locatif social, de la CNAF (caractéristiques des bénéficiaires d'aides personnelles), de la MILOS, des enquêtes nouvelles sur l'application du supplément de loyer de solidarité et sur l'occupation du parc social.

La DGUHC agrège les données comptables au niveau national et les publie chaque année ; cette publication est diffusée notamment aux organismes constructeurs interrogés.

L'application est accessible aux services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la MILOS, qui a décidé de l'utiliser dorénavant en lieu et place de sa propre base de données.